REPORT OF THE TASK FORCE ON FOSTER HOME SERVICES

New Brunswick

Health and Community Services
N.B. Foster Families Association
September, 1990

TABLE OF CONTENTS

	Page No.
Acknowledgements	4
Section I: Background	
Introduction	6
Events that led to the Establishment of the Task Force	8
Task Force Membership	10
Mission Statement and Terms of Reference	11
Task Force Activities	12
The Changing Profile of the New Brunswick Family	14
The National Perspective on Foster Home Services	16
Efforts to Address the Issues in Canada	18
Efforts to Address the Issues in New Brunswick	19
Section II: Findings, Conclusions and Recommendations	
Overview	22
Foster Parent Financial Needs	26
Foster Parent Training Needs	29
Foster Parent Support Needs	31
Relationships between Foster Parents and the Department	36
The Needs of Children in Placement	38
Other Issues and Concerns	42
Permanency Planning Issues	43
Summary of Recommendations	45
Section III: Implementation	49
Afterword	51

Appendices

Appendix 1:	Schedule of Task Force Meetings
Appendix 2:	Action Plan
Appendix 3:	Letter to External Agencies
Appendix 4:	Letter to Youth in Care
Appendix 5:	Field Survey
Appendix 6:	Telephone Survey
Appendix 7:	Telephone Survey to Youth
Appendix 8:	Newspaper Ad
Appendix 9:	Letter of Acknowledgement
Appendix 10:	Summary of Financial Issues from Briefs and Telephone Survey
Appendix 11:	Summary of Training Issues and Suggested Training Topics from Briefs and Telephone Survey
Appendix 12:	Summary of Support Issues from Briefs and Telephone Survey
Appendix 13:	Summary of Relationship Issues from Briefs and Telephone Survey
Appendix 14:	Summary of Issues Identified by Youth in Care
Appendix 15:	Summary of Other Issues and Concerns from Briefs and Telephone Survey
Appendix 16:	Relevant Findings from the 1988 Foster Family Needs Survey
Appendix 17:	Articles and Reports Reviewed by the Task Force

ACKNOWLEDGEMENTS

The Task Force wishes to acknowledge all those who contributed to the success of this project.

We wish to thank the Honorable Raymond Frenette, Minister of Health and Community Services, and senior management of the Department who commissioned the Task Force and provided encouragement for its success.

We thank the New Brunswick Foster Families Association for their efforts in promoting the Task Force and their on-going cooperation throughout the project.

We appreciate the interest expressed by various media toward the Task Force and the positive coverage that the efforts of the Task Force have received.

A special thanks goes to Lantic Sugar Limited, Saint John, and Domtar Packaging, Moncton, who have graciously allowed their valued employees, Mr. James Frazee and Mr. Hugh Morton respectively, the time to participate as active Task Force members.

The Task Force thanks Mrs. Viola Burtt for the many hours she has spent in typing, organizing and distributing all of the forms, questionnaires, letters and drafts that went into the production of this report.

And finally, a very special thanks goes to all of the social workers, foster parents, youths and staff from various agencies who took the time and interest to submit written briefs.
A special thanks also goes to those who were contacted by phone and were patient with us in answering our questions. We hope in this report that we have done justice to the concerns that all of you have expressed to us. We want you to know that you have been heard.

SECTION I

BACKGROUND

INTRODUCTION

Alternate family placement of orphaned, abandoned, neglected or destitute children is one of the oldest social services known to civilization. Under ancient Jewish law and customs, children lacking parental care became members of the household of other relatives who reared them for adult life. The concept of godparents in the Catholic church followed this same principle. In colonial America, dependent children were boarded with "worthy widows". In the mid-19th century, homeless and neglected children were indentured with substitute families or were "placed out" on farms in the mid-West.

Once in the home, the child was left to the good graces (or otherwise) of his new family. The elements of systematic placement, selection, supervision, case record-keeping and evaluation were rudimentary or absent altogether. Standards were non-existent. Foster parents were not trained; the role of the caseworker had not yet developed.

The failings of the placing out system and of the even less progressive practices of indenture eventually led to a professionalization in child welfare services in the latter part of the century. By the 1880's, the child labour incentive for the "free homes" of the placing out system was replaced by board payments to foster families.

Following the Second World War, foster homes tended to be viewed as a panacea for a multitude of problems presented by children. Their very success and flexibility as placement alternatives created unanswerable demands for foster family services. And for the most part, until very recently, society has relied on the provision of this service as a voluntary contribution to the betterment of children. Payments when made, were calculated to cover only the most direct costs for food and clothing for the child, and were inadequate at best.

Because of the emphasis the department has placed on providing support to natural families, fewer children are coming into care, but those who do are older and more damaged. These children present a considerable challenge to foster families, both in terms of additional parenting time, stress and skill, as well as wear-and-tear on household furnishings and material. These components are reflected neither in the basic rate structure nor professional supports required by foster families today.

These children also present a considerable challenge to our front-line staff, in particular, those staff responsible for selecting homes and matching children with families. Although statistics may show that we have at least as many beds as we have children to place, in reality most of those beds are inappropriate in meeting the needs of teens, sibling groups and children with serious behavioural and emotional difficulties. Many foster parents are still looking for young and relatively easy-to-care for children. Foster home co-ordinators either decline requests for placements, or in the case of children urgently requiring placement, may "manipulate" families into accepting risky placements that have a better than even chance of disintegrating. Such practices contribute to the "system" abuse
some children in care may experience.

EVENTS THAT LED TO THE ESTABLISHMENT OF THE TASK FORCE

1. Spring, 1988: A Central office committee of the Family and Community Social Services (FCSS) Division was established to review the foster home rate structure, following concerns expressed internally by financial services and other senior department staff.

2. March, 1989: A report was produced that identified a number of issues and made some broad recommendations. The committee recognized that improvements in the rate involved improvements in training and support to foster families.

3. April, 1989: FCSS Management accepted the report in principle and sanctioned the development of a long-range (3-5 year) plan to address the issues. Plans were underway to expand the committee to include foster parents and field staff.

4. Summer, 1989: The Planning and Evaluation Division of the Department completed its evaluation of Permanency Planning in 4 sites in New Brunswick. The evaluation underscored the fact that foster home services are in crisis, a fact which has an impact on effective permanency planning for a number of children.

5. September, 1989:

   The president of the N. B. Foster Families Association (NBFFA) wrote to the Minister outlining a number of long-standing issues and requested that a joint task force be set up to look at the present system and plot a course for fostering in the future.

6. October, 1989: The Minister supported the notion of a collaborative approach to resolving the issues within a definite time frame.

7. November, 1989:

FCSS supported the establishment of a joint task force, and a letter, signed by FCSS Assistant Deputy Minister, was sent to NBFFA outlining membership, tentative terms of reference and a target date for a draft report.

TASK FORCE MEMBERSHIP

Once the department gave its approval for the Task Force, an 8-person committee was to be established consisting of four foster parents and four staff from the department. Efforts were made to ensure that there was an equal representation of Anglophone and Francophone members. Two staff members represented regions and two were from Central office. The NBFFA nominated two members, and two foster parents were to be named by the Department. One foster parent member was unable to attend due to health reasons.

The Task Force on Foster Home Services consisted of:

Reuben Orenstein, Provincial Program Consultant for Children's Residential Resources (Chair)

Norma Coté, Secretary, NBFFA

James Frazee, President, NBFFA

Rachelle Miousse, Foster Home Co-ordinator, Bathurst Region

Hugh Morton, Therapeutic parent, Moncton Region

Irène Patterson, Provincial Program Consultant for Children in Care

Dick Quigg, Foster Home Supervisor, Fredericton Region

MISSION STATEMENT AND TERMS OF REFERENCE

At its first meeting, the Task Force agreed on the following mission statement:

> "Recognizing that the private family home will continue to be the mainstay of the child placement program for children in care of the Department of Health and Community Services, the mandate of the task force will be to explore methods of optimizing the capacity of these homes to meet the needs of children so placed".

The terms of reference, suggested jointly by the Department and the NBFFA, were:

1. To examine the care and needs of children who could be placed in foster homes.

2. To examine the training needs of foster families.

3. To examine the support and counselling needs of foster families, including the need for outside professional support and respite services.

4. To examine the adequacy and equity of the current foster home rate structure.

5. To examine the role and relationship between foster families and the Department.

   For each of the above five items, the Task Force would make recommendations, as appropriate, and suggest a strategy for implementation.

6. To examine the issues raised in the recently completed evaluation of Permanency Planning for children in care as they pertain to foster home services.

TASK FORCE ACTIVITIES

The Task Force members realized, at the outset, that due to time and budget restraint, hearings across the province would not be possible. Rather, ample opportunity was extended to all interested parties and stakeholders to submit written submissions to the Task Force.

The Task Force met 6 times since mid-January, 1990, and carried out the following activities:

1. An information package was sent to all regional offices, including terms of reference, action plan and a call for briefs from field staff.

2. Requests for briefs were sent to all local Chapters of the N.B. Foster Families Association.

3. Ads were published on March 15, 16 and 23 in all of the province's daily newspapers soliciting briefs from former foster parents and former children in care.

4. Letters were sent to the following organizations and agencies soliciting briefs:

   Alcoholism and Drug Dependency Commission of N. B.
   Association des Enseignants Francophone du Nouveau-Brunswick
   Mental Health Commission
   N. B. Association of Community Living
   N. B. Association of Social Workers
   N. B. Child and Youth Care Workers Association
   N. B. Child Welfare Association
   N. B. Home Economists Association
   N. B. Teacher's Association
   Premier's Council on the Status of Disabled Persons
   Premier's Council on Youth

5. An invitation was extended, through the NBFFA newsletter, to all current foster families to submit briefs.

6. A structured telephone survey was carried out by Task Force committee members. Surveyed were 23 regional staff involved in children's services; 20 youth in care, 15 years of age or older and 40 foster families in all regions. Names were drawn randomly from RPSS reports.

7. Letters were sent to all youth in care 15 years of age and over, soliciting their views.

8. For briefing purposes, the Task Force met with Ann Rigby, Program Consultant, Community-Based Services for Special Needs Children, on details of that program; Pauline Desrosier-Hickey, former Director of Research on the Permanency Planning evaluation; and Brian Doyle, FCSS Budget Manager on financial issues.

9. The Task Force researched several journal articles and other Departmental studies and reports relevant to foster home services. In particular, the 1988 Foster Family Needs Survey was reviewed and the key results relevant to the Terms of Reference of this study are summarized in Appendix 16.

By May 30, 1990, 48 briefs had been received: 13 from regional offices; 7 from foster family associations; 5 from external organizations; 11 from youths in care and 12 from individual foster families.

A detailed action plan, copies of letters and newspaper ads, survey forms, the schedule of Task Force meetings and a bibliography of articles and reports researched for this report are included in the Appendices.

THE CHANGING PROFILE OF THE NEW BRUNSWICK FAMILY

In 1989, the Department's Planning and Evaluation Division looked into demographic factors behind the changing profile of the New Brunswick family. Some of the key findings from that research include:

- the number of births per female is decreasing, from 4.5 in 1961 to 1.6 in 1986.
- divorce rates continue to increase. About one in three marriages end in divorce. In 1971, there were 30,000 divorces in the province; in 1986, there were 78,000.
- this has led to an increase in single parent families, 80% of which are headed by women.
- the number of low-income children increased by 13% between 1980 - 1986, whereas the overall child population fell by nearly 4% during the same period.
- In New Brunswick, 20% of all families are deemed to be poor. Within this group, 3 out of 4 families headed by females are poor.
- New Brunswick has the highest child poverty rate in Canada for single parent families headed by women.

The changing profile of the family has had definite implications for child welfare services, both nationally and in the province.

- A greater number of families today are at risk, due to the increase in the number of families headed by single parent females who are living in poverty.
- In 1986, 49,000 children nationally lived in the care of child welfare systems. Between one-half and three-quarters came from low-income families or single parent families.
- In New Brunswick, the number of children in the care of the Minister has decreased. In March 1981, there were 1348 children under a Guardianship Order or Agreement. In January, 1988, there were 820.
- At the same time, the number of child protection families are increasing. In March, 1985, there were 1501 protection families being served; in August, 1989, there were 1973.

- The average monthly child protection intakes rose from 331 in 1985-86 to 450 in 1988-89.

- During the same period the percentage of sexual abuse referrals increased from 7.4% of all intakes to 16.0%. This represented a nearly 200% increase in the number of referrals received.

THE NATIONAL PERSPECTIVE ON FOSTER HOME SERVICES

All Canadian jurisdictions are experiencing a crisis in their foster care resources. A serious shortage of skilled foster parents is combined with a child-in-care population which appears to be more needy and damaged than in the past.

From the 1990 National meeting of the Directors of Child Welfare, the following issues were identified:

Foster Homes

It has become increasingly difficult to recruit and retain foster homes. This has resulted in a steady decline in available homes. Overloading of existing homes with difficult to manage children has resulted in a higher incidence of foster parent burnout.

A number of factors contribute to problems of recruitment and retention:

- As cost of living and expectations for living standards have increased, more couples have become reliant on two incomes. Fewer women are available to expand or extend their domestic roles to foster parenting.

- Foster parent rates which have been based on the notion of volunteerism have not been high enough to compete with wage benefits or income from other forms of child care, such as babysitting and day care.

- Changing attitudes to parenting and family have resulted in fewer couples choosing to have and parent large families.

- More seriously disturbed children in care have required additional skills and energy on the part of foster parents. Training and support from staff and external resources have not kept pace with these increased demands.

- In addition, the population of foster parents is:
  - getting older — as recruitment rates fail to keep pace with drop out rates. In New Brunswick 66% of foster parents are between the ages of 31 and 50.
  - not highly educated — 73% of New Brunswick foster parents have not completed high school.
  - of average or lower income — as a result of single income and lower educational level.
    - In New Brunswick, the number of foster families has attrited rapidly, from about 900 families in 1986 to fewer than 700 today.

Foster Children

Some significant changes and trends have affected the population of children in care:

- As preventive programs have expanded, the smaller proportion of children who do come into care are more seriously damaged than in the past.
- More children have experience with crime, prostitution, and substance abuse.
- Most children in care have special needs, resulting from sexual and physical abuse victimization, behavioral difficulties (attention deficit disorder, hyperactivity, acting out physically, verbally and sexually) developmental delays and learning disabilities.
- The average age of children in care has increased, resulting in an over-representation of adolescents. In New Brunswick, 68% of all children in care are over the age of 12; 80% in guardianship care are over 12.
- Most children in care now maintain connections with natural family. In some recent cases in New Brunswick, parental contact is a condition of a guardianship order.

EFFORTS TO ADDRESS THE ISSUES IN CANADA

The following are some attempts by different provinces to address the issues within their own jurisdiction:

- British Columbia has initiated a comprehensive training package, following a 3-year study funded by a National Health and Welfare grant. British Columbia is also evaluating the impact of a three-year recruitment campaign.

- Following the threat of a moratorium of services by foster parents, Manitoba agreed to a three-year phase-in of new foster home rates that would see foster families paid about three times what they were being paid in 1988.

- Ontario has agreed to nearly double the current basic foster home rate, from $7.45 a day to $14.00 a day, effective April, 1989. Ontario has also provided additional funds for special training, respite care, additional agency staff support and projects that demonstrate innovative methods of increasing foster care placements or improving the quality of foster care services.

- Nova Scotia increased their basic rates in January, 1990, producing an average increase of 54% since December, 1987.

- Saskatchewan, through its foster care initiative, has classified all foster parents into one of four levels, reflecting years of experience, skills and ability to care for challenging children. Payments and training modules will be tied to each level.

EFFORTS TO ADDRESS THE ISSUES IN NEW BRUNSWICK

The Department has been aware for at least 10 years that there has been a growing crisis in foster home services in the province. For example, in a report written by Pauline Desrosier-Hickey in 1981, citing data from a Departmental Needs and Resources Study (Orenstein, 1979), the following issues were identified.

- lack of clear separation between regular foster care, special foster care and group care
- difficulties in recruitment
- difficulties in retention
- children in care need more specialized care
- lack of information sharing with foster parents
- unclear roles and expectations
- continued need for training
- insufficient staff resources for foster care activities
- lack of proper compensation for foster parents

Over this period of time, the Department has attempted to implement measures to address these issues.

- In 1979, the Department adopted the Eastern Michigan University foster parent training package. This program was sanctioned by the N. B. Community College, who offered (and still offers) a certificate for each module completed by foster parents. E.M.U. modules are still offered today, although on a much reduced basis. Staff have commented that the material is not relevant or stimulating, and have opted for packages such as S.T.E.P. (Systematic Training for Effective Parenting) instead.

- Seasonal Allowance payments were instituted in 1980, as a means of putting extra money in the hands of foster parents, at times when it was most needed, when efforts to increase the basic maintenance allowance were unsuccessful. New Brunswick is the only province to utilize this form of payment. Efforts to roll the seasonal allowance into the monthly maintenance check has been resisted by foster parents, who count on the allowance to make major purchases, such as school supplies or winter clothing, at appropriate times of the year.

- The Provincial Foster Families Association was established in 1982 as a unified voice for foster parent concerns. Supported by the Department, the NBFFA has been a partner in a number of joint projects over the years including recruitment campaigns, rate review and standards development.

- The Department initiated the Therapeutic Home program in 1984 to address the needs of seriously disturbed children in care, as an alternative for use by parent-model group homes. The Therapeutic Home program has been an attempt to professionalize a portion of our foster home services. Therapeutic Home programs are operating in the large metropolitan regions of Fredericton, Moncton and Saint John, as well as in Campbellton (where it was pioneered) and Newcastle. However, efforts to extend it to other Northern regions and smaller Southern regions have not been successful to date.

- The Department developed its standards for foster home services in 1987, in an effort to define an acceptable level of service available across the province. Standards address the functions of recruitment, assessment, development, recognition and evaluation of foster homes, and for the first time, outline rights and responsibilities that all foster families enjoy in New Brunswick. The standards have been revised once, in early 1990, and, like all Departmental standards, are subject to periodic review and revisions.

- The Department and the NBFFA jointly developed standards for foster home operators in 1988, standards which address the physical aspects of the home, child care practices and relationships between foster parents and the Department. These standards were incorporated in a revised Foster Family Manual which was distributed to all foster families in the province in early 1989.

SECTION II

FINDINGS, CONCLUSIONS AND RECOMMENDATIONS

OVERVIEW

When we look collectively at the letters and briefs submitted to the Task Force, the information from the telephone survey, the results of the 1988 Needs Survey, the Permanency Planning evaluation and other provincial documentation, it is clear that, despite some examples of good care and service, the overall picture is one that shows that foster home services in New Brunswick are in serious difficulty.

The Task Force believes that this difficulty is the result of a rapid evolution in service demand following almost a century of stable, traditional, voluntary placement of younger and easier-to-care for children. It has created a "culture gap" in service delivery that has caught, not only New Brunswick, but most other provinces and States off-guard. Governments have failed to recognize and take action to deal with the real issues and change affecting foster care today. For example, in a recent survey conducted by the American Public Welfare Association, only four states indicated that they were developing level of care systems that would tie the needs of the child with the level of training and skills achieved by the foster parents.

Most government or private agencies responsible for child welfare services seem to have recognized only the changing nature of the needs of the children being served, but not those of the private caregiver. Agencies have implemented new laws and standards which have placed excessive expectations upon volunteer foster families whose basic needs for reasonable working conditions have not been met. As a result, foster parents are often caught in a trap of conflicting expectations and agency practices. Agencies expect them to perform on the one hand as "professionals", while systematically shutting them out of the decision-making process, ignoring their input and seldom recognizing them for a job well done.

The changes in our Canadian standard of living is another major factor that has influenced the decline in foster home services.

Slowly but surely our economy has moved us to the point where <u>two</u> incomes are needed to maintain a reasonable standard of living. Now, for the first time in our history, over half of all Canadian mothers are employed outside of the home. The typical school age child now has both parents working. Economic need will require more families to choose a career option where both parents are paid for their services. Voluntary, 24 hour foster care will not be competitive with the many other paid employment opportunities which provide reasonable wages and benefits and an eight hour day.

The Task Force believes that these two factors — the changing needs of children in care and the economic realities of families in Canadian society — when combined, suggest that, if private family care is to survive through the 1990's and into the 21st century, the government must be committed to the development of professionalized foster home service delivery, not only by the private family caregiver, but also from the Department in the form of support, recognition and respect of foster parents as colleagues.

But the Task Force also realizes that, due to restrictive government spending and a move toward privatization, there may be practical limitations in the ability of the Department to meet its mandate for the provision of child welfare services entirely through its own resources. In a recent conversation with Task Force members, Dr. Gerald Hickey, of the Office of Seniors, suggested that the Department consider the realities of a market place economy and suggested that alternate family care be a blend of private entrepreneurs and agency volunteers. The Task Force agrees with this approach, and suggests that all creative avenues be considered in recruiting and developing resources for our children.

Although the mandate of the Task Force was to examine foster home services, the members realize that foster home services are only a part of a larger network of residential resources and services for children. It is no longer clear whether a child's needs can be better met in a specialized foster home or in a group care facility. The child placed in a therapeutic home today is the same child who would have been placed in a group home only five years ago. Despite this, foster home services and group care facilities operate quite independently of each other.

Key Recommendations

The Task Force therefore makes the following 3 major recommendations:

1. **That the Department develop a multi-level system of foster home classification for all alternative family care providers that will incorporate the following elements:**

   - provincially standardized rates that reflect training received and demonstrated skill level appropriate to the needs of the child selected for placement, including a rate that supports an in-home career

   - specialized training modules mandatory for classification at each level

- recognition of the professional performance of some families. Professional, in this context, means:

  - to be well trained
  - to be accountable
  - to use discretion
  - to be paid for time and expertise
  - to be paid whether or not a child is placed
  - to be seen as a colleague and involved as a team member in the planning, reporting and review processes

- recognition that some families will be required to provide "basic" foster care for younger or less difficult children, and that some families will not wish to be promoted to senior levels

- recognition of the need for specialized services within the classification system that presently are offered across program lines: emergency homes, respite care, open custody services, Adolescent Parent and Child Service, therapeutic homes, assessment homes, family support homes, etc.

Through this process, the current piecemeal and inequitable rate structure should be replaced with a comprehensive, integrated mechanism that provides an equitable and adequate level of care, from regular fostering to the most demanding situations of all special needs children, including children with severe medical, physical, developmental, emotional and behavioural disabilities.

2. **That the Department enter a Purchase of Service Agreement with the New Brunswick Foster Families Association, through the provision of funds for research and support staff and office space, to carry out any of the following activities:**

   - to purchase, organize and/or deliver training

   - to support local foster parent associations

   - to purchase liability and property damage insurance

   - to organize recruitment and public awareness campaigns

   - to monitor and maintain foster home operator standards

   Six provinces currently provide funds that permit their provincial associations to be staffed.

3. That the department establish formal linkages between foster homes within certain classification levels and group care facilities that would include, but not be limited to, the following elements:

   . respite care beds in group homes
   . co-ordinated admission and discharge planning
   . joint training
   . mutual consultation

The chapters that follow deal with the findings from the written submissions and telephone survey, and appropriate recommendations consistent with the Terms of Reference of the tAsk Force.

FOSTER PARENT FINANCIAL NEEDS

Term of Reference

To examine the adequacy and equity of the current foster home rate structure.

Findings

An overwhelming majority of respondents identified that more money must be paid to foster parents. Examples of suggested increases included:

- regular monthly payments to meet the actual costs of basic food and clothing, especially costs for newborns and teens
- seasonal allowance payments, including costs of birthday presents
- payments for special needs, including renovations to accommodate physically disabled children
- more use of the maximum special service allowance, in recognition of time spent, training completed and dealing with more difficult children, such as those who have been sexually abused
- payments for wear-and-tear and damages to household furnishings and equipment
- payments for recreation and vacation

A few respondents indicated that rates were adequate.

A number of respondents indicated that the Department should consider paying some foster parents a rate attractive enough to permit a foster parent to work at home on a full-time basis.

A number of respondents indicated that there were definite inequities between programs or regions. Examples cited included:

- Emergency home rates vs. YOA retainer fee
- Therapeutic Homes vs. other specialized homes such as APAC, CBSSNC and YOA homes
- Fostering vs. private babysitting/day care
- Worker and regional disparities on the use of the special service allowance and respite rates

A number of suggestions were made on how to improve the payment system:

- provide check stubs for payment information
- advance payment
- eliminate vouchers
- improved reimbursement system
- twice monthly payments
- revise seasonal allowance payment schedule to take advantage of sales

See Appendix 10 for a detailed summary of financial issues from the written submissions and telephone survey.

Conclusions

The Task Force concluded that:

- rates paid to foster parents are inadequate.
  Fostering is, for the most part, no longer a volunteer activity, and the true costs of caring for children are not being met.

- rates paid to foster parents are inequitable.
  Foster parents in different parts of the province are paid differently for providing similar services, or paid similarly for providing vastly different levels of service.

- provincial guidelines are lacking for special item and special service allowance payments

- the current payment system is inefficient and does not respect the dignity of foster parents as service providers

Recommendations

The Task Force therefore recommends:

4. That the basic maintenance rates be augmented in the short term to reflect the growing costs of caring for a child by:

   - rolling in the Family Allowance (not all foster families receive it, or receive it months later),
   - increasing the average Special Service Allowance paid to all foster families

5. That the basic maintenance rates be significantly increased in the long term, to reflect the actual costs of caring for children.

6. That a unique foster family payment system be developed within the RPSS payment sub-system that will enhance the dignity of the service as well as improve the efficiency and responsiveness of payments by:

   - providing a detailed description of payments with each maintenance cheque

   - providing an advance cash flow per bed. The amount of the advance could eventually be determined by the classification level of the home

   - clarifying health services for children in care through a health card distinct from that provided to families on social assistance

   - eliminating vouchers

   - increasing funds for local reimbursement in all regions, thus permitting same-day payment by local cheque, initially produced manually but eventually produced by RPSS (Similar to the Blue Cross "Quick Pay" system). Standards that allow for an expanded range of items that could be reimbursed locally, as well as the minimum claim permitted, would be developed.

7. That special items and equipment and renovation costs, the latter particularly for special needs children, be standardized provincially.

FOSTER PARENT TRAINING NEEDS

Terms of Reference

To examine the training needs of foster families.

Findings

A small number of respondents indicated that foster parents were satisfied with the training that they had received.

However, the dominant theme expressed in briefs and through telephone conversations was that foster parents need more and better training.

Many respondents expressed the view that training should be:

- compulsory
- ongoing
- locally available
- geared to specialized homes and care
- updated (pre-service)
- contain basic information about servicing children

A number of respondents suggested courses that they would like to see offered. A majority recommended courses on how to understand and deal with difficult behaviour. The next largest group of topics dealt with understanding the role of the foster parent and how the department operates.

See Appendix 11 for a detailed summary of training issues and suggested training topics from the written submissions and telephone survey.

Conclusions

The Task Force concluded that:

- training for foster parents has declined in recent years
- The Eastern Michigan University training package no longer meets the training needs of foster parents

- Staff, especially in smaller regions/branches, lack time to give to the training

- Training is not accessible enough to foster parents in rural areas

- the existing pre-service training package is inadequate

Recommendations

The Task Force therefore recommends:

8. That a comprehensive training strategy be developed incorporating the following elements:

   - a revised pre-service training package that is mandatory for all foster parents prior to first placement, and available in all regions and branch offices responsible for foster home services

   - a "train the trainer" program for all regional staff responsible to provide training to foster parents and other staff, to be offered on an on-going, annual basis

   - specialized foster parent training modules for each classification level

   - specialized module(s) for workers who work with children in care in foster home placements. This training should be offered jointly with foster parents

   - joint training and information sharing between foster home units and child care/child protection units

9. That the Department and/or NBFFA should negotiate with outside agencies, such as the New Brunswick Community College or the various universities in the province to deliver exclusively or in partnership with the Department and/or foster parents, foster parent training modules.

10. That pre-service training, since it is part of the foster parent assessment process, should be provided solely by the Department

11. That all foster parent training should be available as close as possible to the foster families' own communities in both official languages, where numbers warrant.

FOSTER PARENT SUPPORT NEEDS

Term of Reference

To examine the support and counselling needs of foster families, including the need for outside professional support and respite services.

Findings

More than any other issue, the lack of support from the Department and external agencies was perceived by a vast majority of respondents to be the most serious impediment to an effective foster home service delivery. Lack of access to social workers, high worker turnover, too-heavy caseloads, and not enough staff were common complaints throughout most of the briefs and telephone conversations.

In addition to the lack of support, many respondents expressed concerns about the quality of support because of:

- personality conflicts
- reliance on personal rather than professional values
- excessive demands on, and too many consecutive placements with foster parents
- double-bind or conflicting messages
- inexperienced social workers
- lack of reinforcement for successful interventions

Some foster parent respondents indicated that they did receive good support from workers.

Many respondents stressed the need for some form of peer support:

- setting up a buddy system
- encouraging networking among foster parents
- strengthening local foster parent associations
- for placement breakdowns, debriefing sessions with the child, foster parent, social worker and foster home co-ordinator

The need for in-home or external support was stressed about as much as the need for improved worker support. Some examples cited were:

- Relief weekends for all foster parents - essential to prevent burnout
- More access to psychological services
- More access to I-Teams
- Greater use of parent aides
- Use of tutors
- 24-hour mental health outreach program

Many respondents felt that they want to play a larger role as members of the team, to be more involved in the child's case planning and review. At the same time, some respondents stated that some workers were not clear on how to plan for their child, and were unaware of many of their child's needs.

See Appendix 12 for a detailed summary of support issues from the written submissions and telephone survey.

Conclusions

The Task Force concluded, that, more than any other single factor affecting the quality of foster home services is the lack of, or ineffective interventions of departmental supports or supports provided by external agencies. The Task Force defines support as professional interventions or purchased services directed to foster parents on behalf of specific children in care, and incorporates elements such as:

- provision of information on the child and his family
- joint case planning and case review
- consultation on behavior management and other child development matters
- crisis intervention
- in-home support
- relief care

These kinds of support are in addition to financial payments and training.

The Task Force recognizes that not all case workers possess expert skills in behavior management, which is one of the major requests for service made by foster parents today. The Department should acknowledge that case management is an expertise in itself, and allow behavior management to be provided by other resources, if required.

The Task Force concluded that improvements to the rate payment structure or foster parent training will not produce the desired results of better recruitment or retention of homes or better treatment of children, unless departmental and external agency supports are developed or improved.

Recommendations

The Task Force therefore recommends:

12. That the Department significantly improve worker support to foster parents through any or all of the following means:

- increase the complement of workers in child care and child protection units. This will reduce caseloads and allow workers to spend more time with foster parents for the purposes of:
  - providing of pertinent information
  - joint case planning
  - crisis response
  - general consultation
- explore ways of reducing social worker turnover
- explore the possibility of teaming workers who would have primary and secondary responsibility for each case, as a way of providing knowledgeable after-hours consultation as well as smoother transition during times of staff turnover
- ensure that only experienced workers are assigned to foster home resources
- establish one or more parent aide or case aide in each regional office to provide support to foster and natural families, similar to the model currently in use in the Fredericton office. Alternatively, explore the possibility of recruiting volunteers to provide case aide services.

13. That the concept of peer support be augmented in all regions as an integral part of support services to all foster parents. Elements of a peer support system may include:

- groups organized by classification level and facilitated by Departmental staff
- groups organized geographically to support clusters of foster parents, particularly in rural areas, and facilitated by workers and/or experienced foster parents
- a buddy system whereby an experienced foster parent is paired with a newer one
- networking within local foster parent associations

14. That the Department enter into negotiations with external agencies to contract for the provision of assessments and treatment of any child in care who requires it, as well as the provision of consultation services to foster parents

15. That the Department establish in each region an advisory committee to the Regional Director, consisting of workers, representatives from the local foster parent association, foster parents appointed by the Department, and representatives from external agencies with whom the Department has contracts for services. The purpose of this committee would be to identify local service issues and monitor standards.

16. That the Department guarantee through service standards that respite care be available to any foster parent who asks for it or needs it.

17. That the Department should augment the emergency home component with Assessment Homes, to help prepare the child for alternate placement and assist the Department with matching.

18. That the Department revise the Foster Family Resource Agreement, to be signed with all alternate family service providers, and guarantee as a minimum:

- provision of all pertinent information on the child
- provision of a service plan for each child placed with an alternate family.
- involvement of the caregiver in service planning and review

Subsidiary resource agreements should also be developed for each classification level

19. That the Department develop a process that would permit individual foster parents, on an ongoing basis, to evaluate support services provided or sanctioned by the Department.

RELATIONSHIPS BETWEEN FOSTER PARENTS AND THE DEPARTMENT

Term of Reference

To examine the role and relationship between foster families and the Department.

Findings

Many respondents felt that relationships were good while others indicated that relationships could be better.

Reasons given for poor relationships centered around issues such as:

- Value judgement
- Recognition
- Attitudes and personalities
- Rights and respect
- Trust

The foster home co-ordinator was identified by many respondents as a significant factor in maintaining or improving relationships between caseworkers and foster parents. Better or more formalized communication between foster home units and child care/child protection units, or a more formalized advocacy role by the foster home unit were some specific suggestions made.

Some respondents suggested that the Department and local foster parent associations need to work more closely together.

Finally, the quality of relationships were perceived by some respondents as a direct responsibility of senior management at both the Regional and Central office level. It was suggested that management should be more sensitive and aware of issues in foster home services, and be more committed to their resolution.

See Appendix 13 for a detailed summary of relationship issues from the written submissions and telephone survey.

Conclusions

Many of the comments made by the respondents on this topic were related to issues already addressed under other topics. The Task Force recognizes that the quality of relationships depends on other elements in foster home services, such as rates, training and support.

The Task Force concluded that, when issues dealing with foster parent rates, training and support are adequately addressed, relationships between foster parents and the Department would improve. For this reason, the Task Force makes no specific recommendations on relationship issues.

THE NEEDS OF CHILDREN IN PLACEMENT

Term of Reference

To examine the care and needs of children who could be in foster homes.

Findings

Information for this section was obtained largely from letters written by and telephone conversations with older youth in care, although other respondents also identified issues concerning the needs of children in care.

Information was also obtained from a report of the October, 1989 meeting in Caraquet with 22 current and former youth in car from across the province.

Most young respondents saw positive and negative aspects to living in foster homes.

Among the positive aspects, the following were mentioned:

- feeling loved
- being treated like a member of the family
- being understood and cared for
- having good communications with the foster family
- being treated fairly
- having privileges

Among the negative aspects, the following were mentioned:

- not being treated the same as the foster parents' own children
- being used as cheap labour
- not having enough privacy
- not having enough freedom
- being or having been sexually abused in current or previous foster homes
- foster parents being too strict
- being accepted only for the money

These apparently conflicting viewpoints are a result of different respondent's comments, or the same respondents' perceptions of different foster home placements.

Most of the young respondents made comments about their relationships with their social worker. A few felt that their relationships were good, that they enjoyed frequent contact with their workers, or that there should be more contact.

However, a large majority expressed concerns because of:

- large turnover of workers
- trust issues
- unreliability of workers
- workers not having enough time for them
- young workers ill equipped to help

Many young respondents also made comments on the other key issues affecting foster home services: rates, training and support.

A number of youths want to see more money provided, particulary for clothing, sundries, recreation and graduation expenses. Some of them could not comment on this issue since they were unaware of what foster parents received for payment.

Some youths suggested that foster parents should be better trained in communicating and dealing with teens, their emotions and their problems, as well as understanding and following Departmental procedure.

Youths also believe that foster parents need a clearer role and more autonomy.

Additional comments and concerns expressed by young respondents included:

- wanting more contact or reunion with siblings in care or biological parents
- wanting a say in when and what information in their files should be shared with others, especially teachers
- concerns about being labelled by other youths and teachers, and teachers' low expectations of them
- wanting better educational programs
- wanting outside support, such as Big Brothers/Sisters
- wanting more preparation for independent living

See Appendix 14 for a detailed summary of issues identified by letters from and conversations with youth in care.

Many adult respondents indicated that the children's social and medical histories as well as behavior problems are not shared with foster parents at the time of placement.

Conclusions

The Task Force concluded that:

- support services to children in care are lacking in many instances
- standards for children in care services are not adhered to
- better training of foster parents and workers could help improve relationships
- youths are sometimes struggling to have their views and concerns heard by certain workers who are either unaccessible or unprepared to listen
- youths are ill equipped to live independently
- the needs of children in care not always known
- foster home placements don't always meet the needs of the youths in care
- peer support groups for youths in care are needed

Recommendations

It is important to say that many recommendations made under training needs, support and financial issues have a direct link to improving the care and meeting needs of children. For this reason, the Task Force chose not to restate these recommendations.

The following recommendations relate solely to the children in care:

20. That regular monitoring of adherence to standards be mandatory both as a regional and central function.

21. That periodic joint meetings occur between youths in care, foster parent and workers at the regional and/or central level.

22. That a youth in care support group be developed in each region for all youth in care 15 years of age and over. The purpose of these groups would be to:

    - provide mutual support
    - identify issues
    - suggest improvements

23. That all children in care have an assigned worker at all

times while they are in care, and that the child and foster parent are contacted within 2 weeks of a social worker change.

24. That specialized child care caseloads be considered for all children in care, whose workers deal only with children in alternative family settings. Specialized training for these workers should be provided. The average protection worker has only 10% of his or her caseload placed in foster homes, while most of his or her time, energy and priority is focused on dealing with natural families.

25. That more specialized homes be developed i.e. transition, respite, teen, therapeutic, treatment centre, group homes and sibling placements, to better meet the needs of children in care.

26. That a data base be developed to research the needs of foster children and information published on a regular basis.

27. Since 80% of children in permanent care are teens, the Department needs to design an independent living program to adequately serve the youths in its care.

28. That every child in care have access to a "neutral worker" to air concerns in confidence at least once a year.

OTHER ISSUES AND CONCERNS

Findings

Most respondents made comments on foster home services that were in addition to the specific terms of reference. They centered around topics such as:

- the need for specialized foster homes and group home facilities
- professional vs volunteer foster care
- dealing with natural parents
- recruitment and matching

See Appendix 15 for a detailed summary of other issues and concerns from the written submissions and telephone survey.

Conclusion:

A majority of additional comments made by respondents fell under the headings of rates, training, support, relationships and children's needs. Those comments that did not have been reflected in recommendations already made, particularly recommendations 1 and 3.

PERMANENCY PLANNING ISSUES

Term of Reference

To examine the issues raised in the recently completed evaluation of Permanency Planning for children in care, as they pertain to foster home services.

Findings

Between 1986 and 1988, the Department's Planning and Evaluation Division carried out an evaluation of Permanency Planning in 4 locations within the province. Some of the findings and recommendations speak directly to the current crisis in foster homes.

- Concerning problems that Permanency Planning meant to correct, a majority of the workers in each office consider that "multiple placements for children in care" still exist. Many workers also noted the prevalence of "children coming in and out of care", "lack of support for protection families resulting in care status for children" and "excessive length of time in care". While workers identified specific resources as assisting them in achieving a goal, it was often the lack of such resources which they perceived as a hinderance to goal attainment.

- Workers noted the need for supports to the family where the child was returning home; to the foster parent with the responsibility of the care of a child on a permanent basis; to the adoptive family who has accepted the challenge of an older child often with special needs; and, for the teenagers who have moved into independent living. The literature has clearly identified that the achievement of a permanent plan is not synonymous with the family or child no longer requiring support or services. In fact, many of the research studies evaluating Permanency Planning projects noted that such services are critical to maintaining the success of the plan and preventing re-entry into care.

- The question the evaluators are posing is whether or not the foster care system as we know it has become obsolete. The assumptions upon which the foster care system is based are no longer compatible with contemporary Canadian society. As a result, the current foster care system is strained to the limit in its capacity to provide alternative care.

Conclusion

The Task Force recognized that many of the issues identified in the Permanency Planning evaluation report are consistent with the findings of this study, as they pertain to foster home services. The Task Force is in support of the recommendations contained within that report.

SUMMARY OF RECOMMENDATIONS

1. That the Department develop a multi-level system of foster home classification for all alternative family care providers.

2. That the Department enter a Purchase of Service Agreement with the New Brunswick Foster Families Association, through the provision of funds for research and support staff and office space.

3. That the Department establish formal linkages between foster homes within certain classification levels and group care facilities.

4. That basic maintenance rates be augmented, in the short term, to reflect the growing costs of caring for a child.

5. That the basic maintenance rates be significantly increased, in the long term, to reflect the actual costs of caring for children.

6. That a unique foster family payment system be developed within the RPSS sub-system that will enhance the dignity of the service as well as improve the efficiency and responsiveness of payments.

7. That special items and equipment and renovation costs, the latter particularly for special needs children, be standardized provincially.

8. That a comprehensive training strategy be developed.

9. That the Department and/or the NBFFA should negotiate with outside agencies, such as the New Brunswick Community College or the various universities in the province to deliver exclusively or in partnership with the Department and/or foster parents, all foster parent training modules.

10. That pre-service training, since it is part of the foster parent assessment process, should be provided solely by the Department.

11. That all foster parent training should be available as close as possible to the foster families' own communities in both official languages, where numbers warrant.

12. That the Department significantly improve worker support to foster parents.

13. That the concept of peer support be augmented in all regions as an integral part of support services to all foster parents.

14. That the Department enter into negotiations with external agencies to contract for the provision of assessments and treatment of any child in care who requires it, as well as the provision of consultation services to foster parents.

15. That the Department establish in each region an advisory committee to the Regional Director, consisting of workers, representatives from the local foster parent association, foster parents appointed by the Department, and representatives from external agencies with whom the Department has contracts for service.

16. That the Department guarantee through service standards that respite care be available to any foster parent who asks for it or needs it.

17. That the Department should augment the emergency home component with Assessment Homes, to help prepare the child for alternate placement and assist the Department with matching.

18. That the Department revise the Foster Family Resource Agreement.

19. That the Department develop a process that would permit individual foster parents, on an ongoing basis, to evaluate support services provided or sanctioned by the Department.

20. That regular monitoring of adherence to child in care standards be mandatory both as a Regional and Central function.

21. That periodic joint meetings occur between youths in care, foster parents and workers at the Regional and/or Central level.

22. That a youth in care support group be developed in each region for all youth in care 15 years and over.

23. That all children in care have an assigned worker at all times while they are in care, and that the child and foster parent are contacted within 2 weeks of a social worker change.

24. That specialized child care caseload are considered for all children in care, whose workers deal only with children in alternative family settings.

25. That more specialized homes be developed i.e. transition, respite, teen, therapeutic, treatment centre, group homes and sibling placements, to better meet the needs of children in care.

26. That a data base be developed to research needs of foster children and the information published on a regular basis.

27. That the Department develop an independent living program.

28. That every child in care have access to a "neutral worker" to air concerns in confidence at least once a year.

SECTION III

IMPLEMENTATION

IMPLEMENTATION

The Task Force realizes that, due to the limited number of meetings members were able to attend and the time frame available to complete its report, detailed recommendations on many of the issues related to the terms of reference were not possible. Instead, the Task Force is recommending a process of additional activity by which the components of a re-designed foster home service delivery system could be developed. Such activity would constitute Phase II of the process, following acceptance of this report by the Department and the province.

The Task Force recognizes that it will take between three and five years to fully implement the recommendations in this report. Toward this end, the Task Force suggests that four working groups, consisting of foster parents, Departmental staff and staff from external agencies,, as appropriate, be established in the first year to flesh out the details on a number of the foregoing recommendations.

1. The Working Group on Foster Home Classifications

   Activities:
   - develop the detailed classifications for all foster parents and alternate family care providers in the province
   - establish criteria for respite care
   - establish the fee-for-service rate for each level
   - revise the Foster Family Resource Agreement and establish subsidiary agreements for each classification
   - develop the linkage mechanisms between foster home and group home services

2. The Working Group on the Foster Home Rate Structure

   Activities:
   - work in conjunction with the RPSS payment subsystem task force
   - identify reimbursables that could be rolled into the basic rate
   - standardize special service allowance payments
   - identify the true costs of parenting a child in care
   - standardize respite care rates

3. The Working Group on Comprehensive Training Strategy

Activities:
- revise pre-service training
- adopt a "Train the Trainer"program
- identify or develop all training problems required for foster parent classification
- identify or develop training modules for workers

4. The Working Group on Foster Home Support Services

Activities:
- explore and recommend options in worker development
- review current job descriptions for specialized child care workers and foster home co-ordinators
- negotiate with appropriate external agencies for contracted services
- develop the support services evaluation process
- establish a Purchase of Service agreement with NBFFA
- develop criteria for regional advisory committees

The Task Force realized that no expanded service level would be initiated in the first year of implementation. Instead, during this time, detailed planning by the four working groups would be initiated.

AFTERWORD

To say that our foster home services are in crisis is to be almost cliché, since that term has been used almost "ad nauseum" by all jurisdictions and throughout the literature for the past decade or more. Yet no other term seems to come as close to describing the current state of affairs facing New Brunswick and the rest of North America.

The concept of crisis in the Chinese language is represented by two characters -- one meaning "emergency", the other "opportunity". The concept of emergency is before us every day of the week: the out-of-control teenager who, literally, has no place to go on Friday afternoon; foster children leaving the program and living on the streets in our large urban centres; children housed in motel rooms, makeshift apartments or with workers when no approved or appropriate setting is available.

Yet the concept of opportunity is also before us. Fosterage has been with us for nearly a century; it has evolved and adapted as society's needs have changed. Indeed, nothing yet has been created which can match the family setting for good, basic loving child care. It is unlikely that it will disappear in the years ahead, certainly not to be replaced by a vastly more expensive and less personalized group care system. But the concept of the volunteer family caregiver has outlived its usefulness within the context of the present-day needs of children in care. The opportunity to move fostering through the next step of its evolutionary process is here now, and with it, the development of a strong, effective caring system for the very special and very vulnerable children in our care.

APPENDICES

APPENDIX 1

SCHEDULE OF TASK FORCE MEETINGS

January 11 - 12, 1990	. Finalize Terms of Reference . Establish Process . Develop Forms
February 15 - 16, 1990	. Identify needs of foster parents . Identify needs of children in care
April 5 - 6, 1990	. Analyze findings from briefs and telephone survey . Review literature and other documentation
May 3 - 4, 1990	. Finalize analysis of findings from briefs and telephone survey . Formulate recommendations
May 11, 1990	. Finalize recommendations
June 2, 1990	. Review preliminary draft of report

ACTION PLAN - JANUARY - SEPTEMBER, 1990

Activities

Finalize process
- . terms of reference
- . stakeholders
- . input/feedback
- . action plan

Action Plan Submitted to FCSS Management for approval

Public submission process
- . joint press release
- . newspaper ad
- . random telephone survey
- . written request for submissions

Review documentation from other provinces

Analysis of public submissions

Update report to
- . FCSS Management
- . Regional Directors
- . NBFTA
- . Other stakeholders

Draft report to distributed to
- . Field offices
- . NBFFA
- . Central Office
- . Other stakeholders

Report revised based on feedback

Final report submitted for Departmental and Cabinet approval and action

Implementation plan designed (Phase II)
- . based on approved recommendations
- . impact on field resources
- . identification of further tasks

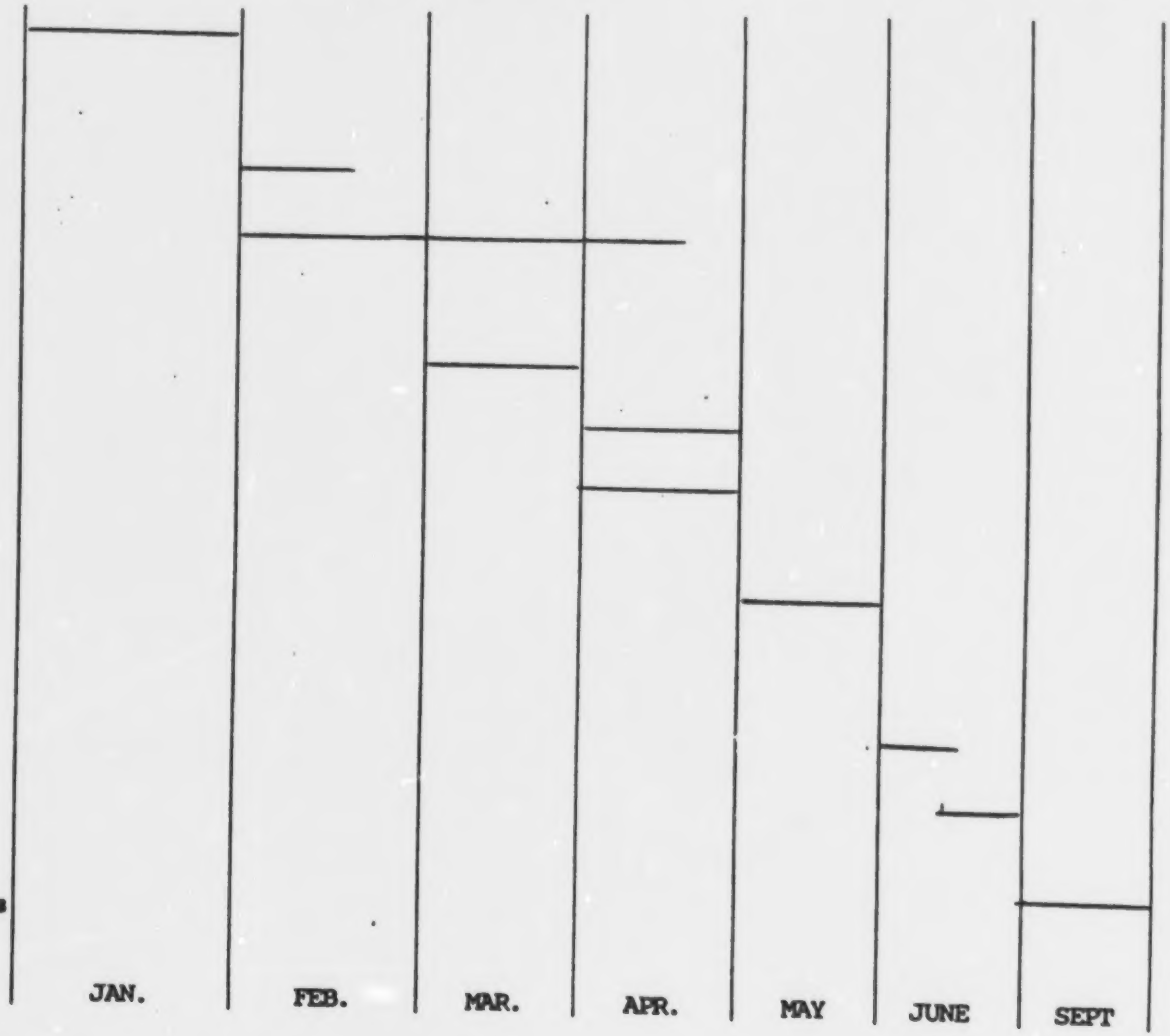

APPENDIX 3

DEPARTMENT OF HEALTH
AND COMMUNITY SERVICES
P.O. BOX 5100
FREDERICTON, N.B., CANADA
E3B 5G8

NEW BRUNSWICK
NOUVEAU-BRUNSWICK

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES
C.P. 5100
FREDERICTON, N.-B., CANADA
E3B 5G8

March 1, 1990

Dear

We wish to inform you of the recently formed task force on foster home services authorized by the Minister which will address issues, concerns and needs of children and parents in the foster care system.

The task force members consists of foster parents and staff from the Department of Health and Community Services. Recognizing that the private family home will continue to be the mainstay of the child placement program for children in care of the Department of Health and Community Services, our mandate is to explore methods of optimizing the capacity of those homes to meet the needs of the children so placed.

The task force responsibility is:

1. To examine the care and needs of children placed in foster homes.
2. To examine the training needs of foster families.
3. To examine the support and counselling needs of foster families including the need for outside professional support and respite services.
4. To examine the adequacy and equity of the current foster home rate structure.
5. To examine the role and relationship between the Department of Health and Community Services and Foster Parents.

We would appreciate receiving your support and encourage you to send a written submission to us identifying any concerns or issues in view of assisting us in our task of searching for better ways of serving the children and families in the foster care system.

You may address your written comments to the task force chairman, Department of Health and Community Services, P.O. Box 5100, Fredericton, New Brunswick, E3B 5G8 by March 31, 1990.

Please let us know also if you wish to be kept informed on the progress of the task force and if so in which manner.

Sincerely

Reuben Orenstein
Chairman
Task Force on Foster Home Services

DEPARTMENT OF HEALTH
AND COMMUNITY SERVICES
P O. BOX 5100
FREDERICTON, N.B., CANADA
E3B 5G8

NEW BRUNSWICK
NOUVEAU-BRUNSWICK

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES
C.P. 5100
FREDERICTON, N.-B., CANADA
E3B 5G8

April 17, 1990

Dear Youth in Care,

The Minister of Health and Community Services has set up a Task Force on Foster Home services, made up of both foster parents and social workers, whose concern is to look at the needs of children in care and their foster families.

As a child in care, the Task Force is very interested in hearing from you about your experiences of being in care and about the care that you have received from any foster family with whom you have lived or are presently living. Your name and any other information about you and your family will be treated confidentially. Only your thoughts on being in care will be considered for the task report.

You may send your comments before May 14, 1990 to:

Chairman
Task Force on Foster Home Services
Department of Health and Community Services
P. O. Box 5100
Fredericton, N. B.
E3B 5G8

We hope that you will take advantage of this opportunity to have a say in any changes that should be made.

Sincerely

Reuben Orenstein
Chairman
Task Force On Foster Home Services

APPENDIX 5

TASK FORCE ON

FOSTER HOME SERVICES

Field Survey

Department of Health and Services

N.B. Foster Families Association

A task force of foster parents and social workers established by the Minister of Health and Community Services, and supported by the N.B. Foster Families Association is reviewing issues in fostering in New Brunswick.

Recognizing that the private family home will continue to be the mainstay of the child placement program for children in care of the Department of Health and Community Services, the goal of the task force will be to explore methods of optimizing the capacity of these homes to meet the needs of children placed there. Recommendations for change to the foster home system will be made to the provincial government.

To assist the task force, we are inviting you to submit your thoughts in each of the following areas:

How do you perceive foster home services in the province?

What are the positive aspects that should be kept and enhanced and if you see problems, what are they and what solutions do you propose?

1. Training needs of foster parents.
2. Support required by foster parents.
3. Financial payments made to foster parents.
4. The relationship between the Department and foster parents.
5. Any other issues.

Your comments may be sent to:

Reuben Orenstein
Task Force on Foster Home Services
Department of Health and Community Services
P. O. Box 5100
Fredericton, N. B.
E3B 5G8

Deadline for submissions: April 15, 1990

APPENDIX 6

TASK FORCE ON
FOSTER HOME SERVICES

Telephone Survey

Department of Health and
Community Services

N.B. Foster Families
Association

Introduction

I am a member of the task force of foster parents and social workers, established by the Minister of Health and Community Services, to review issues on fostering in New Brunswick.

We have randomly selected people to be interviewed by telephone on the subject. We will ask you a few questions and your name will be kept confidential.

1. **Person Interviewed**

   Foster Parent ☐

   Dept. Rep. ☐

2. How long have you been fostering? _____

   working with foster homes? _____

3. In each of the following areas, how do you perceive foster home services in the province? What are the positive aspects that should be kept and enhanced and if you see problems, what are they and what solutions do you propose?

   A. Training needs of foster parents.

   B. Supports required by foster parents.

   C. Financial payments made to foster parents.

   D. The relationship between the Department of Health and Community Services and foster parents.

   E. Any other concerns.

4. Do you have any other comments?

5. Name of Interviewer_____ Date: _____

APPENDIX 7

TASK FORCE ON

FOSTER HOME SERVICES

Telephone Survey of Youth in Care

Department of Health and
Community Services

N.B. Foster Families
Association

Introduction

I am a member of the task force of foster parents and social workers, established by the Minister of Health and Community Services, to review issues on fostering in New Brunswick.

We have randomly selected young people in care to be interviewed by telephone on the subject. We will ask you a few questions and your name will be kept confidential.

1. How old are you? _____

2. How long have you been in care? _____

3. How many placements have you had? _____

4. What are the positive aspects of being in a foster home?

5. Do you see problems? If so, what? Do you have any solutions to propose?

6. What do you think foster parents need to parent children in their care?

   A. Training Needs of foster parents.

   B. Supports required by foster parents.

   C. Financial payments made to foster parents.

   D. The relationship between the Department of Health and Community Services and foster parents.

   E. Any other concerns.

   F. Do you have any other comments?

Name of Interviewer _____ Date _____

TASK FORCE ON FOSTER HOME SERVICES
INVITATION for SUBMISSIONS

New Brunswick Department of Health and Community Services

N.B. Foster Families Association

All former children in care and all families who formerly fostered children for the Department of Health and Community Services are invited to submit a brief outlining issues and needs of foster parents and the children whom they serve.

Briefs will be treated confidentially, and the information received will be included in the task force report.

Briefs may be submitted to:

Chairman
Task Force on Foster Home Services
Department of Health and
Community Services
P.O. Box 5100, Fredericton, N.B.
E3B 5G8

Deadline for submissions is April 15, 1990.

GROUPE DE TRAVAIL
SUR LES
SERVICES DE FOYERS D'ACCUEIL
INVITATION À
PRÉSENTER DES MÉMOIRES

Ministère de la Santé et des Services du Nouveau-Brunswick

Association des familles d'accueil du Nouveau-Brunswick

Nous désirons, par la présente, inviter tous les enfants ayant anciennement été pris en charge, et toutes les familles ayant agit comme famille d'accueil pour le ministère de la Santé et des Services communautaires à présenter un mémoire sur les questions et les besoins auxquels sont confrontés les familles d'accueil et les enfants qu'elles hébergent.

Tous les mémoires seront traités de manière confidentielle et l'information qu'ils contiennent sera incorporée au rapport du groupe de travail.

Les mémoires doivent être envoyés à l'attention du:

Président
Groupe de travail sur les services de foyers d'accueil
Ministère de la Santé et des
Services communautaires
Case postale 5100, Fredericton (N.-B.)
E3B 5G8

La date limite pour la présentation des mémoires est le 15 avril 1990.

APPENDIX 9

DEPARTMENT OF HEALTH
AND COMMUNITY SERVICES
P.O. BOX 5100
FREDERICTON, N.B., CANADA
E3B 5G8

NEW BRUNSWICK
NOUVEAU-BRUNSWICK

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES
C.P. 5100
FREDERICTON, N.-B., CANADA
E3B 5G8

Dear

This will acknowledge that your brief to the Task Force on Foster Home Services has been received. On behalf of the members, I wish to thank you for taking the time and interest in expressing your views on this important matter.

Sincerely

Reuben Orenstein
Chairman
Task Force on Foster Home Services

INTRODUCTION TO THE SUMMARY OF BRIEFS AND TELEPHONE SURVEYS

Appendices 10 through 15 provide a detailed summary of the comments made by all respondents from the written submissions as well as telephone conversations with members of the Task Force.

Most of the comments have been paraphrased for the sake of brevity. Comments are in no particular order.

Numbers in brackets after many of the statements indicate the number of respondents who made those comments.

APPENDIX 10

SUMMARY OF FINANCIAL ISSUES FROM BRIEFS AND TELEPHONE SURVEY

- More $$ for services (10)
- Homes closing due to inadequate $$ (2)
- Rates to be dependent on type of child and foster parent experience and training (3)

- $$ to reflect time and effort (8)
- Better pay = more dignity (2)
- Foster parent insurance needed to cover damages (2)
- Better reimbursement system (3)
- Better equity between programs (4)
- Revamp with regional foster parent input
- Define each program clearly
- Grandfather clause for foster parents who wish to remain traditional

- Rate should reflect foster parent's lifestyle (3)
- Workers must not impose own values
- Excellence - based rate for professional foster parents
- Misused clothing allowance
- Increased $$ will not improve quality of care
- $$ to compensate for loss of one full-time income if full-time availability is required (9)

- Check stubs needed for information on rates, rate breakdown
- Pay legal fees when foster parent adopts children in care
- More $$ to cover general wear and tear on household furnishings

- Department secretly counts on foster parents to subsidize out of own pocket

- Certain foster parents seem guilty when reimbursed for services

- Precise payment agreements needed
- Department expects "miracles" but is unwilling to pay for them

- More $$ for recreation, vacations (2)
- Inadequate $$ for basic (initial) clothing
- More $$ for infant clothing due to rapid growth
- More $$ for infant care, teen care, in-style clothing (23)
- Be proactive - eliminate need for foster parents to go "begging"
- $$ to remodel foster homes to accommodate physically disabled

- eliminate vouchers (2)
- attractive retainer fee for professional foster parent when home is empty
- level of professionalized fees to reflect taxable income
- therapeutic and CBSSNC rates are applied consistently (in region) = effective placement
- submissions for damage claims or mileage are not made, or are delayed
- worker attitudes: see foster parent as only money-focused if receive special rate or complain
- use home economists to help develop rates
- roll special items into basic rate
- revise seasonal allowance payment schedule to take advantage of sales
- $$ for clothing at time of placement only given when requested by foster parent
- workers don't know what the rates are
- seasonal and Christmas allowance not enough (7)
- school allowance not enough
- $$ for car insurance if foster child drives - paid by Department
- compare what a babysitter gets ($25.00-$30.00/day) vs what foster parent gets (2)
- pay for our expectations of foster parents
- supervisors are reasonable, but needs have to be very high for the social worker to request it because of budget
- therapeutic homes receive more but not necessarily have more difficult children
- foster parents change from regular or therapeutic to APAC or young offender because more $$ and less work
- rates not high enough, should reflect actual costs (30)
- not enough $$ for emergency homes vs young offenders home
- should look at actual cost for keeping a child (2)
- maximum special services allowance should be used more often
- more money for birthdays and special occasions (2)
- special items requests are high because rates are not high enough (frequency of requests)
- social workers spend a lot of time on processing requests for special items
- money for items (bikes, camps, etc) is sufficient
- travel expenses sufficient
- seasonal allowance sufficient (2)
- should be seen as job vs volunteer
- holding fee should be given
- more $$ for sexually abused children
- set rates for relief care
- same rates for therapeutic and special needs
- Inconsistency re: special services allowance from workers and regions (3)
- advance cheque with placement
  inconsistency re speech reimbursement (2)

- Family Allowance too late - sometimes natural parents get it and keep it
- Family Allowance should be received first month
- additional $$ for permanent care and health problems are encouraged
- enough $$ (12)
- reimbursement rate enough
- not enough for child with special needs
- not enough for time spent
- special items enough
- Christmas allowance too much
- too long to wait for reimbursement (2)
- change of colour of Health Card, so as not to confuse it with families on Social Assistance
- emergency rate o.k.
- Special Service Allowance is inconsistently applied
- bi-monthly payments
- inconsistent approval between workers for special items (2)

APPENDIX 11

SUMMARY OF TRAINING ISSUES AND SUGGESTED TRAINING TOPICS FROM BRIEFS AND TELEPHONE SURVEY

Issues:

- Took special needs child without special training
- All foster parents need training (4)
- Alcohol and Drug Dependency Commission can assist with training
- More training to reflect needs of children in care (3)
- Mandatory training (10) - minimum of one course every two years
- Homes closed due to inadequate training (2)
- Pre-service training to give accurate picture of type of child coming into care (2)
- Trained specialized workers (2)
- Invite the foster parent to participate in worker training (2)
- Some pre-service training information is obsolete (2)
- All foster parents need specialized or support training to meet individual needs of child and foster parent (4)
- Provide unlimited training based on needs (6)
- NBCC certification (5)
- Evaluation by individual needs after initial assessment
- Honorarium to cover babysitting, travel, etc. (6)
- Train the trainer
- Involve workers in training sessions (2)
- At least 1\2 time training position
- Newsletter (regional)
- Pre-service training insufficient (2)
- Not available when needed
- Better understanding of the community
- Those most in need never participate (2)
- Provincially uniform training (2)
- Train workers to better support foster parents (3)
- Professional foster parents to take minimum number of courses offered by the department, NBCC, University, etc.
- More appropriate, consistent, ongoing training (2)
- Specialized training for teens, emergency, CBSSNC and therapeutic parents
- Staff and financial cut backs undermining management's verbal support
- Establish training budget (2)
- Use home economists to provide training
- Follow-up meeting 6-12 months after initial training to evaluate application
- Stay-at-home parents as professionals
- Not all foster parents are trained
- Look at obtaining training from source other than foster home coordinator (3)
- Training on regular basis so that people get training prior to fostering
- Must be management supported
- Not enough training (3)

- Need for Professional Foster Family Association to take over some functions like training
- A lot more is needed
- Lots of training for Therapeutic parents
- Not enough in depth pre-service training - daytime training requested (4)
- Training not needed because they had their own children (2)
- Social workers need training in handling child but not necessarily foster parent
- Pre-service training was very helpful
- Courses have been helpful (2)
- Adequate/enough (9)
- Never took any courses in 16 years
- Incentive to get foster parents to training session i.e. tie training to rate expenses
- Pay for the time to attend training
- Problems to get foster parents to attend (2)
- Foster Parents who attend sessions enjoy them
- Not all therapeutic parents have received the training
- Can't expect volunteers to be committed to training
- Train foster home coordinators on how to do assessments

Topics

- Drugs and alcohol (3)
- Family dependency and children of alcoholic families
- Coping with teens (6)
- Warning signs of substance abuse
- Disruptive Behaviour: how to manage difficult children - for both workers and foster parents (9)
- Effective parenting (2)
- Sexual abuse (9)
- STEP/Teen - for both workers and foster parents
- Description and care of special needs children (2)
- Crisis Prevention
- Satanic Cults
- Permanency Planning - for both workers and foster parents
- Life Book management
- Grief and Separation (5)
- Working with natural families (3)
- Family dynamics 2)
- Child development (5)
- Communication
- "Motivation fact à la Vie"
- Nutrition (2)
- Discharge Planning, Tasks and roles of Foster Family
- Money Management
- Preparing Children for Independent Living
- Role of the Social Worker
- Human Development
- Dealing with Incest, Family Violence, Suicide
- Teamwork

- First Aid

- How to deal with lying and stealing (2)
- Suicide Prevention
- Type of children taken into care (4)
- Feelings of children (2)
- Discipline (5)
- How Department works (3)
- Stress Management
- Attachment to and Separation from Foster Parents
- Crisis Intervention
- Effects on natural children of foster family
- Learning Disabilities

APPENDIX 12

SUMMARY OF SUPPORT ISSUES FROM BRIEFS AND TELEPHONE SURVEY

- Team work crucial (2)
- Foster Home Coordinators give good support (2)
- Too much worker turnover (3)
- I-Team slow to respond
- Relief weekends essential but often lacking (18)
- Foster Home Support worker now overloaded with "extra duties"
- More external services i.e. psychologist (13)
- Social workers fear losing foster home - do not believe the child
- Children manipulate system - worker provides whatever child wants - not fair (3)
- Foster parent treated badly, no support (2)
- Inexperienced workers trying to tell experienced foster parents how to raise kids
- Transportation
- Local FPA under-utilized as a support group (8)
- Encourage new foster parents to join FPA
- Support = relationship/good results (4)
- More contact needed on regular and frequent basis (6)
- Homes closing due to fear of allegations (2)
- Some families over-utilized = loss of resource (2)
- Need for Provincial/local Youth Care Network
- Open communication exists between foster parents and workers
- Need regular support from unit workers and foster home workers
- Improve staffing in all units (3)
- Improve support to foster parents in crisis or dealing with difficult child (3)
- Need worker to recruit, organize respite care to other foster parents and natural parents
- Buddy system/peer support needed (7)
- Need to listen to foster parents, hear what they feel (empathy) (5)
- Worker's creativity re support need to be recognized
- Lack of information on child at time of placement (3)
- Reduce caseload = more time for workers to provide support (8)
- Phone calls not returned (3)
- Workers to be assigned exclusively to foster parents
- Promise of support for Special Needs Children not carried out
- Constant harassment and accusations = MIA support
- Very little accessibility for Special Needs (wheelchairs)
- Half need weekly or bi-weekly support, other half only monthly or less
- Department did not back up foster parent on "successful" approach to behaviour management
- Do not classify special needs child as a regular child
- Provide list of available services to all foster parents when they are approved (2)
- More support = prevent breakdowns, sense of foster parent failure
- Some visits unnecessary, upsetting when things going well
- Homes closed due lack of support (2)
- Support worker/parent aide needed (4)

- Tutor needed (2)
- Use clear and precise service agreements
- Automatic provision of certain level of in-home support per family e.g. babysitting,homemakers (2)
- Tune into feelings of natural children of foster parents about fostering
- Ongoing evaluation with good feedback needed
- More worker support to provide information, history, planning and review
- Planning = fewer complaints, better progress, fewer breakdowns
- Foster parent requests for external support often ignored
- social workers personal standards used as gauge to judge foster parent's lifestyle, parenting standards, etc.
- Most social workers do not know how to develop ISP
- Foster parents have little Departmental support in coping with unwarranted attacks from vindictive natural parents
- Establish 24-hour mental health outreach program
- Enter negotiations with N.B. College of Psychology
- Psychologist to have input into choice of foster home
- Use Home Economists as foster parent support re: home economics
- Intensive social work intervention at outset of placement as well as regular ongoing visits
- Supply equipment for young children, such as bed, car seat, high chair, etc.
- Health Card does not cover all costs such as Tempra,Oragel, etc.
- Improve medical information available to foster parent
- Provide <u>full</u> history on child - social worker only gives bits and pieces - child often recalls events out of sequence = hard to get or follow their story
- Need more and accurate information/information kit on child at time of placement (5)
- Foster parents should initiate contact with social worker at time of placement
- Not enough social workers (caseloads too high) (3)
- If foster parent asks for support it is generally given, but you have to ask for it
- Parent aide support excellent
- Social worker should recognize need for respite before foster parent has to ask
- Role confusion for Foster Home coordinator: loyalty to Department vs loyalty to foster family
- Foster parents not consulted enough on plan for child
- Place foster home on hold when requested
- More $$ needed to hire good babysitters (4)
- Good support from experienced worker, but lacking from inexperienced worker
- Workers not accessible enough (2)
- Workers "sneaky" i.e. removed child without prior notice
- Workers believe child before foster parent
- Inconsistent support
- Fear accusations from birth parents
- Children not seen enough by workers
- Crisis response required
- Do not require support (2)

- Good peer support (Therapeutic home)
- Good relief support
- Mental Health Clinic not helpful
- Department requested efforts of foster parent to seek support on her own
- Respite not helpful
- School unprepared to deal with child with special needs
- More social workers support needed for teens and alcoholics
- Management awareness/sensitivity/committment needed
- Foster Family Association offers good support
- Worker's attitude could improve
- $$ for special tutoring
- More $$ for purchase of external services
- The more foster parent does, the more Department expects (3)
- Regular foster children should get as good support as children in CBSSNC program
- Service should be provided in home vs. taking child out to services
- Already well supported (12)
- Social worker support lacking (7)
- Homemaker/parent aide/case aide lacking (4)
- Relief plan for each foster child needed (2)
- Foster home worker should supplement support provided by child's worker
- Good foster family networking system
- Not enough home visits (2)
- Need better supports (general) (4)
- Buddy system works if matched carefully
- Workers don't know standards (3)
- No communication between Departmental units
- Homes to be evaluated first before being used
- Applicants to be screened for parenting attitudes
- Lack of authority by foster parents
- Foster parents given little direction re: contact with natural parents
- Joint problem-solving needed
- Support to foster parent to prevent burnout
- Department needs to make fostering more attractive -like a job (2)
- Need to ensure the foster family is better than the natural home child came from
- Post-placement breakdown debriefing with children, foster parent, social worker and coordinator
- Foster parents should be required to take a break to prevent burnout (3)
- Many foster parents have too many children placed, considering the problems these children have
- Foster parents, like social workers, don't have enough positive feedback
- Reassess the way we evaluate foster homes

- Foster parents should be provided with legal assistance (3)
- Not enough information or expectations covering fostering

- Day care for working foster parents
- Foster parents should be more involved in decision-making (6)
- Departmental expectations to be clearly explained to foster parent at time of placement
- Clarify needs of youth and actual capacity of foster parents to meet those needs
- Importance of pre-placement visits
- Important to involve the whole foster family
- We expect too much but we don't have a choice (2)
- Workers don't have enough time (2)
- Social workers too directive in parenting skills of foster parent
- Foster parents don't always understand time pressures on workers
- Too many visits from Department
- Good contact (2)
- Social worker provided information
- Social worker available when needed
- Department resisted when asked by foster parent to remove child
- No faith in judgement of foster parent (3)
- Department did not prevent crisis situation
- Some workers more helpful than others (2)
- Supervisors are cold and uncooperative
- No contact
- Social workers coaching child negatively
- Allow foster parent to read child's file, supervised
- Involve foster parent in case conferences
- Concerns expressed by foster parent re: child and his natural parent relationships are often ignored
- Foster parents asked to assume worker responsibilities
- No workers assigned for months at time
- Inconsistent and contradictory expectations from different social workers placed on the same foster home
- Amount of contact required is individual
- Foster parents fear allegations and fear consequences (3)
- Too far to travel to attend FPA meetings
- Social worker should visit the day after placement, just to touch base

APPENDIX 13

SUMMARY OF RELATIONSHIP ISSUES FROM BRIEFS AND TELEPHONE SURVEY

- Lack of caring and respect for foster parents (2)
- Personalities overruling issues (2)
- Could be better 5)
- Has its ups and downs - Departmental decisions often unpopular- possibly offset by more regular contact with foster parents as a group
- Clarify if foster parents are specialists or not
- One common goal = service to our youth = joint advocacy (2)
- Good relationship between local FPA and Department (2)
- Relationships strained
- More appreciation needed
- Foster Home Coordinator to make child care and protection workers aware of foster parent's concerns
- Should be treated as professionals
- To be treated with respect
- Positive, constructive working relationship (3)
- Relationship affected when foster parent requests immediate removal - need training around this
- Cooperation needed to reinforce reunion
- Some foster parents violate principle of confidentiality
- Better teamwork between workers and foster parents needed
- Had close relationships
- Recognize fostering as more than a volunteer service
- Educate community to better understand modern-day foster home service
- More workers should go to the appreciation dinner (dinner should be more than once a year)
- Most workers reported their relationship with foster parents are good; however, they recognized that overall relationships could be better
- Department has attitude problem (3)
- Worker did not take time to know foster parent
- Family-like relationship
- Problems in the past, but none recently (within last year)
- No problems (19)
- Local/provincial FPA's and Department need to work closely together (4)
- Problems dealing with Native agencies
- Professional foster parent = higher status, greater respect
- Professional foster parent accepted as equal team member
- Lip service only - foster parents treated as second-class citizens
- Despite mutual appreciation of social worker/foster parent tasks, there is still a wall between them - perhaps result of lack of understanding of both tasks by senior Departmental Management
- Need to be reviewed
- Permanency Planning has helped the relationship (2)

- Inconsistent; it depends on personalities (6)
- Relation generally good (10)
- Post placement evaluation of worker by foster parent and vice versa
- Foster home coordinator to meet with protection units on regular basis (every six months)
- Foster parent's reputation sometimes based on judgement by one worker only
- Very little recognition or thanks given
- Post placement reports used negatively
- Social worker reluctant to discuss issues directly with foster parent, instead request Foster Home Coordinator to investigate
- Relationship must be based on mutual confidence and respect- roles and responsibilities to be clearly defined and understood by both parties
- Lack of foster parents i.e.
  - sign for medical treatment
  - freedom to transport to another province without prior Departmental approval
  - legal recourse when injured, property damaged, slander, physically attacked, natural children abused by foster child
- Endless frustration of working within the system
- Strengthen NBFFA
- Good support/training/money would give message to foster family they are valued
- Improvement over the years
- Issues are dealt with more quickly, more effectively and more openly
- Feel foster parents have no rights
- Foster parents need more support and recognition as professionals
- Foster parent feels that social workers see foster parents as nuisances

APPENDIX 14

SUMMARY OF ISSUES IDENTIFIED BY YOUTH IN CARE

Positive Aspects of being in a Foster Home

- treated like member of family (3)
- no comment/problems
- get help when need it
- like it better than own home (2)
- foster parent understanding and caring 4)
- good communication (3)
- foster parents provide guidance
- feel loved (7)
- eat and dress well (2)
- nothing against current foster parent
- have fun, do what you want (2)
- have own room
- have privileges
- lots of recreation (2)
- stable environment - no longer in trouble with law, getting good grades
- learn to be independent
- opportunity to earn money
- foster parent treats children in care fairly (3)
- rules firm but fair (2)
- gets good care from grandparents - favors relative placements

Negative Aspects of Being in Foster Home

- not treated the same as natural children of foster parent (5)
- too crowded
- too strict (4)
- no spending money (3)
- cannot return to natural parent on permanent basis
- no work, feeling desperate
- some foster parents take children only for money (2)
- nothing to do
- treated like slave - does chores that natural children of foster parents do not have to perform (2)
- seldom went out
- could only talk to children at school
- made to kneel for hours as punishment
- not fed properly
- wash mouth out with soap
- sexually abused in previous or current foster home chores (3)
- not enough freedom - curfews (5)
- not enough privacy (4)
- watched by natural children of foster parents in school, community
- foster parents belittle children in care
- not enough preparation for independent living
- foster parents do not advocate enough for education of children in care

Training Needs of Foster Parents

- need training (2)
- no training needed
- train before first placement

Training Content For Foster Parents

- Discipline
- Dealing with problems (4)
- Suicide
- Dealing with Teens (2)
- Communication Skills (4)
- Separation and Loss
- Confidentiality
- Role of Foster Parent vis-a-vis Child in Care
- Understanding Feelings of Foster Child (4)
- Understanding and Following Departmental Procedures (2)
- Who is the Foster Child?
- First Aid
- Special Needs
- Child Development

Support Issues for Foster Parent

- workers should advise foster parent on discipline (2)
- improve reimbursements for damages
- good support now
- relief care (4)
- no support needed (6)
- foster parents need to be clear on their role
- not enough support from worker for child
- foster parent should be more autonomous
- older child in care should listen to foster parent's problems
- to keep child in care in foster home
- worker visits should be 3 times every 2 weeks
- worker visits weekly
- more information on child in care for foster parent
- workers should work in conjunction with psychologists

Financial Issues

- more $$ for clothing, graduation, sundries (12)
- special items to be added to monthly maintenance
- not enough $$ given to child in care
- no opinion, since child in care never sees the money (7)
- $$ o.k.
- $$ o.k. for food, school supplies
- some homes take kids for cheap labour (3)
- more $$ for recreation (2)
- financial assistance most important issue

Relationship Issues

- no comment (2)
- child in care would rather discuss problems with foster parent than worker (3)
- sees worker once a year, that's o.k.
- younger workers not trained enough to help
- workers don't keep promises; no confidence; take no action (2)
- good (6)
- foster parent "put down" younger workers
- worker tell different story to foster parent = conflicts
- not very good
- weekly phone call with worker - should be maintained
- foster parent should keep confidential from worker some things child in care tells foster parents
- workers do not have enough time, too many cases (2)
- worker to be more honest i.e. why move from foster home to foster home
- worker to provide information on foster parents to child in care prior to placement
- give child in care choice of placement
- more contact with workers
- worker forces child in care to confront foster parent re sexual abuse
- workers need to listen more closely to child in care, be less concerned about losing foster home (2)
- workers belittle child in care
- hard for child in care to keep repeating story to constant change of workers = lack of trust, lack of value in yourself

Other Comments and Concerns

- older children in care wish their foster parents were not so mean
- cannot settle in foster home if desire is to return home
- too many injustices between foster parents and natural parents
- child in care labelled as "drug user" "irresponsible"
- workers should investigate more when child in care complains - workers do not want to know the truth (3)
- older foster parent should change attitude toward child in care and natural parents (2)
- wants Big Sister (3)
- wants better education program - improve reading
- need more speech therapy resources
- wants to be reunited with sibling (2)
- wants more time spent with natural parent
- Department should do more to screen out bad foster parents
- wrong to move child in care because they become too close to foster parent

- Department should keep siblings together
- teachers, students imposed lower expectations, stigmatize girls as "easy", guys as "druggies"

- information in files freely shared without knowledge or permission of child in care

- lack of choices i.e. where to live, visit natural parent, worker, treatment issues - los of control over own lives

Concerns Expressed by Adult Respondents

- Frequent child placement changes = emotional shut-down of child (product of system)
- Child needs support (4)
- Child was forced to confront foster family who was sexually abusing her
- No treatment programs exist for sexually abused children
- Outside recreation for children needed
- Big Brothers/Sister supports needed
- All long-term children need medical evaluation when first come into care
- Develop data base to research needs of foster children - published on regular basis
- Ensure youth receive needed counselling
- More family life education in public school system
- Establish Youth in Care Network (2)
- Child shall have annual access to neutral worker to air complaints
- 16 - 19 year olds need more support and supervision
- More follow-up of the children needed (2)
- Child should have own worker to advocate on his or her behalf
- Children's needs should be met

APPENDIX 15

SUMMARY OF OTHER ISSUES AND CONCERNS FROM BRIEFS AND TELEPHONE SURVEY

- Lack of services/resources including placement resources for over 12-19 (16-19 lacking services)
- More group homes needed (2)
- Not enough homes will take siblings referred
- All areas referred to in questionnaire need change
- Don't expect accountability from volunteers
- Luck has a lot to do with finding and holding the homes we have
- Department not accepting responsibility to foster child
- Matching is a myth (3)
- Foster family not the answer for all the children (need, for example, shift model group homes, treatment centre) (2)
- How do we distinguish between those children who need to go in a professional home and those who don't?
- Need to be a clear recognition of type of children coming in care to day
- We're not recruiting foster families needed for types of children available.
- Need for semi-supervised independent living environment for teens
- Need both volunteer and professional homes
- More therapeutic homes needed (2)
- Foster parents provide normalized environment, healthy interaction
- Limit 1 child per specialized home
- Wants to keep 6 children - Department wants to limit to 3
- Use "famille d'accueil" throughout all French documents
- Ranch-style group home/treatment centre with own school
- Unrealistic for foster parents to perceive child in care as their own
- Need foster parent to provide modelling for natural parent
- Special item furniture and equipment could be given to other foster parent when a home closes
- More homes for teens (3)
- Not enough French literature available
- Children returned to natural family too quickly
- Foster parent are human
- There has been good positive changes over the past year
- There are some poor foster parents but a lot of good ones
- We have to change with the times, foster parents need to be professionalized
- Professionalized foster parents for difficult children - Good idea!
- Appeal process does not respect time frames
- New foster parents view fostering with wide-eyed innocence
- Need transition homes to assess child's needs prior to placement
- Alternative living arrangements for difficult children needed (2)
- Revise standards on corporal punishment
- Evaluate use of group homes for seriously disturbed children

under 12 years

- Foster parents frustrated with lack of major changes within larger system
- Limits reached with "spirit of volunteerism"
- Professionalizing the jobs only way to reverse decline
- not desirable nor affordable to professionalize every foster parent
    - place children in correct home for equitable treatment of payments and expectations (2)
- Develop specialized respite homes
- Decreasing involvement of foster home coordinators as "trouble-shooters" is a concern
- Natural parents have too much control
- Too much emphasis placed on how natural parents many or may not feel
- Permanent plan needed when parents continuously lose custody
- Need to educate public to reverse negative image of fostering

RELEVANT FINDINGS FROM THE 1988 FOSTER FAMILY NEEDS SURVEY

Financial Issues

- Between 66 and 68% of the respondents indicated that both the basic maintenance allowance and seasonal allowances were inadequate
- Of those who saw the basic maintenance allowance as inadequate, 47% felt that there should be a 10-25% increase in the rate, and another 36% felt that there should be a 25-50% increase
- Urban foster parents were more likely than rural foster parents to perceive rates as being adequate.
- Foster parents who had fostered several children were more likely than foster parents who had fostered only one or two children to perceive rates as being inadequate, as well as more likely to want a larger increase

Training Issues

- 68% of the respondents received some training; among those persons, 53% had attended only one or two courses
- A large majority (between 68-80%) of those respondents who received training had taken courses on child development, behaviour management and the role of fostering
- The largest percentage of respondents (51%) preferred to see, as a high priority, more courses offered on behaviour management
- The more children fostered , the more likely that foster parents received training
- Urban foster parents were more likely to receive training than rural foster parents
- University trained foster parents were more likely to receive training than non-university trained foster parents
- Foster parents who had received no training were less likely to accept new placements
- Foster parents who were more experienced, specialized, and involved with the Department perceived the training that they received as helpful.

Support Issues

- Between 80 and 90% of the respondents indicated that they were reasonably informed on the child's needs, participated in

planning, and usually had access to the child's worker, whose support they found helpful.

- Foster parents with university education were more likely to experience a crisis with their child than foster parents with less formal education.
- Foster parents with less formal education were less likely to have disagreements with the worker than foster parents with university education.
- Foster parents who were informed of the child's needs were less likely to experience crisis than foster parents who were rarely informed of the child's needs.
- Foster parents who were rarely informed of the child's needs were more likely to have disagreements with the worker than foster parents who were usually informed of the child's needs.
- Foster parents with several years experience were more likely to perceive the worker's support as helpful than new foster parents.
- Foster parents who perceived themselves as professionals were more likely to participate in planning for the child than foster parents who perceived themselves as volunteers.
- Foster parents who participated in planning were more likely to perceive the worker's support as helpful than foster parents who only rarely participated in planning.
- Foster parents who perceived the worker's support as helpful were more likely to have access to the worker than foster parents who did not perceive the worker's support as helpful.
- Foster parents who had little access to the worker were more likely to have disagreements than foster parents who had good access to the worker.

APPENDIX 17

ARTICLES AND REPORTS REVIEWED BY THE TASK FORCE

Articles

_____ "APWA Survey Finds Minimal Foster Care Maintenance Increase". Children's Voice V. 6 No. 2, (Feb. 1990)

_____ "Ontario Foster Care Rates Increased, $500,000 to Projects" Community Action (June 7, 1989)

_____ "Plight of Canada's Foster Children Can be Seen on the Streets". Times-Transcript (May 24, 1990)

Dawson, Ross. "Foster Care: A Profession Whose Time Has Come" Unpublished article

Dawson, Ross. "Foster Parent Certification: A Program to Improve the Status and Quality of Foster Care". Journal of the Ontario Association of Children's Aid Societies Vol. 32, No. 3 (March, 1988)

Pasztor, Eileen Mayers and Elyse M. Burgess. "Finding and Keeping More Foster Parents". Children Today (Mar-Apr, 1982)

Van Gelden, Linda and Pam Brandt. "How Foster Care is Failing Our Children" Adoption Issues. Vol.5, No. 1

Woolf, Gaetane Di Berto. "An Outlook for Foster Care in the United States". Child Welfare Vol. 69, No. 1 (Jan-Feb. 1990)

Reports

Canadian Council on Children and Youth. Report on Meeting with 22 Youth in Care - Caraquet, N. B. (Oct. 1989)

N. B. Department of Health and Community Services Achieving Permanency for Children: An Evaluation of the Impact of Permanency Planning of the New Brunswick Child Welfare System - Executive Summary (1989)

N. B. Department of Health and Community Services Report of the Foster Home Rate Review Committee - A Statement of Issue and Recommendations (March, 1989)

N. B. Department of Health and Community Services and N. B. Foster Families Association. The New Brunswick Foster Family Needs Survey (Sept. 1988)

N. B. Department of Social Services. Foster Care: Proposal for a Improved Service Delivery System (July, 1981)

Raychaba, Brian. To Be On Our Own. National Youth in Care Network, 1988

Saskatchewan Department of Social Services. Foster Care Initiatives (1988)

Saskatchewan Department of Social Services. Foster Care Discussion Paper (May, 1990)

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES SERVICES DES FAMILLES D'ACCUEIL

Nouveau Brunsv

Santé et Services communautaires
Association des familles d'accueil du
Septembre 1990

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements 4

Section I : contexte 5

Introduction 6

Les événements qui ont mené à la création du Groupe de travail 8

Composition du Groupe de travail 10

Déclaration d'orientation et mandats 11

Activités du Groupe de travail 12

Le portrait changeant de la famille néo-brunswickoise 15

Le placement familial : situation nationale 17

Les efforts faits pour s'attaquer à la problématique canadienne 20

Les efforts faits pour s'attaquer à la problématique néo-brunswickoise 21

Section II : résultats, conclusions et recommandations 24

Aperçu 25

Besoins financiers des parents nourriciers 29

Besoins des parents de familles d'accueil à l'égard de la formation 33

Besoins des parents de familles d'accueil à l'égard du soutien 36

Rapports entre les parents de familles d' accueil et le ministère 42

Les besoins des enfants pris en charge 44

Autres questions et préoccupations 49

Planification visant à la permanence 50

Résumé des recommandations 52

Section III : mise en oeuvre des recommandations 55

Postface 59

Annexes

Annexe 1 : calendrier des réunions du Groupe de travail
Annexe 2 : plan d'action
Annexe 3 : lettre aux agences externes
Annexe 4 : lettre a tous les jeunes en foyer d'accueil
Annexe 5 : sondage
Annexe 6 : sondage téléphonique
Annexe 7 : sondage téléphonique auprès des jeunes placés en famille d'accueil
Annexe 8 : annonces de journaux
Annexe 9 : lettre de remerciement
Annexe 10 : sommaire des commentaires relatifs aux questions financières tirés des communications...
Annexe 11 : sommaire des commentaires relatifs à la formation...
Annexe 12 : sommaire des commentaires relatifs au soutien tirés des communications écrites et du sondage téléphonique
Annexe 13 : sommaire des commentaires relatifs à la qualité des rapports tirés des communications écrites et du sondage téléphonique
Annexe 14 : sommaire des commentaires des jeunes pris en charge
Annexe 15 : sommaire des autres commentaires tirés des communications écrites et du sondage téléphonique
Annexe 16 : résultats pertinents du sondage de 1988 sur les besoins des familles d'accueil
Annexe 17 : articles et rapports étudiés par le Groupe de travail

REMERCIEMENTS

Le Groupe de travail tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de ce projet.

Nous tenons premièrement à remercier l'Honorable Raymond Frenette, ministre de la Santé et des Services communautaires ainsi que les hauts fonctionnaires du ministère qui ont commandé le projet et l'ont épaulé.

Nous remercions aussi l'Association des familles d'accueil du Nouveau-Brunswick pour sa collaboration soutenue et pour les efforts qui y ont été déployés afin de promouvoir le Groupe.

Nous sommes également reconnaissants de l'intérêt que les médias ont porté au Groupe et de la couverture favorable qu'ils ont accordée à nos efforts.

Des remerciements chaleureux vont aux entreprises Lantic Sugar Limitée de Saint-Jean et Domtar Packaging de Moncton, qui ont permis à leurs employés, messieurs James Frazee et Hugh Morton, de participer activement aux activités du Groupe.

Le Groupe remercie aussi madame Viola Burtt, qui s'est chargée, sans compter les heures, de dactylographier, de coordonner et de distribuer les formulaires, les questionnaires, les lettres et les ébauches qui ont mené à la rédaction du présent rapport.

Enfin, le Groupe tient à remercier d'une façon toute spéciale les travailleurs sociaux, les parents nourriciers, les enfants et les membres des divers organismes qui ont démontré leur intérêt au projet en prenant le temps de communiquer avec nous par écrit. Il en va de même pour les personnes qui ont patiemment répondu aux questions que nous leur avons posées par téléphone. Nous espérons que ce rapport reflète fidèlement les préoccupations des personnes avec lesquelles nous avons communiqué. En effet, nous croyons important que ces dernières aient voix au chapitre en la matière.

SECTION I

CONTEXTE

INTRODUCTION

Le recours au placement en foyer nourricier d'orphelins et d'enfants abandonnés, négligés ou indigents est une des plus anciennes pratique sociale. Selon les anciennes coutumes juives, par exemple, les enfants négligés par leurs parents étaient pris en charge par d'autres membres de la famille en vue de les préparer à la vie adulte. Pour sa part, et dans un même but, l'Église catholique proposait les parrains et marraines. Aux États-Unis, à l'époque coloniale, la garde d'enfants délaissés était confiée à de "nobles veuves". Enfin, au milieu du XIX^{e} siècle, les enfants sans foyer ou négligés devenaient des apprentis dans des familles de remplacement ou étaient placés dans des "fermes éloignées".

Une fois arrivé dans son foyer d'accueil, l'enfant était laissé aux bons soins (du moins, les supposait-on bons!) de ses nouveaux parents. Dans ce processus, le placement systématique, la sélection, la supervision, la consignation des cas et l'évaluation n'étaient présents que sous forme rudimentaire ou étaient carrément absents. Aucune norme ne régissait le placement, les parents n'étaient pas formés et le rôle du travailleur en service social n'était pas encore établi.

L'échec du système de placement en fermes éloignées et des pratiques encore plus inacceptables de contrats d'apprentissage ont conduit, vers la fin du XIX^{e} siècle, à la création de services professionnels d'aide à l'enfance. Après 1880, les travaux ouvriers comme forme de rétribution en contrepartie de l'hébergement gratuit furent remplacés par des allocations octroyées à de véritables foyers d'accueil.

Dans les années qui suivirent la Deuxième Guerre mondiale, le placement en foyer nourricier fut considéré comme une panacée pour tous les problèmes que pouvait présenter un enfant. Une solution à la fois polyvalente et souple, elle eut vite fait d'entraîner une demande pour des services de placement en famille d'accueil impossible à satisfaire. D'ailleurs, jusqu'à tout récemment encore, ce service était en grande partie considéré comme une contribution volontaire, faite dans le but d'aider des enfants. Aussi, les rares indemnités versées, calculées pour ne subvenir qu'aux besoins en nourriture et en vêtements de l'enfant, s'avéraient-elles au mieux insuffisantes.

Grâce à l'aide accrue que le ministère apporte aux familles naturelles, le nombre d'enfants pris en charge a diminué. Ceux-ci, par contre, sont plus âgés et présentent plus de problèmes qu'auparavant. Parce qu'ils nécessitent plus d'attention et un "doigté" aigu, qu'ils sont la source d'une tension accrue et qu'ils occasionnent plus de dommages au domicile, ces enfants constituent un défi appréciable pour les familles d'accueil. Or, ce nouvel état de fait n'a ni été reconnu dans la structure tarifaire, ni dans la prestation de services que requièrent les foyers nourriciers d'aujourd'hui.

Ces enfants constituent en outre un défi considérable pour nos travailleurs de première ligne, plus spécialement pour les personnes chargées de choisir les foyers et de jumeler enfants et parents. Si les statistiques révèlent qu'il y a autant de places que d'enfants à placer, la réalité est que la plupart de ces endroits ne répondent pas aux besoins d'adolescents, d'enfants de même famille et d'enfants éprouvant de graves problèmes de
comportement et des troubles affectifs importants. En effet, la plupart des parents recherchent des enfants en bas âge dont la prise en charge ne présentera pas de problèmes majeurs. Les coordonnateurs de foyers nourriciers se voient donc forcés de refuser des demandes de placement ou d'inciter les familles à accepter des placements qui risquent fortement d'échouer. De telles pratiques sont à la source des mauvais traitements que réserve le "système" à certains enfants pris en charge.

LES ÉVÉNEMENTS QUI ONT MENÉ À LA CRÉATION DU GROUPE DE TRAVAIL

1. Printemps 1988 : Après que les services financiers et les hauts fonctionnaires du ministère eurent signifié, par les voies internes, leurs préoccupations à l'égard de la structure tarifaire s'appliquant aux familles d'accueil, un comité composé de membres du bureau central de la Division des services sociaux communautaires et à la famille (SSCF) était formé pour examiner la question.

2. Mars 1989 : Un rapport était rédigé qui présentait divers problèmes et contenait des recommandations générales. Le comité y indiquait qu'une révision de la structure tarifaire exigeait également une amélioration de l'aide et de la formation offertes aux familles d'accueil.

3. Avril 1989 : La direction des SSCF donnait son accord à une entente de principe relativement à ce rapport et approuvait la mise en oeuvre d'un programme d'étude de 3 à 5 ans sur la question. Des mesures étaient également prises afin que des parents nourriciers et des travailleurs sur le terrain soient intégrés au comité.

4. Été 1989 : La Division du ministère chargée de l'évaluation et de la planification achevait une évaluation sur la planification visant à la permanence menée dans quatre villes du Nouveau-Brunswick. Cette évaluation mettait au jour la crise qui affecte les services de placement familial et les conséquences qu'a cette crise sur les chances de placement permanent de beaucoup d'enfants.

5. Septembre 1989 : Le président de l'Association des foyers d'accueil du Nouveau-Brunswick écrivait au ministre pour lui rappeler les points depuis longtemps en jeu et lui présentait une requête visant la création d'un comité multidisciplinaire chargé d'étudier le système actuel et d'élaborer une politique pour les années à venir.

6. Octobre 1989 : Le ministre donnait son appui à une approche de "collaboration" pour résoudre la question, et ce, selon un échéancier précis.

7. Novembre 1989 : Dans une lettre signée par le sous-ministre adjoint et acheminée à l'Association des foyers d'accueil du Nouveau-Brunswick, les SSCF donnent leur appui à la formation d'un comité spécial multidisciplinaire. On y brossait un tableau de ce que devraient être la composition et les mandats du comité et on y proposait une date d'échéance pour la parution du rapport provisoire.

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

Une fois que le ministère eut approuvé sa mise sur pied, un Groupe de travail formé de quatre parents nourriciers et de quatre représentants du ministère devait être crée. Une attention particulière fut apportée à la représentativité, en nombre égal, des francophones et des anglophones. Par ailleurs, deux des travailleurs du ministère furent choisis parmi les membres des services régionaux, les deux autres provenant du bureau central. Pour sa part, l'Association des foyers d'accueil du Nouveau-Brunswick désigna deux de ses membres, tandis que deux parents nourriciers furent nommés par le ministère. Un de ceux-ci, en raison de problèmes de santé, fut dans l'impossibilité de participer aux activités du Groupe.

Le Groupe de travail sur les services des familles d'accueil regroupait donc :

Reuben Orenstein, expert-conseil, programme provincial des Ressources résidentielles pour enfants (présidence)

Norma Coté, secrétaire, Association des foyers d'accueil du Nouveau-Brunswick

James Frazee, président, Association des foyers d'accueil du Nouveau-Brunswick

Rachelle Miousse, coordonnateur de foyers d'accueil pour la région de Bathurst

Hugh Morton, parent nourricier (soins thérapeutiques) de la région de Moncton

Irène Patterson, expert-conseil, programme provincial pour les enfants pris en charge

Dick Quigg, superviseur de foyers d'accueil pour la région de Fredericton

DÉCLARATION D'ORIENTATION ET MANDATS

Lors de sa première réunion, le Groupe de travail s'est entendu sur la déclaration suivante :

"Compte tenu du fait que la famille d'accueil privée demeurera l'élément clé du programme de placement familial pour les enfants pris en charge par le ministère de la Santé et des Services communautaires, le rôle du Groupe sera d'explorer de nouvelles avenues qui permettraient d'exploiter de façon optimale les ressources offertes par ces foyers nourriciers afin de répondre aux besoins des enfants qui y sont placés."

Voici la liste des mandats qui furent proposés conjointement par le ministère et l'Association des foyers d'accueil du Nouveau-Brunswick :

1. Étudier les soins à prodiguer aux enfants qui pourraient être placés en famille d'accueil et les besoins de ceux-ci;

2. Étudier la formation que requièrent les parents d'accueil;

3. Étudier l'appui et les services de conseillers dont ont besoin les familles d'accueil, y compris l'assistance professionnelle et les services de relève;

4. Étudier la pertinence et l'équité de la structure tarifaire actuelle visant les familles d'accueil;

5. Étudier les rapports entre les familles d'accueil et le ministère ainsi que leur rôle respectif;

   Pour chacun de ces cinq points, le Groupe pourrait, s'il le juge nécessaire, faire des recommandations et voir à faire des suggestions pour les mettre en oeuvre.

6. Étudier les points concernant les familles d'accueil qui se dégagent de la récente évaluation de la planification visant à la permanence à l'égard des enfants pris en charge.

ACTIVITÉS DU GROUPE DE TRAVAIL

D'entrée de jeu, les membres du Groupe de travail ont compris qu'en raison de limites de temps et de contraintes budgétaires, il ne serait pas possible de tenir des audiences un peu partout dans la province. Le Groupe a donc choisi d'offrir à toutes les personnes concernés ou s'intéressant à la question la possibilité de lui soumettre leurs propositions par écrit.

Le Groupe de travail s'est réuni six fois depuis la mi-janvier 1990 et s'est acquitté des tâches suivantes :

1. Une pochette de renseignements explicitant les mandats et le programme du Groupe et lançant un appel à tous les travailleurs itinérants pour qu'ils soumettent leurs commentaires par écrit fut envoyée à tous les bureaux régionaux;

2. Toutes les sections de l'Association des foyers d'accueil du Nouveau-Brunswick furent invitées à soumettre des propositions par écrit;

3. Les 15, 16 et 23 mars, des annonces furent publiées dans tous les quotidiens de la province pour inciter d'anciens parents nourriciers et enfants pris en charge à soumettre leurs propositions par écrit;

4. Les organismes suivants furent invités à soumettre des propositions écrites :

   Commission de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance du Nouveau-Brunswick
   Association des Enseignants Francophones du Nouveau-Brunswick
   Commission de la santé mentale du Nouveau-Brunswick
   N.B. Association of Community Living
   Association des travailleurs sociaux du N.-B.
   N.B. Child and Youth Care Workers Association
   Association des services à l'enfance en difficulté du Nouveau-Brunswick
   Association du Nouveau-Brunswick pour l'économie familiale

Association des enseignantes et enseignants du Nouveau-Brunswick
Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées
Conseil du Premier ministre sur la jeunesse

5. Toutes les familles d'accueil furent invitées, par l'intermédiaire d'un communiqué de l'Association des foyers d'accueil du Nouveau-Brunswick, à soumettre leurs propositions par écrit;

6. Un sondage téléphonique formel fut mené par des membres du Groupe.

   Au nombre des personnes interrogées, on comptait 23 employés des bureaux régionaux travaillant dans le domaine des services à l'enfance, 20 enfants pris en charge âgés de 15 ans ou plus et les parents nourriciers de 40 familles de toutes les régions. Les noms de ces personnes avaient été choisis au hasard à partir des rapports du RPSS;

7. Des lettres furent envoyées à tous les enfants pris en charge de 15 ans ou plus pour leur demander de nous faire part de leur opinion;

8. Le Groupe a rencontré Ann Rigby, expert-conseil, programme de services communautaires pour les enfants ayant des besoins spéciaux, afin d'obtenir des renseignements sur ce programme, ainsi que Pauline Desrosiers-Hickey, ex-directrice de la Recherche, pour en savoir plus sur l'évaluation de planification visant à la permanence et Brian Doyle, responsable du budget des SSCF, pour ce qui a trait aux aspects financiers.

9. Le Groupe a examiné de nombreux articles de revues ainsi que des études et des rapports du ministère portant sur la question du placement familial, dont le sondage de 1988 sur les besoins des familles d'accueil. Les principales conclusions de ce sondage qui ont trait à nos mandats sont résumées à l'annexe 16.

Au 30 mai 1990, 48 communications écrites avaient été reçues. Treize de celles-ci provenaient des bureaux régionaux, 7 d'associations de familles d'accueil, 5 d'autres organismes, 11 d'enfants pris en charge et 12 de parents nourriciers.

Une description détaillée du programme, des copies des lettres et des annonces rédigées, les formulaires de sondage, le calendrier des réunions du Groupe et la bibliographie des articles et rapports examinés aux fins du présent document sont fournis en annexe.

LE PORTRAIT CHANGEANT DE LA FAMILLE NÉO-BRUNSWICKOISE

En 1989, la division du ministère chargée de l'évaluation et de la planification entreprit de déterminer les facteurs démographiques qui expliquaient les changements dans la composition des familles néo-brunswickoises. Voici quelques-unes des principales conclusions de cette étude :

- le taux de natalité, par femme, est passé de 4,5 en 1961 à 1,6 en 1986;
- le taux de divorce est toujours en hausse. Il est actuellement d'environ 33 %. En 1971, il y a eu 30 000 divorces au Nouveau-Brunswick; ce total était passé à 78 000 en 1986;
- l'augmentation du taux de divorce a entraîné un accroissement du nombre de familles monoparentales, dont 80 % sont sous la responsabilité d'une femme;
- le nombre d'enfants vivant dans des familles à faible revenu a augmenté de 13 % entre 1980 et 1986, tandis que le nombre total d'enfants chutait de 4 % au cours de la même période;
- au Nouveau-Brunswick, 20 % des familles sont réputées pauvres. Dans ce groupe, le chef de famille est une femme dans 75 % des cas;
- au Canada, pour les familles monoparentales sous la responsabilité d'une femme, c'est le Nouveau-Brunswick qui affiche le taux le plus élevé d'enfants pauvres.

Le portrait changeant de la famille a eu des conséquences marquées sur les services d'aide à l'enfance, tant à l'échelle nationale que provinciale.

- L'augmentation du nombre de familles monoparentales sous la responsabilité d'une femme fait que de plus en plus de familles se trouvent dans une situation précaire.
- En 1986, 49 000 enfants canadiens étaient pris en charge par l'assistance sociale. De ce nombre, 50 à 75 % provenaient de familles pauvres ou monoparentales.

- Au Nouveau-Brunswick, le nombre d'enfants pris en charge par le ministère a diminué. En effet, il y avait, en mars 1981, 1 348 enfants soumis à une ordonnace de tutelle. Or, en janvier 1988, ce nombre avait chuté à 820.

- Au cours de la même période, le nombre de familles bénéficiant des services de protection à l'enfance avait toutefois augmenté, passant de 1 501 en mars 1985 à 1 973 en août 1989.

- Le nombre de cas de protection signalé mensuellement au ministère est passé de 331 en 1985 - 1986 à 450 en 1988 - 1989.

- Enfin, au cours de la même période, la proportion de cas portés à l'attention du ministère pour cause d'exploitation sexuelle est passé de 7,4 à 16 %, ce qui représentait une hausse de presque 200 % du nombre d'indication reçues pour ce motif.

LE PLACEMENT FAMILIAL : SITUATION NATIONALE

La crise du placement en famille d'accueil touche toutes les régions du pays. Elle est issue d'un manque grave de parents nourriciers bien formés associé à une augmentation des besoins des enfants à prendre en charge de même qu'à l'acuité des problèmes que ceux-ci éprouvent.

Lors de la réunion des directeurs des services d'aide à l'enfance de 1990, certains aspects du problème ont été mis en évidence. Ils sont énumérés ci-dessous.

Familles d'accueil

Trouver des familles d'accueil et assurer leur permanence dans le programme est de plus en plus difficile. En effet, on constate une diminution continue du nombre de foyers disponibles. De plus, bien des familles d'accueil se trouvent ainsi surchargées d'enfants au comportement difficile, ce qui a entraîné une hausse du nombre de cas d'épuisement parental.

Différents facteurs contribuent aux problèmes que posent la recherche de familles d'accueil et leur déperdition :

- le coût de la vie étant en hausse et les attentes à l'égard du niveau de vie étant plus élevées, il y a de plus en plus de couples dont les deux conjoints touchent un salaire. Il y a donc de moins en moins de femmes demeurant au foyer et prêtes à assumer le rôle de parent nourricier;

- le volontariat étant à la base de la structure tarifaire des prestations allouées aux parents nourriciers, celle-ci n'est plus du tout concurrentielle avec les avantages d'un emploi rémunéré ou avec les revenus que l'on peut tirer des autres formes de soins aux enfants, notamment les services de garde d'enfants ou de garderie;

- les perceptions à l'égard de la famille et du rôle de parent ayant beaucoup changé, un nombre décroissant de couples choisissent d'élever beaucoup d'enfants;

- les problèmes des enfants pris en charge étant plus sérieux, de nouvelles aptitudes et des efforts accrus sont exigés des parents nourriciers. Or, la formation fournie par les travailleurs sociaux et les ressources mises à la disposition des parents n'ont pas suivi l'évolution des besoins;

.En outre, la collectivité de parents nourriciers se caractérise par :

. le vieillissement: le nombre de familles recrutées est inférieur à celui des familles qui quittent le programme. Au Nouveau-Brunswick, 66 % des parents nourriciers ont entre 31 et 50 ans;

. la sous-scolarisation : 73 % des parents nourriciers néo-brunswickois ne détiennent pas de diplôme d'études secondaires;

. un niveau de revenu moyen ou faible, résultat d'un seul revenu et de la sous-scolarisation.
  . Au Nouveau-Brunswick, le nombre de familles d'accueil a subi un recul important, passant de 900 en 1986 à 700 aujourd'hui.

<u>Les enfants placés en foyers nourriciers</u>

Des changements importants et de nouvelles tendances ont eu un impact sur la collectivité d'enfants placés.

. Si la portée des programmes de prévention s'est élargie, les enfants pris en charge, dont le nombre a par conséquent diminué, constituent cependant des cas plus difficiles qu'auparavant.

. Un plus grand nombre d'enfants ont des antécédents criminels, se sont prostitués ou connaissent des problèmes de toxicomanie.

. La plupart des enfants pris en charge présentent des besoins spéciaux parce qu'ils ont été victimes de violence physique ou d'exploitation sexuelle, ont des troubles de comportement (troubles de la faculté d'attention, hyperactivité, violence physique, verbale ou sexuelle) ou souffrent d'un retard de développement ou de difficultés d'apprentissage.

. L'âge moyen des enfants pris en charge a augmenté, provoquant une augmentation excessive d'adolescents confiés à l'aide sociale. Au Nouveau-Brunswick, 68 % des enfants pris en charge sont âgés de plus de 12 ans; 80 % des enfants en tutelle ont plus de 12 ans.

. De nos jours, la plupart des enfants placés continuent d'entretenir des rapports avec leur famille naturelle. Dans certains cas récents, au Nouveau-Brunswick, le droit de communiquer avec la famille naturelle était une condition enchâssée dans l'ordonnance de tutelle.

LES EFFORTS FAITS POUR S'ATTAQUER À LA PROBLÉMATIQUE CANADIENNE

Sont décrites ci-dessous certaines des initiatives prises par les provinces pour s'attaquer au problème sur leur territoire.

- Au terme d'une étude de trois ans subventionnée par Santé et Bien-être Canada, la Colombie-Britannique a mis sur pied un programme exhaustif de formation. On y est aussi à évaluer les résultats d'une campagne de recrutement qui a duré trois ans.

- Après que les parents nourriciers du Manitoba eurent menacé le gouvernement de la province d'imposer des moratoires sur les services, le Manitoba a donné son accord à une révision de la structure tarifaire des prestations qui permettra aux familles, en l'espace de trois ans, de tripler leur revenu par rapport à 1988.

- L'Ontario a accepté de doubler, ou presque, les tarifs de base quotidiens actuels, qui passaient de 7,45 $ à 14 $ à compter d'avril 1989. L'Ontario a également décidé de débloquer des fonds supplémentaires pour la formation spécialisée, les services de relève, l'aide supplémentaire des bureaux et pour des projets spéciaux où sont utilisées de nouvelles méthodes visant à accroître le taux de placement familial et la qualité des services destinés aux foyers d'accueil.

- En janvier 1990, la Nouvelle-Écosse prenait la décision de hausser le tarif de base, qui se trouvait ainsi augmenté de 54 %, en moyenne, depuis décembre 1987.

- La Saskatchewan, dans le cadre d'un nouveau projet portant sur le placement familial, a établi, selon des critères d'expérience et d'aptitude à prendre des enfants difficiles en charge, quatre catégories de familles d'accueil, auxquelles on fera correspondre les tarifs et les programmes de formation des travailleurs.

LES EFFORTS FAITS POUR S'ATTAQUER À LA PROBLÉMATIQUE NÉO-BRUNSWICKOISE

Cela fait au moins 10 ans que le ministère est au fait de la situation de crise qui s'installe au sein des services de placement familial au Nouveau-Brunswick. À preuve ce rapport rédigé en 1981 par Pauline Desrosiers-Hickey, où figuraient des données tirées de l'étude intitulée "Needs and Resources" (besoins et ressources) d'Orenstein (1979) et où les problèmes suivants étaient soulevés :

- le manque de distinction claire entre les services de placement familial de base, spéciaux et de groupe;
- la difficulté de recruter des familles d'accueil;
- la difficulté de garder les familles dans le programme;
- les soins particuliers que requièrent les enfants pris en charge;
- les lacunes dans l'information transmise aux parents nourriciers;
- la confusion à l'égard des rôles et des attentes;
- la nécessité d'un programme de formation permanente;
- le manque de personnel pour assurer les services aux foyers d'accueil;
- l'insuffisance des prestations accordées aux parents nourriciers.

Au cours de ces dix années, le ministère a tenté de mettre de l'avant certaines mesures destinées à pallier ces problèmes.

- En 1979, le ministère choisissait le programme de formation pour parents nourriciers qu'avait conçu l'université Eastern Michigan. Ce programme fut sanctionné par le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick qui, dès lors, accordait des certificats pour chacun des modules de formation réussi par les parents nourriciers. Ces modules sont toujours offerts, bien qu'à une échelle de beaucoup réduite. Certains travailleurs ont d'ailleurs mentionné que le programme était mal adapté et peu stimulant, et qu'ils préféraient un programme comme S.T.E.P. (Systematic Training for Effective Parenting).

- Un système d'allocations saisonnières a été mis en vigueur en 1980 pour que les parents nourriciers, qui n'auraient pu obtenir des prestations de base plus élevées, puissent profiter de ces fonds au moment où ils en ont le plus besoin. Le Nouveau-Brunswick est la seule province où une telle politique est appliquée. Les parents nourriciers se sont opposés à ce que ces allocations soient ajoutées aux indemnités mensuelles, car ils comptent sur ces prestations pour faire des achats importants comme ceux d'articles scolaires ou de vêtements d'hiver, selon la saison.

- L'Association des foyers d'accueil du Nouveau-Brunswick fut créée en 1982 pour offrir aux parents nourriciers de la province un forum où ils pourraient tous faire connaître leurs préoccupations. Bénéficiant de l'appui du ministère, cet organisme a pris part à de nombreux projets ayant notamment trait au recrutement, à la révision tarifaire et à l'élaboration de normes.

- Pour subvenir aux besoins des enfants placés éprouvant des troubles graves, le ministère instaurait, en 1984, le Programme de foyer thérapeutique, qui se voulait une nouvelle option pour les foyers de groupe fonctionnant sur le modèle des familles d'accueil. Le programme vise à ajouter un volet professionnel à nos services de placement familial. Il est actuellement en vigueur dans les régions urbaines de Fredericton, de Moncton et de Saint-Jean, de même qu'à Campbellton (où il a d'ailleurs été lancé) et à Newcastle. Toutefois, les tentatives pour l'étendre aux régions du nord et aux petites régions du sud de la province se sont jusqu'à présent soldées par un échec.

- Afin d'établir ce que devrait être le niveau minimal de qualité des services offerts dans la province, le ministère instaurait des normes sur les services de placement familial en 1987. Celles-ci s'appliquaient aux aspects du recrutement, de l'étude, de la mise sur pied, de la reconnaissance et de l'évaluation des familles d'accueil. On y définissait, pour la première fois, les droits et les responsabilités des familles d'accueil du Nouveau-Brunswick. Ces normes ont depuis été révisées (au début de 1990) et font l'objet, comme toutes les autres normes du ministère, d'examens et de révisions périodiques.

. En 1988, le ministère et l'Association des foyers d'accueil du Nouveau-Brunswick se sont unis pour élaborer des normes relatives à l'exploitation des foyers d'accueil. Ces normes s'appliquent à la structure matériel du domicile, aux soins à prodiguer aux enfants pris en charge ainsi qu'aux rapports entre les familles d'accueil et le ministère. Ces normes ont été intégrées à la refonte du manuel de référence qui a été distribué à toutes les familles d'accueil au début de 1989.

SECTION II

RÉSULTATS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

APERÇU

Quand on examine l'ensemble des lettres et des autres communications écrites qui ont été soumises au Groupe de travail, les données du sondage téléphonique, les résultats du sondage sur les besoins des familles d'accueil, l'évaluation de planification visant à la permanence et les autres documents de la province, il devient évident, malgré certains exemples de soins appropriés, que le système de placement familial éprouve de sérieuses difficultés au Nouveau-Brunswick.

Le Groupe de travail est d'avis que cette situation est le résultat d'un accroissement subit des besoins, après presque un siècle de placement en famille d'accueil, sur une base volontaire, d'enfants ne présentant pas de problèmes sérieux. Il s'est ainsi créé une situation de conflit qui a pris la plupart des provinces et des états américains par surprise. Les instances gouvernementales n'ont su ni anticiper les changements qui se sont opérés dans le système de placement familial, ni prendre les mesures appropriées. Par exemple, un sondage mené récemment par l'American Public Welfare Association indiquait que seulement quatre États s'occupaient d'élaborer des systèmes de soins à l'enfance qui veillent à faire correspondre la formation et les aptitudes des parents aux besoins de l'enfant.

S'ils ont compris que les besoins des enfants étaient en train de changer, la plupart des gouvernements et des agences qui offrent des services de soins à l'enfance semblent avoir oublié que les besoins des futurs parents nourriciers avaient aussi évolué. Les agences ont mis de nouvelles normes et de nouveaux règlements en vigueur qui imposent aux familles d'accueil volontaires des conditions insuportables. Les parents nourriciers se retrouvent donc pris entre l'arbre et l'écorce, les attentes des agences ne correspondant pas aux leurs. Ainsi, bien qu'on demande aux parents nourriciers d'agir de façon professionnelle, on les écarte systématiquement du processus décisionnel. De plus, leur bon travail passe généralement inaperçu.

Un autre facteur qui mine le système de placement en famille d'accueil est l'évolution du niveau de vie des Canadiens. En effet, petit à petit, l'économie s'est transformée, obligeant la plupart des couples à devoir compter sur deux revenus. Actuellement, et pour la première fois de notre histoire, plus de la moitié des mères canadiennes travaillent à l'extérieur du foyer. Ä l'école, la plupart des enfants sont issus de familles où les deux parents ont des emplois. Compte tenu de cette situation, il devient évident que le rôle de parent nourricier, sur une base volontaire, 24 heures par jour, ne constitue plus une option valable en comparaison avec d'autres emplois bien rémunérés où l'horaire quotidien ne s'étend que sur huit heures.

Le Groupe de travail estime qu'en raison des besoins changeants des enfants et de la conjoncture économique canadienne, il va falloir que le gouvernement se consacre à l'élaboration de services professionnels de soins à l'enfance à domicile pour que les familles d'accueil puissent survivre aux années 90. Il sera primordial que cette restructuration ne se limite pas aux seuls parents nourriciers, mais qu'elle s'étende aussi au ministère pour que soient offerts aux parents le soutien, la reconnaissance et le respect qu'ils méritent.

Toutefois, étant donné les contraintes budgétaires du gouvernement et sa forte tendance vers la privatisation, il se peut que le ministère éprouve des difficultés à améliorer, à lui seul, la qualité des services de soins à l'enfance. Lors d'un entretien récent avec les membres du Groupe de travail, le docteur Gerald Hickey, du Bureau des services aux personnes âgées, leur rappelait la dure réalité que constitue l'économie de marché et leur proposait plutôt une nouvelle forme de soins à l'enfance dont la responsabilité incomberait à des investisseurs privés et à des volontaires spécialisés. Cette approche a recueilli l'assentiment du Groupe de travail, qui considère d'ailleurs que toutes les nouvelles options méritent d'être étudiées.

Bien que le mandat du Groupe de travail soit d'étudier la situation des services de placement en famille d'accueil, ses membres ont pu constater qu'il ne s'agit là que d'un des éléments d'un vaste réseau de ressources et de services résidentiels à l'intention des enfants. Il n'est désormais plus certain que la formule de la famille d'accueil spécialisée soit préférable à celle du foyer de groupe. L'enfant que l'on place aujourd'hui dans un foyer de traitement thérapeutique aurait été placé dans un foyer de groupe il y a cinq ans. En dépit de cela, les familles d'accueil et les foyers de groupe demeurent des services très indépendants les uns des autres.

Principales recommandations

Le Groupe de travail fait donc les trois principales recommandations suivantes :

1. **Que le ministère mette sur pied un système de classification par catégorie des familles d'accueil qui tiendrait compte de toutes les options possibles et qui incorporerait les paramètres suivants :**

   - une structure tarifaire provinciale uniformisée qui rendrait compte du fait qu'un parent a reçu la formation appropriée et qu'il présente les aptitudes requises pour s'occuper d'un enfant, tout en veillant à ce que ce tarif soit compétitif par rapport aux autres carrières que pourrait envisager ce parent;

   - la nécessité de réussir un module de formation pour passer d'une catégorie à l'autre;

   - la reconnaissance du caractère professionnel de certaines familles, ce qui signifie :

     - être bien formé;
     - assumer ses responsabilités;
     - faire preuve de discrétion;
     - être rémunéré en fonction des heures ouvrées et de la compétence;
     - être payé, que l'enfant soit placé ou non;
     - être considéré comme un collègue et pouvoir ainsi prendre part aux processus de planification, de production de rapports et d'évaluation;

   - le besoin de reconnaître que certaines familles sont appelées à prodiguer des soins de base à des enfants jeunes ou "faciles" et qu'elles ne souhaitent pas être promues à des catégories supérieures;

   - l'intégration à cette classification de services spécialisés qui sont déjà en place dans le programme, tels que les foyers d'accueil d'urgence, les services de relève, les services de garde en milieu ouvert, les services pour les parents adolescents et leurs enfants, les foyers thérapeutiques, les foyers d'évaluation, les foyers de soutien à la famille, etc.

Dans ce processus, la structure tarifaire actuelle, insuffisante et inéquitable, devrait être remplacée par une politique intégrée qui assurerait une rémunération juste et des soins appropriés, autant dans le cas de familles d'accueil ordinaires que dans celui de foyers où des soins spéciaux sont prodigués pour des enfants éprouvant de sérieux problèmes médicaux, physiques, affectifs, de développement ou de comportement.

2. **Que le ministère signe une entente de services avec l'Association des foyers d'accueil du Nouveau-Brunswick afin que soient débloqués des fonds pour l'espace de bureau et les employés affectés à la recherche et au soutien d'activités comme :**

   . l'acquisition, l'organisation et la prestation des services de formation;

   . le soutien aux associations de parents nourriciers;

   . l'achat d'assurance-responsabilité et d'assurance sur les biens;

   . la mise sur pied de campagnes de recrutement et de sensibilisation;

   . le contrôle et la mise en application de normes relatives aux responsables de foyers d'accueil.

   Actuellement, il y a six provinces qui fournissent une aide financière permettant à leur association provinciale de recruter du personnel.

3. **Que le ministère se charge d'établir des voies de communication formelles entre les familles d'accueil d'une catégorie et les foyers de groupe qui comprendraient, entre autres :**

   . des lits consacrés au service de relève;
   . la planification coordonnée des admissions et des congés;
   . la formation de groupe;
   . la consultation mutuelle.

Les chapitres qui suivent traitent des résultats tirés des communications écrites et du sondage téléphonique ainsi que des recommandations relatives aux mandats du Groupe qui en découlent.

BESOINS FINANCIERS DES PARENTS NOURRICIERS

Mandat

Étudier la structure tarifaire actuelle des familles d'accueil et déterminer si elle est appropriée et équitable.

Résultats

L'écrasante majorité des personnes consultées estiment que les parents nourriciers devraient être mieux rémunérés. Parmi les augmentations proposées, on trouve :

- des prestations mensuelles qui permettraient de subvenir aux besoins en nourriture et en vêtements, plus spécialement dans le cas des nouveau-nés et des adolescents;
- des allocations saisonnières qui comprendraient, entre autres choses, un montant pour les cadeaux d'anniversaire;
- des prestations pour dépenses exceptionnelles, comme les rénovations faites pour accommoder les enfants souffrant d'un handicap physique;
- le versement plus fréquent de l'allocation maximale pour services spéciaux afin que soient reconnus les efforts déployés pour des enfants difficiles, tels que ceux ayant été victimes d'exploitation sexuelle, et la formation supplémentaire requise pour la prestation de ces services;
- des allocations pour l'usure du mobilier et de l'équipement ménager ou les dommages qu'ils ont subis;
- des allocations pour les loisirs et les vacances.

Quelques personnes ont par contre affirmé que les tarifs étaient adéquats.

De nombreuses personnes ont suggéré au ministère de verser des allocations assez élevées pour permettre à des personnes de se consacrer au rôle de parent nourricier à plein temps.

Bien des gens ont aussi souligné qu'il y avait indiscutablement des inégalités entre programmes ou régions. Au nombre des exemples donnés, on compte :

- les tarifs de foyers d'accueil d'urgence comparativement à ceux des foyers de jeunes contrevenants;
- les tarifs des foyers de traitement thérapeutique comparativement à ceux du programme pour les parents adolescents et leurs enfants (PPAE), des services communautaires aux enfants ayant des besoins spéciaux (SCEBS) et des foyers établis en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants;
- les tarifs des familles d'accueil comparativement à ceux des garderies ou d'une gardienne;

- les disparités entre travailleurs ou entre régions en ce qui a trait à l'attribution de l'allocation pour services spéciaux et des tarifs pour services de relève

De nombreuses suggestions ont également été faites au sujet du système de règlement :

- fournir le détail de la rémunération sur des feuillets explicatifs;
- verser des allocations à l'avance;
- éliminer les bons;
- améliorer le système de remboursement;
- instaurer un système d'allocations bimensuels;
- revoir le calendrier des allocations saisonnières de façon à ce qu'elles correspondent aux soldes.

Vous trouverez une liste détaillée des questions financières qui ont été soulevées dans les communications écrites et par le sondage téléphonique à l'annexe 10.

<u>Conclusions</u>

Le Groupe de travail conclut que :

- la rémunération des parents nourriciers est inappropriée et que le système actuel ne subvient pas aux frais véritables qu'entraîne cette occupation, où le volontariat n'a d'ailleurs plus sa place;

- la rémunération versée aux parents nourriciers n'est pas équitable. Ceux-ci sont soit rémunérés différemment selon la région pour des services comparables ou rémunérés également pour des services de niveaux largement différents;
- les directives provinciales sont lacunaires sur le plan des dépenses exceptionnelles et de l'allocation pour services spéciaux;
- le système de rémunération actuel est inefficace et ne respecte pas la dignité des parents nourriciers.

Recommandations

Le Groupe de travail recommande donc :

4. **Que, pour mieux refléter les coûts grandissants associés à la garde d'un enfant, soit d'abord augmenté le tarif de base par :**
   - l'incorporation de l'allocation familiale, que les familles d'accueil reçoivent des mois en retard ou pas du tout;
   - l'augmentation de l'allocation moyenne pour services spéciaux versées aux familles d'accueil.
5. **Que, pour mieux subvenir aux coûts réels qu'entraîne la garde d'un enfant, soit fortement majoré, à long terme, le tarif de base.**
6. **Que soit mis sur pied, au sein du sous-système du système RPSS, un programme de rémunération des familles d'accueil qui soit à la fois plus rapide et plus efficace pour que soit mis en valeur le rôle de parent nourricier. Il faudrait, pour ce faire :**
   - fournir un feuillet explicatif détaillé avec chacun des chèques;
   - offrir une marge d'avance pour les lits. Le montant de l'avance pourrait être établi en fonction de la catégorie du foyer d'accueil;
   - créer une carte spéciale pour les enfants pris en charge afin de distinguer les familles d'accueil de celles vivant de l'aide sociale;
   - éliminier les bons;

- accroître les fonds alloués au remboursement dans toutes les régions, de sorte que les bureaux régionaux puissent accorder le remboursement le jour même. Ces chèques pourraient, au début, être faits à la main et subséquemment émis par le RPSS (il s'agirait d'un mode de remboursement similaire au système de règlement rapide de la Croix Bleue). Il faudrait également mettre en place des normes qui permettent de se faire rembourser localement un plus grand nombre de dépenses, de même que réduire le montant minimal acceptable pour un remboursement.

7. Que soient mises en vigueur des normes provinciales relativement aux dépenses pour items spéciaux, à l'équipement ménager et aux frais de rénovations (plus spécialement, dans ce dernier cas, en ce qui a trait aux rénovations entreprises pour des enfants surtout ceux ayant des besoins spéciaux).

BESOINS DES PARENTS DE FAMILLES D'ACCUEIL À L'ÉGARD DE LA FORMATION

Mandat

Étudier les besoins des parents de familles d'accueil sur le plan de la formation.

Résultats

Quelques-unes des personnes consultées ont affirmé être satisfaites de la formation qu'elles avaient reçue.

Toutefois, ce qui ressort de la grande majorité des communications écrites et des appels téléphoniques est que les parents nourriciers ont besoin d'une formation accrue enrichie..

De nombreuses personnes ont mentionné que la formation devrait être :

- obligatoire;
- continuelle;
- accessible à l'échelle régionale;
- orientée vers les services spéciaux;
- mise à jour avant d'être donnée;
- une source de renseignements au sujet de la garde d'enfants.

Beaucoup de ces personnes ont proposé certains cours soient offerts. La plupart recommandaient que soient offerts des cours sur la psychologie et le traitement d'enfants qui ont des troubles de comportement. Le deuxième sujet en importance était la compréhension du rôle de parent nourricier et du fonctionnement du ministère.

Une liste détaillée des questions relatives à la formation et des suggestions tirées des communications écrites et du sondage téléphonique portant sur le sujet vous est donnée à l'annexe 11.

Conclusions

Le Groupe de travail conclut que :

- la qualité de la formation reçue par les parents de familles d'accueil est à la baisse depuis quelques années;

- le programme de formation de l'université Eastern Michigan ne correspond plus aux besoins des parents de familles d'accueil

- les travailleurs sociaux, plus spécialement ceux des régions rurales, n'ont pas de temps à consacrer à la formation;

- les parents de familles d'accueil des régions rurales n'ont pas un accès approprié au programme de formation;

- le programme de formation préalable actuel est inadéquat.

Recommandations

Le Groupe de travail recommande donc :

8. **Que soit élaboré un programme de formation exhaustif qui comprenne les volets suivants :**

   - un programme de formation préalable révisé qui soit obligatoire pour tous les parents de familles d'accueil avant que ne soit placé un premier enfant chez eux, et qui soit offert dans tous les bureaux s'occupant de placement familial;

   - un cours de formation de l'animateur qui soit offert à tous les travailleurs des bureaux régionaux, afin que ceux-ci soient en mesure de donner une formation continuelle aux autres employés et aux parents de familles d'accueil, et ce, à tous les ans;

   - des modules de formation spécialisée correspondant à chacune des catégories de familles d'accueil;

   - un ou plusieurs modules de formation spécialisée pour les travailleurs qui s'occupent des enfants pris en charge placés avec les familles d'accueil. Cette formation devrait être dispensée conjointement avec les parents de familles d'accueil;

   - un échange réciproque entre les unités de placement en familles d'accueil et les unités de protection et de soins aux enfants à l'égard de la formation et de l'information.

9. Que le ministère ou l'Association des foyers d'accueil du Nouveau-Brunswick négocie, avec des organismes externes comme le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick ou les universités de la province, des ententes exclusives, bipartites ou tripartites au sujet de la livraison des modules de formation.

10. Que les cours de formation préalable, puisqu'ils font partie du processus d'évaluation des parents de familles d'accueil, ne soient donnés que par le ministère.

11. Que tous les cours de formation soient dispensés en un lieu qui soit aussi près que possible du domicile des parents de familles d'accueil et qu'ils soient offerts dans les deux langues officielles là où les statistiques le justifient.

BESOINS DES PARENTS DE FAMILLES D'ACCUEIL À L'ÉGARD DU SOUTIEN

Mandat

Étudier les besoins des parents de familles d'accueil sur le plan du soutien et de counselling, ce qui comprend le soutien professionnel externe et les services de relève.

Résultats

Plus que tout autre aspect, le manque de soutien offert par le ministère et les organismes externes a été perçu, par la grande majorité des personnes consultées, comme l'obstacle le plus sérieux au bon fonctionnement du système de placement familial. Au nombre des facteurs les plus souvent cités dans les communications écrites et lors des appels téléphoniques, on peut mentionner le manque d'accessibilité des travailleurs sociaux, le roulement de personnel élevé qu'on y accuse, leur charge de travail excessive et le manque de personnel.

En plus de déplorer le manque de soutien, de nombreuses personnes nous ont fait part de leurs préoccupations à l'égard de la qualité du soutien offert, pour les raisons ci-dessous :

- conflits de personnalité;
- la prédominance des valeurs personnelles sur les valeurs professionnelles;
- le nombre élevé de placements successifs et les pressions excessives faites sur les parents;
- des directives contradictoires ou laissant trop de place à l'interprétation;
- le manque d'expérience des travailleurs sociaux;
- le manque d'appui accordé aux initiatives profitables.

Quelques-uns des parents nourriciers consultés ont affirmé que le soutien reçu des travailleurs sociaux était adéquat.

De nombreuses personnes ont souligné la nécessité de mettre en place des programmes de soutien collectif, dont :

- les paires d'entraide;
- la création de réseaux interparentaux;
- le renforcement des associations de parents locales;
- lors d'un interruption dans le placement, des séances de partage auxquelles participent l'enfant, les parents nourriciers, le travailleur social et le coordonnateur de placement familial.

La nécessité de pouvoir compter sur un soutien dispensé dans le foyer ou à l'extérieur a été soulignée autant que celle d'améliorer la qualité du soutien offert par les travailleurs sociaux. Voici quelques-unes des propositions qui ont été faites :

- offrir des fins de semaine de repos à tous les parents nourriciers, ce qui est primordial pour prévenir l'épuisement;
- élargir l'accès aux services de psychologues;
- élargir l'accès aux équipes interdisciplinaires;
- accroître l'utilisation d'aides aux parents;
- utiliser des tuteurs;
- mettre en place un service de santé mentale accessible jour et nuit

De nombreuses personnes ont indiqué vouloir jouer un rôle plus important au sein de l'équipe de placement familial et participer aux processus de planification et d'évaluation. De même, certaines personnes ont affirmé que certains travailleurs manquaient de connaissance relativement à la planification pour l'enfant et n'étaient pas au fait de tous les besoins de l'enfant.

Une liste détaillée de questions relatives au soutien tirées des communications écrites et du sondage téléphonique est donnée à l'annexe 12.

Conclusions

Le Groupe de travail en arrive à la conclusion que, plus que tout autre aspect du placement familial, le manque de soutien offert par le ministère et par les organismes externes, ou l'inefficacité du soutien qui y est offert, influencent la qualité des services de placement en famille d'accueil. Le soutien, tel que défini par Le Groupe de travail, est l'ensemble des interventions professionnelles faites dans le but d'aider les parents nourriciers à répondre aux besoins particuliers d'un enfant et des services acquis aux mêmes fins; y compris :

- l'information donnée à propos de l'enfant et de sa famille;
- la planification et l'examen du cas fait en commun;
- la consultation en matière de gestion du comportement et de problèmes de développement de l'enfant;
- l'intervention d'urgence;
- l'aide à domicile;
- les services de relève.

Ces formes de soutien devraient s'ajouter à la rémunération et à la formation.

Le Groupe de travail reconnaît que tous les travailleurs sociaux ne sont pas des experts en gestion du comportement et qu'il s'agit là de l'un des services les plus demandés par les parents d'accueil d'aujourd'hui. Le ministère devrait donc établir que la gestion de cas consitue un secteur d'expertise et laisser le soin à d'autres personnes de se charger de la gestion du comportement lorsque c'est requis.

Le Groupe de travail est d'avis que si le soutien offert par le ministère et les organismes externes n'est pas amélioré, la majoration de la structure tarifaire et l'accroissement de la formation ne suffiront ni à améliorer le taux de recrutement de foyers d'accueil et les services offerts aux enfants, ni à réduire la déperdition des familles d'accueil.

Recommandations

Le Groupe de travail recommande donc :

12. Que le ministère augmente le soutien offert aux parents nourriciers par les travailleurs sociaux par l'un ou plusieurs des moyens suivants :

    . accroître le nombre de travailleurs au sein des unités de soins aux enfants et de protection, ce qui contribuera à réduire leur charge de travail et leur permettra de consacrer plus de temps aux parents de familles d'accueil pour :

        . leur donner des renseignements pertinents;
        . faire une planification commune;
        . intervenir en cas d'urgence;
        . offrir des services de consultation;
        . trouver des moyens de réduire le roulement du personnel au sein de l'équipe de travailleurs sociaux;

    . considérer la possibilité de désigner un travailleur adjoint pour chaque cas, chaque travailleurs aurait des responsabilités primaires et secondaires de sorte que les parents aient accès à une personne ressource quand le travailleur responsable est absent ou lorsqu'il quitte son emploi;

    . s'assurer que seuls les travailleurs expérimentés sont affectés au placement familial;

    . embaucher, sur le modèle du bureau de Fredericton, un ou plus auxiliaire social pour chacun des bureaux régionaux à titre de soutien aux familles naturelles et aux familles d'accueil. Une autre option envisageable serait d'avoir recours à des bénévoles pour ce poste.

13. Qu'un système de soutien collectif soit intégré aux services de soutien de tous les parents nourriciers de toutes les régions. Ce système pourrait comprendre :

    . des regroupements organisés par les employés du ministère selon les catégories de familles d'accueil;

    . des regroupements organisés selon les régions par les employés du ministère ou des parents nourriciers expérimentés, ou les deux, plus spécialement dans les régions rurales;

- un système de paires d'entraide où un parent d'expérience est jumelé avec un nouveau venu;

- la mise sur pied de réseaux de communication avec les associations des familles d'accueil régionales.

14. Que le ministère entreprenne des négociations afin de signer une entente avec des organismes externes qui évalueraient ou traiteraient les enfants pris en charge qui en ont besoin et qui offriraient un service de consulation aux parents nourriciers.

15. Que le ministère crée, dans chaque région, un comité consultatif relevant du directeur régional et composé de travailleurs sociaux, de représentants de l'asssociation locale de parents de familles d'accueil, de parents de familles d'accueils nommés par le ministère et de représentants des organismes externes avec lesquels le ministère a pris des ententes. Le but de ce comité serait de soulever les problèmes locaux et de faire respecter les normes.

16. Que le ministère garantisse, au moyen de normes, que tout parent qui demande ou a besoin de services de relève puisse en obtenir.

17. Que le ministère devrait ajouter aux foyers d'accueil d'urgence des foyers d'évaluation qui prépareraient l'enfant à une nouvelle forme de placement et aideraient le ministère au jumelage parents - enfants.

18. Que le ministère révise les ententes de placement à être signées avec les foyers d'accueil et qu'il garantisse que :

    - tous les renseignements pertinents au sujet de l'enfant seront donnés au parent de familles d'accueil;

    - qu'un plan de service à l'égard de tout enfant placé en famille d'accueil soit donné;

    - le parent nourricier sera consulté pour la planification et l'examen des services à offrir.

    Des ententes secondaires adaptées à chacune des catégories de famille d'accueil devraient également être élaborées.

19. Que soit mis sur pied un processus qui permettrait aux parents de familles d'accuiel de fournir, de façon continuelle, une évaluation des services offerts ou approuvés par le ministère.

RAPPORTS ENTRE LES PARENTS DE FAMILLES D'ACCUEIL ET LE MINISTÈRE

Mandat

Étudier l'état des rapports entre le ministère et les familles d'accueil ainsi que leur rôle respectif.

Résultats

Beaucoup de personnes consultées ont affirmé que les rapports avec le ministère étaient bons, tandis que d'autres ont indiqué qu'ils pourraient être améliorés.

Parmi les éléments qui expliqueraient que certains rapports soient mauvais, il y avait :

- les jugements de valeur;
- le manque de reconnaissance;
- les attitudes et les personnalités;
- les droits et le respect;
- la confiance.

Bien des gens ont affirmé qu'une des personnes qui jouait un rôle clé dans l'état des rapports entre les parents de familles d'accueil et le travailleur social était le coordonnateur de familles d'accueil. Parmi les autres suggestions apportées, il y avait l'instauration de voies de communication officielles entre l'unité famille d'accueil et les unités de protection et soins aux enfants l'augmentation du rôle consultatif de l'unité de famille d'accueil.

Certaines personnes ont suggéré qu'il y ait un rapprochement entre le ministère et les associations locales de foyers d'accueil.

Enfin, pour certaines personnes, la responsabilité de l'état des rapports incombe aux hauts fonctionnaires du bureau central et des bureaux régionaux. Il a été suggéré que ceux-ci soient mieux à l'écoute des problèmes des familles d'accueil et qu'ils démontrent plus de détermination à vouloir les résoudre.

Une liste détaillée des questions relatives aux rapports avec le ministère tirées des communications écrites et du sondage téléphonique est donnée à l'annexe 13.

Conclusions

Un grand nombre de points avaient déjà été soulevés pour les thèmes précédents. Le Groupe de travail reconnait que l'état des rapports avec le ministère est influencé par la structure tarifaire, la formation reçue et le soutien offert.

Lorsque les problèmes de structure tarifaire, de formation et de soutien seront résolus, les rapports avec le ministère vont s'améliorer. C'est pourquoi il ne fait ici aucune recommandation.

LES BESOINS DES ENFANTS PRIS EN CHARGE

Mandat

Étudier les besoins des enfants qui pourraient être placés dans des familles d'accueil.

Résultats

Si certaines des personnes consultées nous ont indiqué quels étaient les besoins des enfants pris en charge, la plupart des renseignements de cette rubrique ont été obtenus lors de conversations téléphoniques avec des adolescents pris en charge ou dans des lettres écrites par ceux-ci.

D'autres informations proviennent du rapport de la réunion tenue à Caraquet en octobre 1989 avec 22 enfants qui étaient, ou qui avaient été, pris en charge et qui provenaient de diverses régions de la province.

La plupart de ces enfants ont vu des aspects positifs et négatifs à vivre dans une famille d'accueil.

Au nombre des aspects positifs, il y avait :

- être aimé;
- être traité comme un membre de la famille;
- être compris et bien traité;
- avoir de bons rapports avec la famille d'accueil;
- être traité équitablement;
- profiter de privilèges.

Au nombre des aspects négatifs, il y avait :

- ne pas être traité de la même façon que les enfants naturels des parents nourriciers;
- être perçu comme de la main-d'oeuvre bon marché;
- manquer d'intimité;
- manquer de liberté;
- être victime d'exploitation sexuelle ou l'avoir été dans une autre famille d'accueil;
- être traité trop sévèrement par les parents nourriciers;
- sentir que l'on est seulement accepté en raison de la rémunération.

Ces commentaires, contradictoires en apparence, sont en fait les opinions de divers enfants pris en charge ou l'évaluation que [illegible]

Quelques-uns des enfants ont indiqué qu'ils avaient de bons rapports avec leur travailleur social, qu'ils aimaient ces rapports ou qu'ils souhaiteraient qu'ils soient plus fréquents. La vaste majorité d'entre eux, par contre, nous ont fait part de préoccupations portant sur :

- le roulement élevé des travailleurs sociaux;
- le peu de confiance qu'inspirent les travailleurs;
- le manque de temps que les travailleurs ont à leur consacrer;
- le manque de compétences des jeunes travailleurs.

La plupart des enfants ont aussi fait des commentaires au sujet des aspects importants du système de placement familial, soit la structure tarifaire, la formation donnée et le soutien offert.

Bon nombre d'entre eux ont proposé que soient versées des sommes plus importantes aux chapitres des vêtements, des articles divers, des loisirs et des dépenses relatives à la remise des diplômes. Certains d'entre eux n'ont pas émis de commentaires sur la question, non informés qu'ils étaient du montant que reçoivent les parents de familles d'accueil pour s'occuper d'eux.

Certains ont affirmé que les parents de familles d'accueil devraient être mieux formés pour communiquer avec les adolescents et comprendre leurs émotions, leurs problèmes ainsi que les procédures établent par le ministère.

Les enfants pris en charge estiment en outre que le rôle de parents de familles d'accueil devrait être défini plus clairement et que ces parents devraient profiter d'une plus grande autonomie.

Au nombre des autres commentaires émis par les jeunes, il y avait :

- le désir de rencontrer plus fréquemment les frères et soeurs placés dans d'autres familles et les parents naturels;

- le désir d'être consultés quand vient le temps de décider des renseignements de leur dossier qui devraient être divulgués, au professeur, surtout;

- la crainte d'être "étiquetés" par d'autres enfants et professeurs et d'être considérés par ces derniers comme étant des élèves de calibre inférieur;

- le désir de profiter de programmes d'éducation améliorés;

- le souhait de pouvoir compter sur des organismes externes, comme les Grands Frères et les Grandes Soeurs, par exemple;

- la volonté d'être mieux préparés à la vie adulte.

Une liste détaillée des questions tirées de lettres provenant d'enfants pris en charge ou de conversations téléphoniques avec ces derniers est donnée à l'annexe 14.

Pour ce qui est des adultes, beaucoup d'entre eux ont affirmé que les parents de familles d'accueil ne sont pas mis au courant des antécédents médicaux et sociaux de même que des problèmes de comportement des enfants au moment du placement.

Conclusions

Le Groupe de travail conclut que :

- le soutien offert aux enfants pris en charge est, dans bien des cas, insuffisant;

- les normes s'appliquant aux enfants pris en charge ne sont pas respectées;

- l'amélioration de la formation reçue par les travailleurs et les parents pourrait rehausser la qualité des rapports avec les enfants;

- les enfants ont souvent de la difficulté à exprimer leurs opinions et leurs préoccupations parce que certains travailleurs ne sont pas disponibles ou ne veulent pas les écouter;

- les enfants pris en charge sont mal préparés à la vie adulte;

- les besoins des enfants pris en charge sont mal connus;
- le placement en famille d'accueil n'est pas toujours une solution;
- les enfants pris en charge ont besoin de l'appui de leurs pairs.

Recommandations

Il est important de comprendre que bien des recommandations faites aux sections portant sur la formation, le soutien ou la structure tarifaire contribueront à l'amélioration des soins aux enfants ainsi qu'à rencontrer leurs besoins. Pour cette raison, elles ne seront pas reprises ici.

Voici donc les recommandations du Groupe de travail qui portent uniquement sur les besoins des enfants pris en charge :

20. Que soit assuré, autant à partir du bureau central que des bureaux régionaux, le respect des normes établies par le ministère.

21. Que des réunions regroupant des enfants pris en charge, des parents nourriciers et des travailleurs du bureau central ou des bureaux régionaux soient tenues périodiquement.

22. Que soit mis sur pied un groupe de soutien aux enfants pris en charge de 15 ans ou plus dans chacune des régions, groupe dont le rôle serait :

    - d'offrir une aide mutuelle;
    - de cerner les problèmes;
    - de proposer des moyens d'améliorer la situation.

23. Qu'un travailleur soit assigné en tout temps pour tout enfant pris en charge et que les parents, ainsi que l'enfant, soient informés du départ du travailleur au moins deux semaines à l'avance.

24. Que la charge de travail soit spécialisée dans le cas d'enfants pris en charge c'est à dire que les travailleurs sociaux chargés du cas s'occupent uniquement des enfants placés et que ces travailleurs reçoivent une formation spéciale. En effet, en moyenne, la proportion de cas de placement familial des travailleurs s'occupant de centres de protection n'est que de 10 %, ceux-ci consacrant la plus grande part de leur temps et de leurs efforts aux rapports avec la famille naturelle.

25. Que plus de foyers spécialisés soient créés pour subvenir aux besoins des enfants pris en charge, dont des foyers de transition et de relève, de traitement thérapeutique, de réhabilitation, de groupe ainsi que des foyers pour adolescents et pour frères et soeurs.

26. Que soit créée une base de données afin d'étudier les besoins des enfants pris en charge et que soit périodiquement diffusée de l'information à ce sujet.

27. Que soit mis sur pied un programme de préparation à la vie adulte pour les enfants pris en charge, puisque 80 % de ceux-ci sont des adolescents.

28. Que chaque enfant pris en charge ait accès à un travailleur "neutre" à qui il pourrait faire part de ses préoccupations en toute confiance, au moins une fois par année.

AUTRES QUESTIONS ET PRÉOCCUPATIONS

Résultats

La plupart des personnes consultées ont fait des commentaires sur des sujets autres que ceux étudiés dans les mandats du présent rapport. Ces observations portaient sur des sujets comme :

- le besoin de créer des foyers d'accueil spécialisés et des foyers de groupe;
- les avantages comparés du placement familial professionnel et volontaire;
- la place à faire aux parents naturels;
- le recrutement de familles d'accueil et le jumelage parents - enfants.

Une liste détaillée des questions tirées des communications écrites et du sondage téléphonique qui n'ont pas fait l'objet de mandats est donnée à l'annexe 15.

Conclusion

La plupart de ces observations supplémentaires ont été traitées dans les rubriques portant sur la structure tarifaire, la formation, le soutien, les rapports et les besoins des enfants pris en charge. Celles qui ne l'ont pas été se retrouvaient dans les recommandations déjà faites, plus spécialement les recommandations 1 et 3.

PLANIFICATION VISANT À LA PERMANENCE

Mandat

Étudier les points relatifs aux enfants pris en charge soulevés par l'étude sur la planification visant à la permanence qu'a récemment achevée le ministère.

Résultats

Entre 1986 et 1988, la Division de la planification et de l'évaluation du ministère a mené, dans quatre régions de la province, une étude sur la planification visant à la permanence. Certains des résultats et des recommandations qu'elle contient se rapportent directement à la crise actuelle du placement familial.

- En ce qui concerne les problèmes de planification visant à la permanence qu'on voulait résoudre, la plupart des travailleurs ont indiqué que celui du placement multiple des enfants pris en charge existait toujours. D'autres problèmes soulevés sont le va-et-vient dans le système de placement familial, le manque de soutien aux familles déservies sous le régime de protection entraînant la prise en charge de l'enfant et les périodes excessives pendant lesquelles les enfants sont pris en charge. Si les travailleurs ont mentionné certaines ressources qui contribuaient à atteindre les objectifs visés, la plupart d'entre eux considéraient le manque de ressources comme étant le principal obstacle dans bien des cas.

- Selon les travailleurs, un soutien accru devrait être offert dans les cas où un enfant revient chez ses parents naturels; dans le cas ou les parents de familles d'accueil prennent un enfant en charge de façon permanente, et dans le cas ou des parents décident d'adopter un enfants qui a des troubles marqués et dans le cas où un enfant pris en charge accède à l'autonomie. La documentation existante démontre clairement que le placement permanent ne signifie pas que l'enfant ou les parents puissent se passer de soutien ou de services. En fait, de nombreuses études portant sur le sujet ont démontré que le soutien et la prestation de services étaient des éléments qui avaient une influence directe sur la réussite du placement, évitant ainsi à l'enfant d'avoir à être repris en charge.

. La question posée par les évaluateurs est de savoir si le sytème de placement tel que nous le connaissons actuellement est périmé. Les fondements du système de placement familial ne correspondent plus à la réalité canadienne. Par conséquent, le système en place est poussé aux limites de sa capacité à subvenir aux besoins des enfants pris en charge

Conclusion

Le Groupe de travail est d'avis que plusieurs des observations du rapport d'évaluation de la planification visant à la permanence confirment les résultats obtenus dans le présent document. Le Groupe de travail seconde donc les recommandations faites dans ce rapport.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

1. Que le ministère mette sur pied un système de classification par catégorie de familles d'accueil qui tiendrait compte de toutes les options possibles.

2. Que le ministère signe une entente de services avec l'Association des foyers d'accueil du Nouveau-Brunswick afin que soient débloqués des fonds pour l'espace de bureau et les employés affectés à la recherche et au soutien.

3. Que le ministère se charge d'établir des voies de communication formelles entre les familles d'accueil d'une catégorie et les foyers de groupe.

4. Que, pour mieux répondre aux besoins grandissants des parents nourriciers, soit augmenté, à court terme, le tarif de base.

5. Que, pour mieux subvenir aux coûts réels qu'entraîne la garde d'un enfant, soit fortement majoré, à long terme, le tarif de base.

6. Que soit mis sur pied, au sein du sous-système au système du RPSS, un programme de rémunération des familles d'accueil qui soit à la fois plus rapide et plus efficace pour que soit mis en valeur le rôle de parent nourricier.

7. Que soient mises en vigueur des normes provinciales relativement aux dépenses pour items spéciaux, à l'équipement ménager et aux frais de rénovations entreprises pour des enfants surtout ceux ayant des besoins spéciaux.

8. Que soit élaboré un programme de formation exhaustif.

9. Que le ministère ou l'Association des foyers d'accueil du Nouveau-Brunswick négocie, avec des organismes externes comme le Collège communautaire du Nouveau-brunswick ou les universités de la province, des ententes exclusives, bipartites ou tripartites au sujet de la livraison de modules de formation.

10. Que les cours de formation préalables, puisqu'ils font partie du processus d'évaluation des parents nourriciers, ne soient donnés que par le ministère.

11. Que tous les cours de formation soient donnés en un lieu qui soit aussi près que possible du domicile des parents nourriciers et qu'ils soient offerts dans les deux langues officielles là où les statistiques le justifient.

12. Que le ministère augmente le soutien offert aux parents nourriciers par les travailleurs sociaux.

13. Qu'un système de soutien collectif soit intégré aux services de soutien de tous les parents nourriciers.

14. Que le ministère entreprenne des négociations afin de signer une entente avec des organismes externes qui évalueraient ou traiteraient les enfants pris en charge qui en ont besoin et qui offriraient un service de consultation aux parents nourriciers.

15. Que le ministère crée, dans chaque région, un comité consultatif relevant du directeur régional et composé de travailleurs sociaux, de représentants de l'asssociation locale de famille d'accueil, de parents de famille d'accueil nommés par le ministère et de représentants des organismes externes avec lesquels le ministère a pris des ententes.

16. Que le ministère garantisse, au moyen de normes, que tout parent qui demande ou a besoin de services de relève puisse en obtenir.

17. Que le ministère devrait ajouter aux foyers d'accueil d'urgence des foyers d'évaluation qui prépareraient l'enfant à une nouvelle forme de placement et aiderait le ministère au jumelage parents - enfants.

18. Que le ministère révise les ententes de placement à être signées avec les foyers d'accueil.

19. Que soit mis sur pied un processus qui permettrait aux parents de famille d'accueil de fournir, de façon continuelle, une évaluation des services offerts ou approuvés par le ministère.

20. Que soit assuré, autant à partir du bureau central que des bureaux régionaux, le respect des normes établies par le ministère.

21. Que des réunions regroupant des enfants pris en charge, des parents de famille d'accueil et des travailleurs du bureau central ou des bureaux régionaux soient tenues périodiquement.

22. Que soit mis sur pied un groupe de soutien aux enfants pris en charge de 15 ans ou plus.

23. Qu'un travailleur soit assigné en tout temps pour tout enfant pris en charge et que les parents, ainsi que l'enfant, soient informés du départ du travailleur au moins deux semaines à l'avance.

24. Que la charge de travail soit spécialisée, c'est-à-dire que le travailleur s'occupe uniquement des enfants placés.

25. Que plus de foyers spécialisés soient créés pour subvenir aux besoins des enfants pris en charge, dont des foyers de transition et de relève, de traitement thérapeutique, de réhabilitation, de groupe ainsi que pour adolescents et pour frères et soeurs.

26. Que soit créée une base de données afin d'étudier les besoins des enfants pris en charge et que soit périodiquement diffusée de l'information à ce sujet.

27. Que soit mis sur pied un programme de préparation à l'autonomie.

28. Que chaque enfant pris en charge ait accès à un travailleur "neutre" à qui il pourrait faire part de ses préoccupations en toute confiance, au moins une fois par année.

SECTION III

MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS

MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS

En raison du nombre limité de réunions auxquelles les membres ont pu prendre part et des délais dont il disposait pour produire le présent rapport, le Groupe convient qu'il aurait été impossible, à ce stade, de formuler des recommandations détaillées à l'égard des nombreuses questions soumises à son étude. C'est pourquoi il propose la mise sur pied d'activités complémentaires qui permettront de dégager les éléments essentiels à la redéfinition du système de placement familial. Ces activités constitueraient ainsi la deuxième phase du processus, suivant l'acceptation du présent rapport par le ministère et les diverses instances provinciales concernées.

Le Groupe reconnaît aussi que les recommandations du présent rapport ne pourront être mises en application intégralement que dans un délai de trois à cinq ans. Entre-temps, il suggère l'établissement, au cours de la première année, de quatre groupes de travail formés de parents d'accueil, de représentants du ministère et, au besoin, de membres d'organismes externes, en vue de donner corps à divers aspects des recommandations précitées.

1. Groupe de travail sur la classification des familles d'accueil

Activités :

- concevoir une classification détaillée à l'égard des parents d'accueil et des divers intervenants en matière de soins familiaux dans la province
- élaborer des critères relatifs aux services de relève
- établir une tarification afférente aux paiements à l'acte pour chacune des catégories
- réviser l'entente sur le placement familial et dresser des ententes subsidiaires pour chaque catégorie

- élaborer des moyens visant à établir des voies de communication directes entre les familles d'accueil et les foyers de groupe

2. <u>Groupe de travail sur la structure tarifaire des familles d'accueil</u>

Activités :

- travailler en collaboration avec le Groupe de travail sur le système de règlement du RPSS
- déterminer quelles sont les sommes remboursables qui pourraient être intégrées au tarif de base
- uniformiser les montants accordés pour les services spéciaux
- déterminer les coûts véritables associés à la prise en charge d'un enfant
- uniformiser la structure tarifaire des services de relève

3. <u>Groupe de travail sur le programme de formation global</u>

Activités :

- réviser le programme de formation préalable
- mettre en place un cours de formation de l'animateur
- déterminer quelle formation est requise pour chaque catégorie de parents d'accueil

- définir des modules de formation pour les travailleurs sociaux

4. <u>Groupe de travail sur les services de soutien aux familles d'accueil</u>

Activités :

- rechercher et recommander des options à l'égard de l'apport des travailleurs sociaux
- réviser les descriptions de tâches actuelles des travailleurs spécialisés et des coordonnateurs de familles d'accueil
- communiquer avec les organismes externes appropriés en vue de conclure des ententes de service
- élaborer un mode d'évaluation des services de soutien
- conclure une entente de services avec l'Association des foyers d'accueil du Nouveau-Brunswick
- dresser des critères en vue de l'établissement de comités consultatifs régionaux

Le Groupe convient qu'aucun relèvement des services ne serait amorcé au cours de la première année de mise en oeuvre des recommandations et que, dans l'intervalle, les quatre groupes de travail entameraient un processus de planification détaillée.

POSTFACE

De dire que nos services de placement familial sont dans un état critique serait presque un cliché, car depuis environ dix ans, c'est l'expression employée quasi ad nauseam par toutes les autorités ainsi que dans divers écrits pour décrire la situation. Toutefois, la réalité à laquelle le Nouveau-Brunswick et le reste de l'Amérique du Nord sont confrontés ne saurait être mieux reflétée en d'autres termes.

En chinois, la notion de crise est représentée par deux caractères — l'un signifiant "urgence", et l'autre "occasion à saisir". La notion d'urgence se manifeste à nous tous les jours : l'adolescent hors contrôle qui, le vendredi après-midi, n'a littéralement pas d'endroit où aller; des enfants placés qui décident d'abandonner le programme d'accueil familial et qui errent dans les rues de nos grands centres urbains; des enfants logés dans des motels ou des logements de fortune ou, encore, chez des travailleurs sociaux parce qu'on n'a pas d'autres ressources convenables à leur offrir.

Mais il y a aussi des occasions qui s'offrent à nous. Le placement familial, par exemple, existe depuis plus d'un siècle et, au cours des ans, il a évolué et s'est adapté aux besoins changeants de notre société. Encore rien à ce jours ne saurait égaler l'affection et les soins qu'un enfant reçoit dans un environnement familial. Et il est peu probable que la famille d'accueil disparaisse dans les années à venir, surtout pas au profit d'un système basé sur les soins de groupe qui serait de loin plus coûteux et moins personnalisé. Toutefois, la notion de volontariat en matière de soins familiaux est maintenant dépassée, car elle ne satisfait plus aux besoins actuels des enfants placés. Il est donc temps de saisir l'occasion qui permettra au placement familial de franchir une autre étape de son évolution et de fonder les bases d'un système solide qui répondra efficacement aux besoins des enfants précieux, mais vulnérables, dont nous avons la charge.

ANNEXES

ANNEXE 1

CALENDRIER DES RÉUNIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

11 au 12 janvier 1990	. Mettre la touche finale à la formulation des mandats . Établir la démarche . Élaborer les formules
15 et 16 février 1990	. Déterminer les besoins des parents d'accueil . Relever les besoins des enfants placés
5 et 6 avril 1990	. Analyser les renseignements tirés des résumés et du sondage téléphonique . Étudier la documentation pertinente
3 et 4 mai 1990	. Compléter l'analyse des renseignements tirés des communications écrites et du sondage téléphonique . Formuler des recommandations
11 mai 1990	. Compléter les recommandations
le 2 juin 1990	. Réviser la version préliminaire du rapport

PLAN D'ACTION - JANVIER A SEPTEMBRE 1990

Activités

- Finalisation du processus
  - mandat
  - personnes intéressées
  - intra rétroaction
  - plan d'action
- Présentation du Plan d'action à la direction des SSCF pour approbation
- Processus d'appel d'offres
  - diffusion conjointe de communiqués de presse
  - annonces dans les journaux
  - sondage téléphonique
  - appel d'offres écrit
- Examen de la documentation provenant d'autres provinces
- Analyse des soumissions
- Rapport du progrès à
  - direction des SSCF
  - directeurs régionaux
  - AFFNB
  - autres personnes intéressées
- Distribution de l'ébauche du rapport à
  - bureaux régionaux
  - AFFNB
  - bureau central
  - autres personnes intéressées
- Révision du rapport basée sur la rétroaction
- Présentation du rapport final pour approbation et action du ministère Cabinet
- Conception du plan de mise en oeuvre (Phase II)
  - basée sur les recommandations approuvées
  - l'impact sur les ressources sur le terrain
  - la détermination d'autres tâches

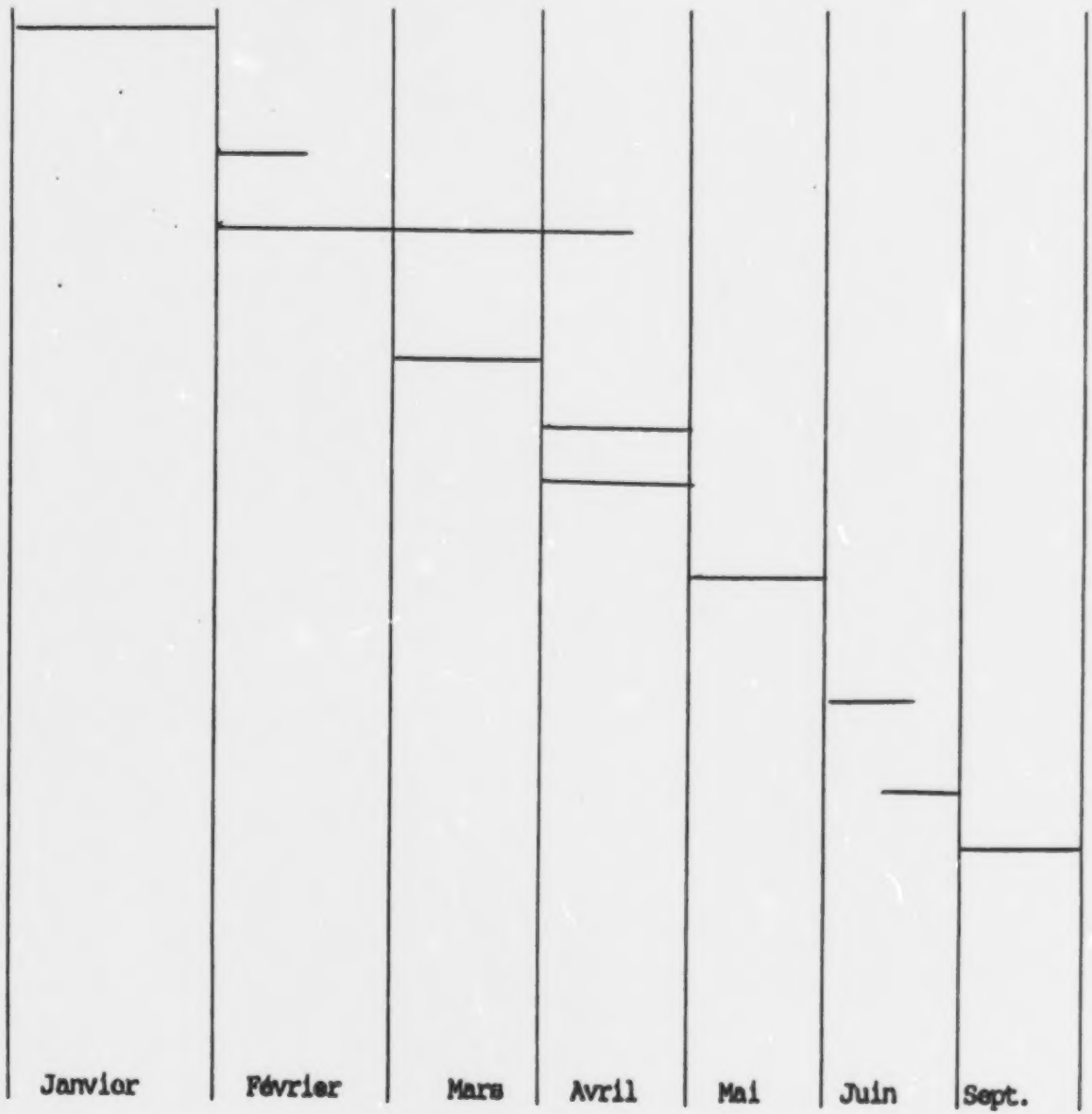

DEPARTMENT OF HEALTH
AND COMMUNITY SERVICES
P.O. BOX 5100
FREDERICTON, N.B., CANADA
E3B 5G8

NEW BRUNSWICK
NOUVEAU-BRUNSWICK

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES
C.P. 5100
FREDERICTON, N.-B., CANADA
E3B 5G8

le 01 mars 1990

Monsieur,

Nous désirons vous aviser qu'un groupe de travail sur les services de foyer d'accueil a récemment été constitué par le ministre afin d'examiner les questions, les préoccupations et les besoins propres aux enfants et aux familles du réseau de foyers d'accueil de la province.

Ce groupe de travail est constitué de parents d'accueil et de membres du personnel du ministère de la Santé et des Services communautaires. Partant de la prémisse que l'unité familiale continuera d'être le pilier du système d'accueil des enfants pris en charge par le ministère de la Santé et des Services communautaires, notre mandat est d'examiner les façons d'optimiser la capacité de ces foyers à satisfaire aux besoins des enfants qui leurs sont confiés.

Le groupe de travail a pour mandat:

1) D'examiner les soins fournis et les besoins des enfants placés en foyer d'accueil.
2) D'examiner les besoins de formation des familles d'accueil.
3) D'examiner les besoins des familles d'accueil en matière de services de soutien et de consultation, y comprise services de soutien professionnels et de soins de relève externes.
4) D'examiner l'à-propos et l'équité de la structure actuelle des taux de prestations aux foyers d'accueil.
5) D'examiner les relations entre le ministère de la Santé et des Services communautaires et les parents d'accueil ainsi que les rôles joués par ces deux parties.

Afin de nous aider dans notre tâche, j'aimerais que vous nous fassiez parvenir un mémoire dans lequel vous nous exposerez vos préoccupations et vos opinions sur la question des foyers d'accueil au Nouveau-Brunswick.

Veuillez adresser votre mémoire au président du groupe de travail sur les services de foyers d'accueil, ministère de la Santé et des Services communautaires, Case postale 5100, Fredericton, (Nouveau-Brunswick), E3B 5G8, d'ici le 31 mars 1990.

Veuillez également nous laisser savoir si vous désirez être informé de la progression des travaux du groupe de travail et, dans l'affirmative, de quelle manière nous devrons le faire.

Vous remerciant à l'avance de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Reuben Orenstein
Président
Groupe de travail sur les services de foyers d'accueil

DEPARTMENT OF HEALTH
AND COMMUNITY SERVICES
P O. BOX 5100
FREDERICTON, N.B., CANADA
E3B 5G8

NEW BRUNSWICK
NOUVEAU-BRUNSWICK

ANNEXE 4

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES
C.P. 5100
FREDERICTON, N.-B., CANADA
E3B 5G8

Le 17 avril, 1990

À tous les jeunes en foyer d'accueil,

Le ministre de la Santé et Services communautaires vient de former un groupe de travail sur les services des foyers d'accueil, composé à la fois de parents d'accueil et de travailleurs sociaux, en vue d'examiner les besoins des enfants placés en foyer d'accueil ainsi que ceux des familles qui les reçoivent.

Le groupe de travail est très intéressé à savoir plus long sur votre expérience en tant qu'enfant placé et sur les soins que vous avez reçus de toute famille d'accueil avec laquelle vous avez ou vivez présentement.

Votre nom ainsi que tout autre renseignement vous concernant ainsi que votre famille seront traités confidentiellement. Nous ne tiendrons compte que de vos seules constatations sur le placement lors de l'établissement du rapport du groupe de travail.

Vous pouvez adresser vos commentaires avant le 14 mai 1990 au:

Président
Groupe de travail sur les services des foyers d'accueil
Ministère de la Santé et des Services communautaires
C. P. 5100
Fredericton, Nouveau-Brunswick
E3B 5G8

Nous espérons que vous tirerez parti de cette occasion d'avoir votre mot à dire sur tout changement que, selon vous, devrait être apporté. Dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons nos plus sincères salutations.

Reuben Orenstein
Président
Groupe de travail sur les
services des foyers d'accueil

ANNEXE 5

GROUPE DE TRAVAIL

SUR LES SERVICES DE FOYERS D'ACCUEIL

Sondage

Ministère de la Santé et des Services communautaires

Association des familles d'accueil du Nouveau-Brunswick

Un groupe de travail, constitué de parents d'accueil et de travailleurs sociaux, mis sur pied par le ministère de la Santé et des Services communautaires, en collaboration avec l'Association des familles d'accueil du Nouveau-Brunswick, examine actuellement les questions relatives à la prise en charge d'enfants au Nouveau-Brunswick.

Partant de la prémisse que l'unité familiale continuera d'être le pilier du système d'accueil des enfants pris en charge par le ministère de la Santé et des Services communautaires, le groupe de travail a pour objectif d'examiner les façons d'optimiser la capacité de ces foyers à satisfaire aux besoins des enfants qui leurs sont confiés. Les recommandations qui découleront de cette étude seront présentées au gouvernement provincial.

Afin d'assister le groupe de travail dans son travail, nous vous invitons à nous faire parvenir vos opinions sur les questions suivantes :

Comment percevez-vous les services de foyers d'accueil au Nouveau-Brunswick?

Quels sont, d'après vous, les aspects positifs à conserver et à améliorer et quels sont les aspects négatifs, s'il y en a, qui doivent être corrigés, et quelles solutions proposez-vous?

1) Besoins en matière de formation des parents d'accueil.
2) Services de soutien requis par les parents d'accueil.
3) Paiements effectués aux parents d'accueil.
4) Relations entre le ministère et les parents d'accueil.
5) Autres questions.

Faites-nous parvenir vos commentaires aux soins de :

M. Reuben Orenstein
Groupe de travail sur les services de foyers d'acceuil
Ministère de la Santé et des Services communautaires
Case postale 5100
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5G8

La date limite d'envoi est le 15 avril 1990.

ANNEXE 6

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PLACEMENT FAMILIAL

Sondage téléphonique

Ministère de la Santé et
des Services communautaires

Association des foyers
d'accueil du
Nouveau-Brunswick

Présentation

Je fais partie du groupe de travail de parents d'accueil et de travailleurs sociaux que le ministère de la Santé et des Services communautaires a formé pour étudier les questions relatives au placement familial au Nouveau-Brunswick.

Vous êtes au nombre des personnes qui ont été choisies au hasard pour répondre à un sondage téléphonique sur ce sujet. Je vais donc vous poser quelques questions. Votre identité demeurera confidentielle.

1. Personne interrogée

   Parent d'accueil

   Rep. du min.

2. Depuis combien de temps êtes-vous parent d'accueil?

   travaillez-vous dans le domaine du placement familial?

3. Quelle est votre opinion à l'égard des aspects suivants du placement familial au Nouveau-Brunswick? Quels sont les éléments positifs que l'on devrait conserver, quels sont les éléments négatifs, et que suggérez-vous pour les corriger?

   A. Le formation des parents d'accueil.

   B. Les services de soutien requis par les parents d'accueil.

   C. Les montants accordés aux parents d'accueil.

   D. Les relations entre le ministère de la Santé et des Services communautaires et les parents d'accueil.

   E. Autres aspects.

4. Avez-vous d'autres commentaires?

5. Nom de l'intervieweur _____ Date : _____

ANNEXE 7

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PLACEMENT FAMILIAL

Sondage téléphonique auprès des jeunes placés en famille d'accueil

Ministère de la Santé
et des Services communautaires

Association des foyers
d'accueil du
Nouveau-Brunswick

Présentation

Je fais partie du groupe de travail de parents d'accueil et de travailleurs sociaux que le ministère de la Santé et des Services communautaires a formé pour étudier les questions relatives au placement familial au Nouveau-Brunswick.

Vous êtes au nombre des jeunes personnes en familles d'accueil qui ont été choisies au hasard pour répondre à un sondage téléphonique sur ce sujet. . Je vais donc vous poser quelques questions. Votre identité demeurera confidentielle.

1. Quel âge avez-vous?

2. Depuis combien de temps êtes-vous en famille d'accueil?

3. Dans combien de familles d'accueil avez-vous vécu?

4. Quels sont les avantages à vivre dans une famille d'accueil?

5. Y a-t-il des désavantages? Lesquels? Avez-vous des solutions à proposer?

6. À votre avis, de quoi ont besoin les parents d'accueil pour prendre soin des enfants qui leur sont confiés?

   A. Le formation des parents d'accueil.

   B. Les services de soutien requis par les parents d'accueil.

   C. Les montants accordés aux parents d'accueil.

   D. Les relations entre le ministère de la Santé et des Services communautaires.

   E. Autres aspects.

   F. Avez-vous d'autres commentaires?

5. Nom de l'intervieweur _____ Date : _____

TASK FORCE ON FOSTER HOME SERVICES
INVITATION for SUBMISSIONS

New Brunswick Department of Health and Community Services

N.B. Foster Families Association

All former children in care and all families who formerly fostered children for the Department of Health and Community Services are invited to submit a brief outlining issues and needs of foster parents and the children whom they serve.

Briefs will be treated confidentially, and the information received will be included in the task force report.

Briefs may be submitted to:

Chairman
Task Force on Foster Home Services
Department of Health and
Community Services
P.O. Box 5100, Fredericton, N.B.
E3B 5G8

Deadline for submissions is April 15, 1990.

GROUPE DE TRAVAIL
SUR LES
SERVICES DE FOYERS D'ACCUEIL
INVITATION À PRÉSENTER DES MÉMOIRES

Ministère de la Santé et des Services du Nouveau-Brunswick

Association des familles d'accueil du Nouveau-Brunswick

Nous désirons, par la présente, inviter tous les enfants ayant anciennement été pris en charge, et toutes les familles ayant agit comme famille d'accueil pour le ministère de la Santé et des Services communautaires à présenter un mémoire sur les questions et les besoins auxquels sont confrontés les familles d'accueil et les enfants qu'elles hébergent.

Tous les mémoires seront traités de manière confidentielle et l'information qu'ils contiennent sera incorporée au rapport du groupe de travail.

Les mémoires doivent être envoyés à l'attention du:

Président
Groupe de travail sur les services de foyers d'accueil
Ministère de la Santé et des
Services communautaires
Case postale 5100, Fredericton (N.-B.)
E3B 5G8

La date limite pour la présentation des mémoires est le 15 avril 1990.

ANNEXE 9

DEPARTMENT OF HEALTH
AND COMMUNITY SERVICES
P.O. BOX 5100
FREDERICTON, N.B., CANADA
E3B 5G8

NEW BRUNSWICK
NOUVEAU-BRUNSWICK

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES
C.P. 5100
FREDERICTON, N.-B., CANADA
E3B 5G8

Cher

J'accuse réception du mémoire que vous avez adressé au Comité de travail sur les Services aux familles d'accueil. Au nom des membres, je tiens à vous remercier de l'intérêt que vous avez manifesté et du temps que vous avez consacré à exposer votre point de vue sur cet important sujet.

Veuillez agréer, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Reuben Orenstein, président
Comité de travail
Services aux familles d'accueil

RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES SOUMIS PAR ÉCRIT ET DE CEUX QUI ONT ÉTÉ EXPRIMÉS DANS LE CADRE DU SONDAGE TÉLÉPHONIQUE

Les annexes 10 à 15 fournissent un sommaire détaillé des commentaires exprimés par tous les participants, soit par écrit, soit dans le cadre de conversations téléphoniques avec les membres du Groupe de travail.

Par souci de concision, nous avons dû paraphraser la plupart des commentaires.

Le chiffre entre parenthèses après l'énoncé indique le nombre de participants qui ont exprimé le même commentaire.

ANNEXE 10

SOMMAIRE DES COMMENTAIRES RELATIFS AUX QUESTIONS FINANCIÈRES

- Plus d'argent pour les services (10)
- Fermeture des foyers en raison d'un manque d'argent (2)
- Établissement des tarifs en fonction du type d'enfant, et de l'expérience et de la formation des parents d'accueil (3)

- Rémunération reflétant le temps et les efforts consacrés (8)
- Rémunération accrue = plus grande valorisation (2)
- Assurance pour parents d'accueil afin de couvrir les dommages (2)
- Amélioration du système de remboursement (3)
- Plus grande équité entre les programmes (4)
- Participation des parents d'accueil des régions au processus de réorganisation
- Définition claire pour chaque programme
- Clause "grand-père" pour les parents d'accueil qui ne souhaitent pas de changement

- Tarif adapté au style de vie des parents d'accueil (3)
- Les travailleurs sociaux ne doivent pas imposer leurs valeurs
- Prime à l'excellence pour les parents d'accueil ayant des compétences supérieures
- Allocation pour vêtements mal utilisée
- Plus d'argent n'augmenterait pas la qualité des soins
- Compensation monétaire pour la perte d'un emploi à plein temps si une disponibilité à plein temps est requise (9)

- Relevé fournissant le détail des tarifs
- Remboursement des frais juridiques afférents à l'adoption d'un enfant pris en charge
- Plus d'argent pour couvrir la détérioration du mobilier

- Le ministère compte implicitement sur une contribution financière de la part des parents d'accueil

- Certains parents d'accueil se sentent coupables lorsqu'ils sont rétribués pour leurs services

- Ententes claires requises à l'égard des prestations
- Le ministère s'attend à des "miracles", mais n'est guère prêt à payer en conséquence

- Plus d'argent pour les loisirs ou les vacances (2)
- Montants insuffisants pour l'habillement de base ou initial
- Plus d'argent pour l'habillement des enfants en pleine croissance
- Plus d'argent pour les soins aux jeunes enfants et aux adolescents, et pour l'achat de vêtements à la mode (23)
- Devancer les besoins pour que les parents d'accueil n'aient pas à "quémander"
- Fonds pour les frais de rénovation entreprises pour un enfant handicapé
- Éliminer les bons (2)
- Acompte intéressant versé aux parents d'accueil professionnels entre les placements
- Honoraires établis en fonction du revenu imposable
- Uniformisation du tarif pour soins thérapeutiques et du tarif du SCEBS (à l'intérieur d'une région) = système de placement efficace
- Traitement des demandes de remboursement pour dommages ou pour millage n'est pas effectué ou est reporté
- Attitude des travailleurs : considèrent que le parent d'accueil ne pense qu'à l'argent s'il obtient tarif spécial ou se plaint
- Établir les tarifs avec l'aide de spécialistes en économie familiale
- Inclure certaines dépenses exceptionnelles dans le tarif de base
- Modifier le barème des allocations saisonnières de sorte à pouvoir profiter des soldes
- Somme pour l'habillement lors de la prise en charge n'est versée qu'à la demande du parent d'accueil
- Travailleurs sociaux ne sont pas au courant des tarifs
- Allocation saisonnière et pour la période de Fêtes insuffisante (7)
- Indemnité scolaire insuffisante
- Prime d'assurance-auto payée par le ministère si l'enfant conduit
- Comparer le tarif accordé à une personne qui garde des enfants (25 $ à 30 $ par jour) à celui que reçoit un parent d'accueil (2)
- Parents d'accueil devraient être payés en fonction des exigences qui leur sont imposées
- Les surveillants sont raisonnables, mais à cause des contraintes budgétaires, le travailleur social n'en fait la demande que si on en a grandement besoin
- Foyers de soins thérapeutiques reçoivent plus d'argent mais n'ont pas nécessairement des enfants plus difficiles à leur charge
- Parents d'accueil offrant des soins ordinaires ou thérapeutiques optent pour le PPAE ou prennent en charge de jeunes délinquants parce que c'est plus payant et moins exigeant
- Tarifs trop bas, ne reflètent pas les coûts véritables (30)
- Sommes insuffisantes accordées aux familles d'accueil d'urgence par rapport à celles que reçoivent le foyer pour jeunes délinquants
- Étudier les coûts réels associés à la garde d'un enfant (2)
- Allocation maximale pour les services spéciaux devrait être versée plus souvent
- Fournir plus d'argent pour les anniversaires et les occasions spéciales (2)

- Demandes de remboursement pour dépenses exceptionnelles plus fréquentes parce que les tarifs sont trop bas
- Travailleurs sociaux prennent beaucoup de temps à traiter les demandes de remboursement pour dépenses exceptionnelles
- Montants pour les dépenses exceptionnelles (vélos, frais d'inscription à des camps de vacances) sont insuffisants
- Sommes accordées pour les déplacements sont insuffisantes
- Allocation saisonnière suffisante (2)
- Considérer l'accueil familial comme un travail plutôt qu'une activité volontaire
- Verser des acomptes
- Fournir plus d'argent pour les enfants victimes d'exploitation sexuelle
- Établir des tarifs pour les soins de relève
- Mêmes tarifs pour les soins thérapeutiques et les soins spéciaux
- Manque d'uniformité à l'égard des allocations pour soins spéciaux - varient entre les travailleurs sociaux et les régions (3)
- Prestations payées à l'avance au moment du placement
- Manque d'uniformité à l'égard des remboursements pour soins orthophoniques (2)
- Allocation familiale versée trop tard - parfois, les parents de l'enfant la reçoive et la garde
- Allocation familiale devrait être versée dès le premier mois
- Montants supplémentaires pour les soins permanents et soins médicaux seraient souhaitables
- Prestations suffisantes (12)
- Tarif de remboursement suffisant
- Rémunération insuffisante compte tenu du temps consacré
- Allocation pour dépenses extraordinaires suffisante
- Allocation pour période des Fêtes trop élevée
- Délai de remboursement trop long (2)
- Carte d'assurance-santé de couleur différente de sorte à la distinguer de la carte d'assistance sociale
- Tarif pour soins d'urgence suffisant
- Manque d'uniformité à l'égard des allocations pour soins d'urgence
- Versements bimensuels
- Manque d'uniformité de la part des travailleurs sociaux à l'égard de l'autorisation des dépenses exceptionnelles (2)

ANNEXE 11

SOMMAIRE DES COMMENTAIRES RELATIFS À LA FORMATION

Questions soulevées :

- Garde d'un enfant nécessitant des soins spéciaux sans avoir la formation appropriée
- Parents d'accueil ont tous besoin de formation (4)
- Commission de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance du Nouveau-Brunswick pourrait contribuer à la formation (3)
- Formation obligatoire (10) - minimum d'un cours tous les deux ans
- Foyers d'accueil fermés en raison de la formation inadéquate (2)
- Formation préalable pour préparer les parents à la garde de l'enfant qui leur sera confié (2)
- Travailleurs sociaux spécialisés et expérimentés (2)
- Participation des parents au processus de formation des travailleurs sociaux (2)
- Formation préalable en partie désuète (2)
- Parents d'accueil ont besoin de formation spécialisée ou d'appoint pour répondre à leurs besoins et à ceux de l'enfant (4)
- Formation ponctuelle en fonction des besoins (6)
- Accréditation du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (5)
- Évaluation selon les besoins particuliers après la première évaluation
- Indemnité pour les frais de garde, déplacements, etc. (6)
- Formation de l'animateur
- Participation des travailleurs sociaux aux séances de formation (2)
- Personne affectée à la formation au moins à temps partiel
- Bulletin d'information (régional)
- Formation préalable insuffisante (2)
- Formation non disponible lorsque requise
- Sensibilisation de la communauté
- Personnes nécessitant le plus de formation ne participent pas (2)
- Formation uniformisée dans la province (2)
- Former les travailleurs sociaux de sorte à mieux appuyer les parents d'accueil (3)
- Cours universitaire, du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, etc., obligatoires pour parents d'accueil spécialisés
- Formation plus appropriée et constante (2)
- Formation spécialisée pour parents chargés d'adolescents ou offrant des soins d'urgence, ou offrant des services communautaires aux enfant ayant des besoins spéciaux ou exigeant des soins thérapeutiques
- Réduction des effectifs et contraintes budgétaires refrènent le soutien que peut offrir la direction
- Établissement d'un budget pour la formation (2)
- Formation dispensée par des spécialistes en économie familiale
- Suivi 6 à 12 mois après la formation initiale pour évaluer la mise en pratique

- Statut professionnel pour parents au foyer
- Parents d'accueil ne sont pas tous formés
- Formation dispensée par d'autres personnes que le coordonnateur de foyers d'accueil (3)
- Formation régulière de sorte que les parents soient formés avant d'accueillir des enfants
- Soutien de la direction essentiel
- Formation insuffisante (3)
- Formation et autres fonctions assumées par l'Association de parents d'accueil professionnels (Professional Foster Parent Association)
- Formation largement insuffisante
- Formation abondante pour les parents qui dispensent des soins thérapeutiques
- Formation préalable trop sommaire - cours de jours requis (4)
- Formation non requise pour les parents qui ont déjà des enfants (2)
- Formation en matière de soins d'enfants requise pour les travailleurs sociaux, mais pas nécessairement pour les parents d'accueil
- Formation préalable très pratique
- Cours de formation très pratiques (2)
- Formation adéquate/suffisante (9)
- Aucune formation en 16 ans
- Prime pour encourager les parents à assister aux séances de formation (p. ex., indemnité de formation ajoutée au tarif)
- Période de formation rémunérée
- Difficultés à inciter les parents d'accueil à participer (2)
- Parents d'accueil qui assistent aux séances les trouvent agréables
- Parents d'accueil offrant des soins thérapeutiques n'ont pas tous reçu de formation
- On ne peut s'attendre à ce que des volontaires soient motivés à suivre les cours de formation
- Former des coordonnateurs à l'égard des évaluations

Sujets a abordés :

- Drogue et alcool (3)
- Parents alcooliques/toxicomanes et enfants de parents alcooliques
- Apprendre à vivre en harmonie avec les adolescents (6)
- Signes précurseurs de la toxicomanie
- Troubles de comportement : comment s'occuper d'enfants difficiles - travailleurs sociaux et parents d'accueil (9)
- Remplir efficacement le rôle de parent (2)
- Exploitation sexuelle (9)
- Programme STEP/Teen - travailleurs sociaux et parents
- Enfant nécessitant des soins spéciaux, définition et soins à apporter (2)
- Prévention des situations de crise
- Cultes sataniques
- Planification visant la permanence - travailleurs sociaux et parents d'accueil
- Gérer le développement du Livre de vie

Situations douloureuses, séparation (5)

ANNEXE 12

SOMMAIRE DES COMMENTAIRES RELATIFS AU SOUTIEN TIRÉS DES COMMUNICATIONS ÉCRITES ET DU SONDAGE TÉLÉPHONIQUE

- le travail d'équipe est primordial (2)
- les coordonnateurs de foyers d'accueil offrent un bon soutien (2)
- roulement trop élevé de travailleurs sociaux (3)
- équipes interdisciplinaires lentes à réagir
- fins de semaine de congé essentielles mais trop rares (18)
- travailleur de soutien sont surchargés de tâches connexes
- plus de services externes, par ex. des psychologues (13)
- travailleurs, par crainte de perdre un foyer d'accueil, choisissent de ne pas croire l'enfant
- enfants manipulent le système, travailleurs leur donnent tout ce qu'ils désirent, c'est injuste (3)
- parents nourriciers reçoivent mauvais traitement, aucun soutien (2)
- travailleurs inexpérimentés essaient de montrer à des parents comment élever des enfants
- moyens de transport
- associations de parents locales sous-utilisées comme moyen de soutien (8)
- encourager nouveaux parents de familles d'accueilà devenir membres des associations locales
- soutien est à la base des bons rapports et des bons résultats (4)
- des rapports plus étroits et plus fréquents sont requis (6)
- foyers ferment par crainte d'accusations (2)
- certains foyers sont sur-utilisés ressources perdues(2)
- besoin d'un réseau pour enfants pris en charge, au niveau local et provincial
- besoin de communication entre les parents et les travailleurs soutien continue de la part des travailleurs de toutes les unités
- accroître les effectifs de chaque bureau (3)
- améliorer le soutien offert dans les situations de crise et aux parents aux prises avec des enfants difficiles (3)
- travailleur doit faire du recrutement, organiser les services de relève des parents nourriciers et naturels
- besoin de paires d'entraide et de soutien collectif (7)
- nécessité d'être à l'écoute des parents nourriciers (5)
- Le travailleur doit être créatif en reconnaissant le besoin de soutien
- manque d'information au sujet de l'enfant au moment du placement (3)
- réduire la charge des travailleurs pour qu'ils aient plus de temps à consacrer au soutien (8)
- appels non retournés (3)
- travailleurs doivent être assignés aux parents nourriciers
- Promesse de soutien en ce qui a trait aux enfants ayant des besoins spéciaux n'est pas tenue
- besoin du soutien du député face au harcèlement et aux accusations continuels

- peu d'appareils disponibles pour besoins spéciaux (fauteuils roulants)
- la moitié des parents ont besoin de soutien sur une base hebdomadaire ou bimensuelle, l'autre moitié sur une base mensuelle ou moins fréquente encore
- pas d'appui du ministère pour les méthodes de gestion du comportement qui réussissent
- ne pas catégoriser les enfants ayant des besoins spéciaux comme étant des cas normaux
- fournir une liste de tous les services approuvés qui sont offerts aux parents nourriciers (2)
- soutien accru préviendrait des interruptions au placement et le sentiment d'échec des parents
- certaines visites sont superflues et bouleversent des situations sans problème
- des foyers doivent cesser leurs activité en raison du manque de soutien (2)
- Travailleur de soutien
  auxiliaires sont requis (4)
- besoin d'un tuteur (2)
- ententes de services doivent être claires et concises
- certains services devraient être automatiquement offerts au foyer, par ex. gardienne, aide ménagère (2)
- s'intéresser aux opinions des enfants des parents nourriciers au sujet du placement familial
- besoin d'évaluation continuelle et de comptes rendus détaillés
- plus de soutien des travailleurs relativement aux renseignements, aux antécédents, à la planification et à l'examen
- une meilleure planification permet de réduire le nombre des plaintes et des situations d'urgence et d'accélérer la progression
- demandes de soutien externe des parents nourriciers sont souvent ignorées
- travailleurs jugent, par exemple, la façon de vivre ou d'élever des enfants des parents nourriciers en fonction de leurs valeurs
- la plupart des travailleurs sociaux ne savent pas comment créer des ISP
- parents nourriciers reçoivent peu d'appui du ministère dans les cas où ils sont victimes d'attaques de la part de parents naturels agressifs
- mettre sur pied un service de jour et nuit pour la santé mentale
- amorcer des négociations avec le Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick
- psychologues devraient avoir leur mot à dire dans le choix de la famille d'accueil
- utiliser des économistes familiales pour aider les parents en matière d'économie ménagère
- participation active des travailleurs sociaux au début du placement et visites périodiques
- fournir de l'équipement pour les jeunes enfants comme des lits, des sièges d'enfant pour l'auto, des chaises hautes, etc.
- la carte d'assurance-maladie ne couvre pas les frais de produits comme le Tempra, l'Oragel, etc.
- améliorer l'information médicale offerte aux parents d'accueil

- donner tous les antécédents de l'enfant, ce que ne font pas les travailleurs sociaux; les enfants sont souvent incohérents, il est difficile de les suivre
- besoin de plus de renseignements et de trousses de renseignements plus complètes sur l'enfant lors du placement (5)
- parents nourriciers devraient faire des démarches pour entrer en contact avec le travailleur lors du placement
- pas assez de travailleurs - sont surchargés (3)
- parents doivent demander le soutien pour l'obtenir
- auxiliaires sont excellents
- travailleur social devrait pouvoir déceler que les parents ont besoin de services de relève avant que ceux-ci ne le demandent
- rôles du coordonnateur difficiles à concilier : intérêts du ministère ne correspondent pas aux besoins des parents
- parents nourriciers ne sont pas assez consultés dans la planification de la situation de l'enfant
- mettre foyers d'accueil sur liste d'attente quand ils le désirent
- sommes plus importantes nécessaires pour embaucher de bonnes gardiennes (4)
- travailleurs expérimentés offrent un bon soutien, ce qui n'est pas le cas avec les travailleurs inexpérimentés
- travailleurs pas assez disponibles (2)
- travailleurs sont sournois (retirent les enfants du foyer sans préavis)
- travailleurs croient plus les enfants que les parents
- soutien inégal
- crainte des accusations portées par les parents naturels
- travailleurs ne rencontrent pas les enfants assez souvent
- besoin de soutien en situation de crise
- soutien non requis (2)
- bon soutien collectif (foyer de traitement thérapeutique)
- bon soutien de relève
- clinique de soins mentaux inefficace
- ministère a demandé aux parents de chercher eux-mêmes du soutien
- services de relève inefficace
- école n'est pas en mesure de recevoir des enfants ayant des besoins spéciaux
- nécessité d'accroître le soutien des travailleurs aux adolescents et aux alcooliques
- hauts fonctionnaires devraient être davantage sensibilisés et plus dévoués
- l'Association des foyers d'accueil offre un bon soutien
- l'attitude des travailleurs pourrait être améliorée
- besoin de fonds pour les tuteurs spéciaux
- besoin de plus de fonds pour avoir accès aux services externes
- plus les parents de familles d'accueilen font, plus le ministère en demande (3)
- les enfants du programme régulier devraient pouvoir compter sur le même soutien que ceux du programme des SCEBS
- les services devraient être offerts à domicile
- le soutien est déjà bon (12)
- le soutien du travailleur est insuffisant (7)

- manque d'aides ménagères, d'aides au parent, d'aides pour cas (4)
- nécessité d'avoir un programme de relève pour chaque enfant (2)
- le travailleur assigné au foyer d'accueil devrait aider le travailleur assigné à l'enfant
- besoin d'un bon réseau interparental
- pas assez de visites à domicile (2)
- besoin d'un meilleur soutien (en général) (4)
- paires d'entraide sont efficaces quand le choix des parties est fait avec soin
- les travailleurs ne connaissent pas les normes (3)
- pas de communication entre les unités à l'intérieur du Ministère
- les foyers devraient être évalués avant que l'on y place un enfant
- les aptitudes des parents postulants devraient être évaluées
- les parents de familles d'accueil manquent d'autorité
- les parents de familles d'accueil reçoivent pas assez de directives à propos de la communiquation avec parents naturels
- besoin de séances communes pour résoudre les problèmes
- besoin de soutien aux parents de familles d'accueil pour prévenir l'épuisement
- le ministère doit rendre le rôle de parent de familles d'accueil aussi attrayant que les autres occupations (2)
- nécessaire de s'assurer que la famille d'accueil va être mieux pour l'enfant que la famille naturelle
- tenir des séances d'information avec les enfants, les parents de familles d'accueil le travailleur et le coordonnateur après interruption de placement
- on devrait exiger que les parents de familles d'accuiel prennent des congés pour éviter l'épuisement (3)
- Plusieurs parents sont chargés de trop d'enfants difficiles
- les parents de familles d'accueil et les travailleurs ne reçoivent pas assez d'encouragement
- revoir la façon d'évaluer les foyers d'accueil
- les parents de familles d'accueil devraient avoir des recours juridiques (3)
- pas assez d'information sur les familles d'accueil et sur leurs attentes
- besoin de garderies pour les parents de familles d'accueil qui travaillent à l'extérieur du foyer
- participation accrue des parents de familles d'accueil aux décisions (6)
- attentes du ministère doivent être clairement expliquées aux parents de familles d'accueil au moment du placement
- déterminer les besoins de l'enfant et juger de la capacité des parents à y répondre
- visites avant le placement sont importantes
- important de faire participer toute la famille d'accueil
- les attentes sont trop nombreuses, les choix trop limités (2)
- les travailleurs manquent de temps (2)
- les travailleurs s'ingèrent trop dans le travail des parents nourriciers
- les parents de familles d'accueil ne comprennent pas toujours les contraintes de temps des travailleurs sociaux

- visites trop fréquentes d'employés du ministère
- bons rapports (2)
- le travailleur social a donné de l'information
- le travailleur social était disponible
- le ministère a été réticent à retirer l'enfant du foyer d'accueil
- on ne fait pas confiance au jugement des parents de familles d'accueil (3)
- le ministère n'a pas su prévenir les situations de crise
- certains travailleurs sont plus serviables que d'autres (2)
- les superviseurs sont distants et peu serviables
- pas de rapports
- les travailleurs sociaux ont une mauvaise influence sur l'enfant
- permettre, moyennant supervision, aux parents de familles d'accueil de consulter le dossier de l'enfant
- faire participer les parents de familles d'accuiel aux discussions de cas
- parents de familles d'accueilpréoccupés par le fait qu'il arrive souvent qu'on ne tienne pas compte des liens entre l'enfant et ses parents naturels
- on demande aux parents de familles d'accuiel de se charger de tâches qui devraient relever du travailleur
- Pas de travailleurs assignés à des familles pour de longues périodes
- attentes contradictoires de différents travailleurs sociaux à l'égard de la même famille d'accueil
- la fréquence des rapports requis dépend des individus
- les parents de familles d'accueil ont peur des accusations qui peuvent être portées contre eux et des conséquences qui pourraient s'ensuivre (3)
- le domicile des parents de familles d'accueil est trop éloigné du lieu où sont tenues les réunions de l'association locale
- le travailleur devrait visiter le foyer le lendemain du placement afin d'établir de bons rapports

ANNEXE 13

SOMMAIRE DES COMMENTAIRES RELATIFS À LA QUALITÉ DES RAPPORTS TIRÉS DES COMMUNICATIONS ÉCRITES ET DU SONDAGE TÉLÉPHONIQUE

- manque de respect et d'attention accordés aux parents nourriciers (2)
- les opinions personnelles priment sur les problèmes (2)
- pourrait être améliorée (5)
- est changeante; les décisions du ministère sont souvent impopulaires; pourrait être améliorée par des rencontres plus fréquentes avec les groupes de parents nourriciers
- établir clairement si les parents nourriciers constituent ou non des spécialistes
- besoin de faire des services à l'enfant le principal objectif de tous les intervenants (2)
- les rapports entre les associations locales et le ministère sont bons (2)
- les rapports sont tendus
- besoin d'une meilleure appréciation
- le coordonnateur doit informer les travailleurs sociaux des préoccupations des parents nourriciers
- les parents nourriciers devraient être traités comme des professionnels
- nécessité de respecter les parents nourriciers
- les rapports sont profitables (3)
- la qualité des rapports est altérée quand les parents demandent à ce qu'un enfant soit retiré du foyer sur-le-champ; il faudrait préparer les intervenants à cette situation
- besoin de collaboration
- certains parents nourriciers ne respectent pas le principe de la confidentialité
- besoin d'améliorer le travail d'équipe entre travailleurs et parents nourriciers
- a établi des liens étroits
- reconnaître que les foyers d'accueil sont plus qu'un service offert sur une base volontaire
- informer la collectivité sur ce que sont les foyers d'accueil modernes
- plus de travailleurs devraient assister au dîner d'appréciation; il devrait y avoir plus d'un dîner par année
- la plupart des travailleurs ont indiqué que leurs rapports avec les parents nourriciers sont bons; ils reconnaissent toutefois que, dans l'ensemble, ils pourraient être meilleurs
- les employés du ministère ont un problème d'attitude (3)
- le travailleur n'a pas pris le temps de se familiariser avec le parent de famille d'accueil
- les rapports étaient semblables à ceux d'une famille
- il y a eu des problèmes dans le passé, mais aucun au cours de la dernière année
- aucun problème (19)

- les associations locales et provinciales ainsi que le ministère devraient travailler en plus étroite collaboration (4)
- problèmes de travail avec les organismes autochtones
- la reconnaissance professionnelle des parents nourriciers entraînerait une amélioration du statut et du respect
- la reconnaissance professionnelle ferait accepter les parents à titre de membre à part entière de l'équipe
- de belles paroles, peu de résultats; les parents nourriciers sont traités comme des citoyens de second ordre
- bien que les travailleurs et les parents comprennent leurs tâches respectives, il reste des barrières entre eux, ce qui est peut-être attribuable à l'incompréhension de leur rôle dont font preuve les hauts fonctionnaires du ministère
- à être étudiée
- la planification visant à la permanence l'a améliorée (2)
- inégale; dépend des personnalités (6)
- les rapports sont généralement bons (10)
- besoin d'une évaluation du travailleur par les parents nourriciers, et vice-versa, après le placement
- le coordonnateur devrait passer périodiquement dans les centres de protection (à tous les six mois)
- la réputation que l'on fait aux parents nourriciers ne s'appuie parfois que sur l'opinion d'un seul travailleur
- très peu de reconnaissance ou de remerciements
- les rapports faits après le placement sont utilisés à mauvais escient
- au lieu de discuter des problèmes directement avec les parents, les travailleurs font faire des enquêtes par les coordonnateurs
- les rapports doivent être fondés sur un respect et une confiance mutuels; pour ce faire, il faut que les rôles des intervenants soient clairement définis et bien compris
- les parents nourriciers devraient pouvoir :
  - signer pour les traitements médicaux;
  - aller dans une autre province sans avoir à obtenir l'accord du ministère;
  - avoir des recours juridiques quand ils sont attaqués, blessés, calomniés lorsque leur propriété est endommagée par l'enfant pris en charge, ou que celui-ci abuse l'enfant du parent de la famille d'accueil
- la frustration qu'engendre le système est sans fin
- renforcer l'Association des foyers d'accueil du Nouveau-Brunswick
- un soutien accru, une formation améliorée et une rémunération majorée donneraient aux familles d'accueil le sentiment d'être appréciées
- s'améliore au fil des ans
- les problèmes sont traités plus rapidement, plus efficacement et plus ouvertement
- les parents des familles d'accueil ont l'impression de ne pas avoir de droits

- les parents des familles d'accueil ont besoin d'un soutien accru et d'être reconnus professionnellement
- les parents des familles d'accueil ont l'impression d'être perçus comme des obstacles par les travailleurs sociaux

ANNEXE 14

SOMMAIRE DES COMMENTAIRES DES JEUNES ADULTES PRIS EN CHARGE

Aspects positifs du placement en famille d'accueil

- être traité comme un membre de la famille (3)
- aucun commentaire/pas de problèmes
- recevoir de l'aide lorsqu'on en a besoin
- foyer d'accueil préférable à la famille naturelle (2)
- parents d'accueil compréhensifs et attentionnés (4)
- bonne communication (3)
- obtenir des conseils de la part des parents d'accueil
- avoir le sentiment d'être aimé (7)
- nourriture et vêtements convenables (2)
- parents d'accueil actuels satisfaisants
- avoir du plaisir, faire ce que l'on veut (2)
- avoir sa propre chambre
- avoir des privilèges
- jouir de nombreux loisirs (2)
- profiter d'un environnement stable - plus de problèmes avec la loi, obtenir de bonnes notes
- apprendre à être indépendant
- avoir l'occasion de gagner de l'argent
- parents d'accueil équitables envers les enfants pris en charge (3)
- règlements stricts mais justes (2)
- les grands-parents prodiguent de bons soins - préfère être placé avec membres de la parenté

Aspects négatifs du placement en famille d'accueil

- ne pas être traité comme les enfants naturels des parents d'accueil (5)
- maisons d'accueil bondées
- règlements trop sévères (4)
- ne pas avoir d'argent de poche (3)
- ne pas pouvoir retourner dans sa famille naturelle de façon permanente
- pas de travail, se sentir désemparé
- certains parents d'accueil prennent en charge des enfants uniquement pour l'argent (2)
- n'avoir rien à faire
- être traité comme un esclave - faire des tâches que les enfants naturels des parents d'accueil ne sont pas obligés de faire (2)
- ne pas sortir souvent
- pouvoir parler à des enfants seulement à l'école
- être obligé de s'agenouiller pendant des heures à titre de punition
- nourriture inadéquate
- être obligé de se laver la bouche avec du savon
- être exploité sexuellement/foyer antérieur ou actuel (3)

- manque de liberté - couvre-feu (5)
- manque d'intimité (4)
- être surveillé à l'école et dans la communauté par les enfants naturels des parents d'accueil
- se sentir diminué par les parents d'accueil
- manque de préparation en prévision de l'autonomie
- les parents d'accueil ne font pas suffisamment de démarches relativement à l'éducation des enfants à leur charge

Formation requise par les parents d'accueil

- requièrent une formation (2)
- ne requièrent pas de formation
- formation préalable au placement

Sujet des cours à leur intention

- La discipline
- Gérer les situations problématiques (4)
- Le suicide
- Les adolescents (2)
- La communication (4)
- La séparation et les situations douloureuses
- L'information confidentielle
- Le rôle des parents d'accueil vis-à-vis l'enfant pris en charge
- La psychologie des enfants pris en charge (4)
- Le fonctionnement du ministère et suivre les modalités établies (2)
- Qui est l'enfant placé?
- Les premiers soins
- Les besoins particuliers
- Le développement de l'enfant

<u>Commentaires relatifs au soutien offert aux parents d'accueil</u>

- Les travailleurs devraient fournir des conseils pour ce qui concerne la discipline (2)
- Meilleur système de remboursement pour les dommages matériels
- Soutien déjà adéquat
- Services de relève (4)
- Aucun soutien n'est requis (6)
- Définition claire du rôle des parents d'accueil
- Soutien insuffisant du travailleur à l'égard de l'enfant
- Les parents d'accueil devraient être plus autonomes
- Les enfants pris en charge qui sont plus âgés devraient prendre connaissance des problèmes des parents d'accueil
- Soutien pour garder un enfant dans un foyer nourricier
- Les travailleurs devraient rendre visite aux familles trois fois sur une période de deux semaines
- Le travailleur rend visite à la famille chaque semaine

- Plus de renseignements, pour les parents, sur l'enfant pris en charge
- Les travailleurs devraient collaborer avec des psychologues

Commentaires relatifs à des questions financières

- Plus d'argent pour les vêtements, la remise des diplômes et les dépenses diverses (12)
- Inclure l'allocation pour dépenses spéciales dans les prestations mensuelles
- Pas suffisamment d'argent pour l'enfant pris en charge
- Aucune opinion, l'enfant pris en charge ne voit jamais l'argent (7)
- Suffisamment d'argent
- Suffisamment d'argent pour la nourriture et les fournitures scolaires
- Certains foyers d'accueil considèrent les enfants comme de la main-d'oeuvre à bon marché (3)
- Plus d'argent pour les loisirs (2)
- Le soutien financier est la question la plus importante

Commentaires à l'égard des rapports enfant-parent

- Aucun commentaire (2)
- L'enfant pris en charge préfère parler de ses problèmes aux parents d'accueil plutôt qu'au travailleur social (3)
- Voit le travailleur une fois par an, c'est satisfaisant
- Les jeunes travailleurs n'ont pas l'expérience requise pour aider les enfants
- Les travailleurs ne tiennent pas leurs promesses; aucune confiance; n'agissent pas (2)
- Bons rapports (6)
- Les parents d'accueil critiquent les jeunes travailleurs
- Les travailleurs ne disent pas la même chose à l'enfant et aux parents, ce qui entraîne des situations de conflit
- Pas très bons
- Conversation téléphonique avec le travailleur une fois par semaine, situation devrait demeurer ainsi
- Certaines confidences que les enfants font aux parents d'accueil ne devraient pas être révélées aux travailleurs
- Les travailleurs n'ont pas suffisamment de temps, trop de cas (2)
- Les travailleurs devraient être plus francs, expliquer pourquoi l'enfant va d'un placement à l'autre
- Les travailleurs devraient fournir à l'enfant des renseignements sur les parents d'accueil avant le placement
- Offrir un choix à l'enfant à l'égard des placements
- Plus de contacts avec les travailleurs
- Les travailleurs forcent l'enfant à confronter le parent d'accueil qui l'exploite sexuellement
- Les travailleurs devraient être davantage à l'écoute des enfants, et moins se préoccuper de la perte d'un foyer d'accueil (2)
- Les enfants placés se sentent diminués par les travailleurs

- L'enfant pris en charge trouve difficile d'avoir à expliquer son cas à maintes reprises; trop de roulement au sein des travailleurs, ce qui entraine manque de confiance, faible estime de soi

Autres commentaires

- Les enfants plus vieux aimeraient que leurs parents d'accueil ne soient pas aussi sévères
- Impossible de s'acclimater à un foyer quand on veut retourner au sein de sa propre famille
- Trop d'injustices entre les parents d'accueil et les parents naturels
- Les enfants placés sont traités de "toxicomanes" ou d'"irresponsables"
- Les travailleurs devraient enquêter davantage lorsqu'un enfant se plaint - les travailleurs ne veulent pas entendre la vérité (3)
- Les parents plus âgés devraient changer d'attitude à l'égard des enfants pris en charge et des parents naturels (2)
- Besoin d'une "grande soeur" (3)
- Meilleur programme d'éducation requis pour améliorer les habiletés de lecture
- Besoin de plus de traitements orthophoniques
- Réunir les frères et soeurs (2)
- Plus de temps à passer avec les parents naturels
- Évaluation plus rigoureuse pour dépister les mauvais parents d'accueil
- Ne pas déplacer les enfants d'un foyer à l'autre, uniquement parce qu'ils s'attachent aux parents de familles d'accueil
- Le ministère ne devrait pas séparer les frères et soeurs
- Les professeurs sont moins exigeants à l'égard des enfants placés, infligent un stigmate, les filles passent pour "faciles" et les garçons pour des "dopés"
- Les dossiers circulent trop facilement, à l'insu et sans le consentement des enfants placés
- Manque de choix à l'égard de l'endroit où l'on vit, des contacts avec les parents naturels, des travailleurs sociaux, du traitement - on ne se sent plus maître de sa propre destinée

Commentaires des adultes interrogés

- Trop de placements successifs, l'enfant se referme sur lui-même (produit du système)
- Soutien requis par l'enfant (4)
- Une enfant a été obligée de confronter le parent d'accueil qui l'exploitait sexuellement
- Aucun programme de traitements pour les enfants exploités sexuellement
- Loisirs à l'extérieur requis pour les enfants
- Soutien des organismes Grands frères/Grandes soeurs requis
- Évaluation médicale requise pour les placements à long terme avant que l'enfant ne soit pris en charge
- Base de données portant sur les besoins des enfants - publiée régulièrement

- S'assurer que les enfants qui ont besoin d'orientation reçoivent ce service
- Plus de cours sur la vie familiale offerts par les écoles publiques
- Établir un réseau pour les jeunes adultes pris en charge (2)
- Les enfants devraient avoir accès à un travailleur neutre pour exprimer leurs doléances
- Les jeunes de 16 à 19 ans ont besoin de plus de soutien et de supervision
- Plus de suivi sur les cas (2)
- L'enfant devrait être jumelé à un travailleur qui plaide en son nom
- Les besoins de l'enfant devraient être satisfaits

ANNEXE 15

SOMMAIRE DES AUTRES COMMENTAIRES TIRÉS DES COMMUNICATIONS ÉCRITES ET DU SONDAGE TÉLÉPHONIQUE

- Manque de services/ressources, y compris des ressources à l'égard du placement d'enfants âgés de 12 à 19 ans (manque de services pour les 16 à 19 ans)
- Plus de foyers de groupe requis (2)
- Pas assez de foyers d'accueil pour les groupes de frères et soeurs
- Tous les aspects du placement familial cités dans le questionnaire requièrent des changements
- Il ne faut pas s'attendre à ce que des volontaires agissent de manière responsable
- La chance joue pour beaucoup dans le recrutement et la permanence des foyers d'accueil actuels
- Le ministère n'assume pas ses responsabilités envers l'enfant placé
- Le jumelage est un mythe (3)
- La famille d'accueil ne convient pas aux besoins de tous les enfants (besoin, par exemple, de foyers de groupe basés sur le modèle la famille d'accueil fonctionnant par quarts, centre de traitement) (2)
- Comment déterminer si un enfant a besoin d'un foyer de soins professionnels?
- Définitions claires des types d'enfants confiés au placement familial aujourd'hui
- Les familles recrutées ne correspondent pas aux besoins des enfants à placer
- Environnement semi-supervisé pour les adolescents autonomes
- Besoin de foyers volontaires et de foyers de soins professionnels
- Besoin de plus de foyers de soins thérapeutiques (2)
- Les familles d'accueil fournissent un environnement normal et sain
- Limite d'un enfant par famille d'accueil de soins spécialisés
- Famille qui veut garder 6 enfants, la limite imposée par le ministère est de 3 pour cette famille
- Utiliser le terme "famille d'accueil" dans la documentation française
- Foyer de groupe/traitement aménagé à la campagne, avec sa propre école
- Irréaliste de demander aux familles d'accueil de considérer l'enfant placé comme leur propre enfant
- Besoin du parent d'accueil pour servir de modèle au parent naturel
- Les meubles et équipements payés par le ministère devraient être remis à d'autres parents d'accueil lorsque le foyer est fermé
- Plus de foyers d'accueil pour les adolescents (3)
- Pas suffisamment de documentation en français
- Certains enfants réintègrent leurs familles naturelles trop rapidement
- Les parents d'accueil sont humains
- Il y a eu des changements positifs au cours de la dernière année
- Il y a de mauvais parents d'accueil, mais il y en a aussi beaucoup qui sont bons

- Nous devons évoluer, les parents d'accueil doivent joindre les rangs des professionnels
- Des parents professionnels pour les enfants difficiles - Bonne idée!
- Le processus d'appel ne tient pas compte des contraintes de temps
- Les nouveaux parents d'accueil sont naïfs face à leur rôle
- Besoin de maison de transition pour évaluer les besoins de l'enfant avant le placement
- Besoin d'autres aménagements résidentiels pour les enfants difficiles (2)
- Réviser les normes à l'égard des punitions corporels
- Évaluer les foyers de groupe comme solution de placement pour les enfants perturbés de moins de 12 ans
- Les parents d'accueil trouvent frustrant que si peu de changements majeurs aient été apportés au système
- Le volontariat est dépassé
- Donner un statut professionnel aux parents d'accueil est la seule issue pour renverser le déclin
- Ni désirable ni abordable de donner un statut professionnel à tous les parents d'accueil
  - placer les enfants dans le foyer qui convient et fixer la rémunération et les attentes en conséquence (2)
- Mettre sur pied des foyers de relève spécialisés
- Réduire le rôle du coordonnateur de familles d'accueil en tant qu'expert dans les cas d'urgence est une préoccupation
- Les parents naturels ont trop de pouvoirs
- Trop d'emphase mise sur ce que ressentent ou ne ressentent pas les parents naturels
- Plan visant à la permanence requis lorsque les parents perdent continuellement la garde des enfants qu'on leur confie
- Sensibiliser le public afin de détruire l'image négative que l'on se fait du placement en famille d'accueil

ANNEXE 16

RÉSULTATS PERTINENTS DU SONDAGE DE 1988 SUR LES BESOINS DES FAMILLES D'ACCUEIL

Questions financières

- Entre 66 et 68 % des personnes interrogées ont indiqué que les prestations de base et les allocations saisonnières accordées étaient insuffisantes.
- De ceux qui considéraient les prestations de base inadéquates, 47 % étaient d'avis que le tarif de base devrait être augmenté de 10 à 25 %; tandis que 36 % estimaient que l'augmentation devrait être de 25 à 50 %.
- Les parents d'accueil en milieu urbain étaient davantage enclins à considérer la tarification équitable que les parents de milieu rural.
- Les parents d'accueil ayant eu soin de plusieurs enfants étaient plus susceptibles de trouver les tarifs inadéquats et de vouloir une majoration sensible que les parents d'accueil n'ayant vécu qu'un ou deux placements.

Questions ayant trait à la formation

- Parmi les personnes interrogées, 68 % avaient reçu une formation; 53 % d'entre elles n'ont assisté qu'à un ou deux cours.
- La majorité des personnes ayant bénéficié d'une formation, soit 68 à 80 %, ont suivi des cours sur le développement de l'enfant, la gestion du comportement et le rôle du parent d'accueil.
- La plupart des personnes interrogées, soit 51 %, souhaitaient, en priorité, que l'on offre plus de cours sur la gestion du comportement.
- On a constaté que plus les parents d'accueil avaient vécu de placement, plus leur degré de formation était élevé.
- Les parents d'accueil en milieu urbain étaient plus susceptibles de recevoir une formation que les parents en milieu rural.
- Les parents d'accueil ayant une formation universitaire avaient davantage tendance à suivre les cours de formation que les parents n'ayant pas de formation universitaire.
- Les parents d'accueil n'ayant pas reçu de formation étaient moins enclins à accepter de nouveaux placements.

- Les parents d'accueil expérimentés, spécialisés et entretenant des liens avec le ministère, percevaient la formation qu'ils ont reçue comme utile.

Questions relatives aux soutien

- Entre 80 et 90 % des personnes interrogées ont indiqué qu'elles étaient passablement informées des besoins de l'enfant dont elles avaient la charge, qu'elles participaient au processus de planification, qu'elles avaient en général accès au travailleur social chargé de l'enfant et qu'elles appréciaient le soutien de ce dernier.

- Les parents d'accueil ayant reçu une formation universitaire étaient plus enclins à vivre des situations de crise avec leur enfant que les parents moins scolarisés.

- Les parents d'accueil moins scolarisés avaient moins tendance à connaître des désaccords avec le travailleur que les parents ayant une formation universitaire.

- Les parents d'accueil informés des besoins de l'enfant étaient moins sujets à vivre des situations de crise que les parents recevant peu d'information sur les besoins de l'enfant.

- Les parents d'accueil recevant peu d'information sur les besoins de l'enfant étaient plus susceptibles de connaître des désaccords avec le travailleur que les parents habituellement au courant des besoins de l'enfant.

- Les parents d'accueil ayant plusieurs années d'expérience avaient davantage tendance à apprécier le soutien du travailleur que les nouveaux parents.

- Les parents d'accueil se considérant comme des professionnels étaient plus enclins à participer à la planification à l'égard de l'enfant que les parents se considérant comme des volontaires.

- Les parents qui participaient à la planification étaient plus susceptibles d'apprécier le soutien du travailleur que les parents participant peu souvent à la planification.

- Les parents d'accueil appréciant le soutien du travailleur avaient plus tendance à avoir accès à ce dernier que les parents qui ne voyaient pas l'utilité du travailleur.

- Les parents d'accueil ayant peu accès au travailleur étaient plus sujets à connaître des désaccords que les parents ayant un accès facile au travailleur.

ANNEXE 17

ARTICLES ET RAPPORTS ÉTUDIÉS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

Articles

_____"APWA Survey Finds Minimal Foster Care Maintenance Increase", Children's Voice V. 6, N° 2 (févr. 1990).

_____"Ontario Foster Care Rates Increase, $500,000 to Projects", Community Action (7 juin 1989).

_____"Plight of Canada's Foster Children Can be Seen on the Streets", Times-Transcript (24 mai 1990).

Dawson, Ross, "Foster Care: A Profession Whose Time Has Come", article non publié.

Dawson, Ross, "Foster Parent Certification: A Program to Improve the Status and Quality of Foster Care", Journal of the Ontario Association of Children's Aid Societies, Vol. 32, N° 3 (mars 1988).

Pasztor, Eileen Mayers et Elyse M. Burgess, "Finding and Keeping More Foster Parents", Children Today (mars-avril 1982).

Van Gelden, Linda et Pam Brandt, "How Foster Care is Failing Our Children", Adoption Issues, Vol. 5, N° 1.

Woold, Gaetane Di Berto, "An Outlook for Foster Care in the United States", Child Welfare, Vol. 69, N° 1 (janv.-fév. 1990).

Rapports

Conseil canadien sur les enfants et la jeunesse, Report on Meeting with 22 Youth in Care - Caraquet, N.-B. (oct. 1989).

Ministère de la Santé et des Services communautaires du N.-B., L'accès à la permanence pour les enfants : évaluation des répercussions de la planification visant à la permanence sur le réseau de bien-être de l'enfance du Nouveau-Brunswick - Sommaire à l'intention de la haute direction (1989).

Ministère de la Santé et des Services communautaire du N.-B. et Association des foyers d'accueil du N.-B., The New Brunswick Foster Family Needs Survey (sept. 1988).

Ministère des Services sociaux du N.-B., Foster Care: Proposal for an Improved Service Delivery System (juillet 1981).

Raychaba, Brian, To Be On Our Own, National Youth in Care Network, 1988.

Ministère des Services sociaux de la Saskatchewan, Foster Care Initiatives (1988).

Ministère des Services sociaux de la Saskatchewan, Foster Care Discussion Paper (mai 1990).